

Rapport d'Évaluation Finale

Projet « *Gestion de conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière mauritano-malienne* »



Ferdaous Bouhlel

Nouakchott, mai 2023

Cette étude d'évaluation a été réalisée pour le compte et avec le financement de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) des Nations Unies (Mauritanie), en collaboration avec le Fonds pour l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), ainsi que le fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF) en Mauritanie et au Mali.

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------|-----|
| Acronymes..... | p.3 |
| Fiche Synthétique du Projet..... | p.5 |

| | |
|---|-------------|
| I. Introduction..... | p.6 |
| 1.1 Contexte | |
| a. La problématique agro-pastorale : au cœur des conflits ...et des solutions | |
| b. Contexte sécuritaire et risques aux frontières | |
| 1.2 Rappel des objectifs de l'étude..... | p.8 |
| 1.3 Le mandat de l'évaluation indépendante..... | p.10 |
| a. L'approche de l'évaluation | |
| b. Portée de l'évaluation | |
| II. Méthodologie..... | p.13 |
| 2.1 Déroulement des étapes | |
| 2.2 Approche et analyse des résultats..... | p.13 |
| 2.3 Recueil et traitement des données..... | p.13 |
| a. Récolte des données qualitatives | |
| b. Récolte des données quantitatives | |
| ➤ Équipe et aspects techniques | |
| ➤ Échantillonnage | |
| ➤ Accès aux populations et composition des échantillons | |

EVALUATION DU PROJET

| | |
|--|-------------|
| III. Pertinence..... | p.22 |
| 3.1 Prise en compte des stratégies et des objectifs nationaux en matière de consolidation de la paix, de résilience et de dialogue transfrontalier en Mauritanie et au Mali | |
| a. Cadres stratégiques du Gouvernement Mauritanien | |
| b. Cadres Stratégiques du Gouvernement malien | |
| c. Un cadre stratégique transfrontalier Mali-Mauritanie inexistant, mais quelques initiatives et des expériences concluantes | |
| 3.2 Conformité avec les orientations et programmes de l'ONU et du Fonds PBF..... | p.27 |
| 3.3 Conclusions : Agir et prendre en compte les orientations politiques nationales dans un contexte de coopération bi et multilatérale perturbée : quelles recommandations ?..... | p.28 |
| a. La sortie du Mali du G5 sahel et les effets sur les relations Mali-Mauritanie | |
| b. Les relations Mali – MINUSMA | |
| IV. Conception et stratégie du projet : quelle pertinence ?..... | p.30 |
| 4.1 Processus de conception du projet | |
| 4.2 Analyse des fragilités, choix stratégiques et conception du projet..... | p.32 |
| a. Éléments d'analyse | |
| b. Sur la question de la dégradation des ressources pastorales : analyse et réponses..... | p.33 |
| c. Sur la question de la méthode de concertation des populations : la question du cadre et la notion de participation..... | p.37 |
| ➤ Mise en place des Comités Villageois et capitalisation de l'existant | |
| ➤ Arrimage institutionnel et reconnaissance des CV | |

| | | |
|--------------|---|--------------|
| ➤ | Quelle différence entre le niveau communal de gestion des conflits et le niveau communautaire des CV ? | |
| ➤ | L'exemple des Commissions foncières agricoles au Mali (les Cofos) et leurs dispositifs para-juridiques | |
| ➤ | Quelles prérogatives des CV sur la question de sécurité : subsidiarité ou suppléance ? | |
| d. | Articulation Comités Villageois et Clubs DIMITRA..... | p.43 |
| 4.3 | Articulation entre les activités et les objectifs..... | p.45 |
| 4.4 | Document du projet..... | p.47 |
| 4.5 | Objectifs et Indicateurs..... | p.48 |
| a. | Difficultés liées à la thématique | |
| b. | Commentaires sur les indicateurs | |
| c. | Quelques exemples pour aller plus loin : | |
| 4.6 | Les zones identifiées et ciblées..... | p.50 |
| 4.7 | Innovation..... | p.52 |
| 4.8 | La théorie du changement..... | p. 53 |
| V. | Cohérence..... | p.54 |
| 5.1 | Conduite et pilotage du projet : quelle collaboration entre les agences onusiennes ? | |
| a. | Une complémentarité de compétences et de moyens | |
| b. | Un défi d'orchestration | |
| VI. | Efficacité..... | p.56 |
| 6.1 | La stratégie de ciblage des populations transfrontalières | |
| 6.2. | Degré d'atteinte des Objectifs..... | p.57 |
| | Tableau 1 : Degré d'atteinte des objectifs..... | p.58 |
| | Tableau 2 : Grille de concordance avec les résultats des enquêtes..... | p.65 |
| 6.3 | Analyse de résultats sélectionnés..... | p.74 |
| VII. | Efficiency..... | p.84 |
| 7.1 | Pertinence et utilisation du budget | |
| a. | Pertinence | |
| b. | Utilisation du budget | |
| 7.2 | Durée du projet et respect du calendrier..... | p.87 |
| 7.3 | Plan de communication : stratégies et réalisations..... | p.93 |
| VIII. | Impacts..... | p.95 |
| IX. | Stratégie de sortie..... | p.99 |
| X. | Documents Annexes : | |
| • | Annexe 1 : Bibliographie et Documentation | |
| • | Annexe 2 : Tableau des institutions et organisations rencontrées | |
| • | Annexe 3 : Résultat de l'enquête (complète) appréciation du projet | |
| • | Annexe 4 : Tableau : chronologie de l'ensemble des activités conduites par les organisations de mise en œuvre | |
| • | Annexe 5 : Guide des entretiens (semi-directifs) à l'adresse des comités villageois ou des clubs DIMITRA | |
| • | Annexe 6 : Questionnaire des enquêtes quantitatives | |

Acronymes

CV : Comité Villageois

CCC : Conseils Communaux de Conciliation

CD : Club DIMITRA

CCOCSAD : Commission Communale d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

COFO : Commission Foncière Villageoise ou de Fraction

COCT : Comité d'Orientation et de Concertation Transfrontalier

CRGT : Commission Régionale de Gestion des Litiges

CRGF : Commissions Régionales de Gestion des Frontières

CT : Collectivités Territoriales

ERAR : Équipes Régionales d'Appui à la réconciliation

LFA : Loi portant sur le Foncier Agricole

LOA : Loi d'Orientation Agricole

PDESC : Programme de Développement Économique, Social et Culturel

PCP : Plan Communautaire Participatif

SCAPP : Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée

STD : Services Techniques d'État Déconcentrés (au niveau région, cercle et arrondissement).

Fiche Synthétique du Projet

| | |
|---|--|
| Nom du Projet | Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne |
| Durée du Projet | 24 Mois |
| Période | Décembre 2020 – Décembre 2022 |
| Pays Impliqués | Mauritanie - Mali |
| Agences d'Exécution | OIM Mauritanie (agence coordinatrice) OIM Mali FAO Mauritanie FAO Mali |
| Coût du projet | 3 Millions USD |
| Financement | PBF-ONU |
| Principaux Partenaires institutionnels | <p>Mauritanie : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation Ministère du Développement Rural</p> <p>Mali : Ministère de la Sécurité et de la Protection civile Ministère de l'Élevage et de la Pêche Ministère de la Réconciliation et de la cohésion sociale Gouvernorats de Kayes et Koulikouro</p> |
| Zones géographiques ciblées | <p>Mauritanie : Wilayas de Hodh el Garbi, Hodh Ech Chargui, Assaba et Guidimagha</p> <p>Mali : Régions de Kayes et de Koulikouro</p> |
| Principaux Résultats attendus | <p>Résultat 1 : Le renforcement des structures communautaires et de la coordination transfrontalière améliore la gestion des conflits agro-pastoraux par les populations transfrontalières</p> <p>Résultat 2 : Les populations transfrontalières de la frontière mauritano-malienne gèrent mieux les ressources naturelles et développent des moyens d'existence alternatifs promouvant la cohésion sociale.</p> |

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte

c. La problématique agro-pastorale : au cœur des conflits ...et des solutions

La saturation des espaces d'exploitation des ressources (services et ressources naturelles), mène indubitablement à l'augmentation des compétitions, et aux conflits, que les institutions d'État seules ne semblent pas pouvoir résorber. Cette saturation est en partie conséquente de l'augmentation des cheptels, des besoins en eau et en fourrage, sans pour autant une augmentation proportionnelle dans la disponibilité des services agro-pastoraux mobilisés par les États. La gouvernance d'État dans ces domaines (orientation stratégique, mesures de protection, législation efficace, arbitrage et système de justice adapté etc.) rencontre des manques évidents dans les deux États concernés par ce projet (voir la section consacrée à l'évaluation de la pertinence en matière stratégique analyse de manière détaillée ces implications à page 23).

Cet état-de-fait appelle une réflexion nécessaire sur les moyens et leviers de gestion de ces conflits en devenir, donc les mesures de prévention nécessaires, qu'ils soient initiés par les États eux-mêmes ou en collaboration avec des partenaires au développement. Cette réflexion invite à plus grande implication des ressources humaines et sociales à des fins de régulation de paix. Ces leviers existent en partie déjà à travers des mécanismes dits traditionnels et endogènes mais ils demeurent fragiles et méritent une meilleure reconnaissance et traduction/adaptation, notamment aux rouages institutionnels et au contexte actuel.

Les solutions locales demeurent au cœur des enjeux en matière de consolidation de la paix. En effet, il a été constaté que dans des situations de conflits latents, lorsque des espaces de dialogue ont été mis en place et sont fonctionnels, notamment à travers des normes de régulation collectives, les chances de neutralisation/résorption du conflit, augmentent fortement¹.

Mais si cette voie constitue une solution, elle ne l'est qu'en partie. En effet, la part de résilience des populations agro-pastorales n'est proportionnellement pas en capacité de faire face à la dégradation croissante des ressources, particulièrement pastorales, ainsi qu'aux conflits qu'elle génère.

Et, malgré l'implication croissante des populations dans les régulations locales (soit par le biais des collectivités décentralisées, soit à travers différentes structures de concertation locale), les communautés ne peuvent pas endosser à elles seules les leviers de changements et de régulation nécessaires.

Il est donc indispensable de conduire une réflexion de fond sur l'accompagnement des structures étatiques vers une plus grande aptitude à protéger ces ressources, particulièrement pastorales, largement marginalisées dans les stratégies nationales (spécifiquement au Mali) face à une préférence des modes de production dits « utiles ».

¹ Voir notamment : Bouhlel, F., « De l'arbitrage traditionnel (musalaha) à l'approche des rencontres intercommunautaires (ARI). Évolution des outils de gestion de conflit au Mali (1990-2019). Entre « ré-invention de la tradition, pacification « par le bas » et usages politiques d'un espace de régulation. DFAE Suisse, janvier 2018, 130 pages.

La solution est donc forcément multiple, jouant sur les deux tableaux : communautaire et étatique de manière réciproque et concomitante :

- ⇒ Accompagner d'un côté les populations à une plus grande implication et capacité de prévention, de résilience et de régulation des conflits liés aux ressources agro-pastorales ;
- ⇒ Accompagner les États à mieux anticiper les conflits, à mieux protéger ces modes de productions essentielles, ainsi que les populations qui les portent, à travers notamment l'octroi de services de base.

Ce projet s'inscrit dans cette dynamique, même s'il met davantage l'accent sur le premier axe.

d. Contexte sécuritaire et risques aux frontières

La situation générale au Mali, et particulièrement dans les régions du centre, s'est caractérisée par une constante dégradation, particulièrement au cours de l'année 2022 tant au niveau sécuritaire qu'humanitaire. En effet, selon les Nations Unies, on comptait en juin 2022 le plus grand nombre de victimes civiles jamais enregistré au Mali². Par ailleurs, en août 2022, le niveau en besoin humanitaire, et particulièrement le besoin immédiat en aide alimentaire n'avait jamais été aussi élevé depuis 2014³.

La majorité des incidents sécuritaires et des violences ont cours dans la région de Mopti et mettent en lice les lignes de fractures entre éleveurs et agriculteurs avec un phénomène important de militarisation de la transhumance et de mobilisation des éleveurs dans les groupes armés. Le sentiment d'injustice des éleveurs face aux dérégulations a grandement contribué à amplifier ces trajectoires de frustrations⁴.

L'augmentation de la violence à l'égard des populations civiles impacte directement la Mauritanie, puisqu'on assiste depuis le début de 2021 à l'arrivée de près de 40 000 nouveaux réfugiés maliens dans le camp de réfugiés de Mbéra, en majorité issus des régions centre du Mali. À la date de mars 2023, on comptait en Mauritanie plus de 100.000 réfugiés (dont 98% d'origine malienne), soit un niveau jamais enregistré depuis le démarrage du conflit en 2012⁵.

Ces données accentuent les défis déjà bien grands pour les populations vulnérables dans la région du Hodh el Chargui, notamment en matière de partage des ressources et d'accès aux services de

² Rapport du Secrétariat Général du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la situation au Mali. Juin 2022.

³ Selon les Nations Unies, 7,5 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire (contre 5,9 millions en 2021). Plus de 1,8 million de personnes ont eu un besoin immédiat d'aide alimentaire entre juin et août 2022, contre 1,3 million en 2021. Rapport du Secrétariat Général du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la situation au Mali, en date du 2 juin 2022 : S2022/446.

⁴ Ferdaous Bouhleb et Yvan Guichaoua, « *Interactions between civilians and jihadists in Mali et Niger. Research findings and lessons for policy* », University of Kent, mars 2023. Voir également Benjaminsen, Tor A. and Boubacar Ba. 2009. « Farmer-Herder Conflicts, Pastoral Marginalisation and Corruption: A Case Study from the Inland Niger Delta of Mali ». *The Geographical Journal*, 175.1: 71-81. Ainsi que Benjaminsen, Tor A. and Boubacar Ba. 2019. "Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? A political ecological explanation". *The Journal of Peasant Studies* 46(1): 1-20. <https://doi.org/10.1080/03066150.2018.1474457>.

⁵ <https://data.unhcr.org/fr/country/mrt>

base⁶.

C'est également, dans une proportion moindre, de nombreuses familles qui traversent la frontière pour rejoindre les zones ciblées par le projet, à la recherche de pâturage, de fourrage, d'eau et de sécurité.

« Encore il y a quelques jours il y a eu près de deux cents familles maliennes, des vieux, des femmes qui sont arrivées à Fassala. Tous étaient des peuls originaires du Macina, de kala, Nampala, qui fuient les violences et l'insécurité au Mali. La plupart se sont enregistrés et iront dans le camp de Mbéra, mais d'autres non. Ceux-là passent à Douinkar, une localité située à 10 km au sud de Fassala. Ici dans notre moughata, il y a 5 mois, le HCR a recensé 2.200 personnes. Depuis, il y a eu une augmentation. Ils vivent parmi les gens sans problèmes, mais sont vulnérables. À Boughla, non loin d'ici, il y a 88 familles maliennes. Comme leurs enfants n'étaient pas vaccinés, il y a eu une épidémie de rougeole, par conséquent les gens ont été contaminés.

Au niveau des transhumances on a constaté des changements. Avant les pasteurs Peuls ne venaient ici que vers la période de la saison des pluies. Mais on constate depuis deux années qu'ils viennent plus souvent, avec leurs animaux, par peur des représailles et de l'insécurité, et cela c'est nouveau ».

Entretien, Hakam, Adel Baghrou, Mauritanie, mars 2023.

Outre les défis sécuritaires posés par la multiplication des violences au Mali et la crainte d'une propagation aux frontières, c'est aussi la question de la sécurité des Mauritaniens qui transhument chaque année avec des milliers de têtes de bétail au Mali, qui est posée. Au cours des deux dernières années, près d'une trentaine de mauritaniens ont été tués au Mali, créant un état de stress sécuritaire sans pareil dans le milieu transhumant.

Dans ce contexte d'amplification du stress sécuritaire, la raréfaction, la difficulté d'accès et partage des ressources (eau, bois de coupe, terres arables et pâturage de transhumance), constituent un enjeu majeur de survie et de paix entre les populations, particulièrement dans les zones frontalières.

Les zones transfrontalières sont entremêlées de liens anciens, d'échanges de biens et de services ; de passage en continu d'hommes, d'animaux (centaines de milliers), de savoirs et de normes. Ce foisonnant potentiel de vivre ensemble place les frontières, éloignées des capitales, ces zones supposées « périphériques », au centre de modèles spécifiques de régulation.

1.2 Rappel des objectifs de l'étude

Cette consultance consiste en l'évaluation du projet mené conjointement par l'OIM et la FAO, intitulé « *Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière mauritano-malienne* », financé par le Fond pour la Consolidation de la Paix (PBF). Ce projet d'une durée de deux ans (2020-2022) a eu pour objectifs généraux :

- L'amélioration de la coopération transfrontalière à la fois entre autorités et communautés (agro-pastorales et résidentes) dans le domaine de la prévention et de gestion des conflits autour de l'accès et du partage des ressources naturelles ;

⁶ Voir sur le sujet l'« *Étude comparative sur la situation socio-économique des réfugiés et des communautés hôtes dans la région du Hodh el Chargui, Mauritanie* », Coopération Allemande, GIZ, UNHCR, janvier 2023.

- Le renforcement de l'appropriation locale des solutions de résilience pastorale et agricole de part et d'autre de la frontière Mauritanie-Mali entre populations pastorales, agropastorales et agricoles, situées le long des couloirs de transhumance ainsi que celles vivant près des postes-frontières.
- Un engagement fort des autorités locales et une meilleure inclusion des populations transfrontalières dans la prise de décision locale et régionale des deux côtés de la frontière.

Plus spécifiquement, les activités du projet ont visé à :

- Renforcer la création, la capacité et la mise en réseau de structures de concertation locale, organisées sous formes de Comités Villageois (CV) et de Clubs DIMITRA.
- Renforcer leurs capacités et mécanismes en matière de prévention et de gestion des conflits.
- Consolider les leviers de stabilité et de résilience des communautés face aux défis de dégradation des ressources agro-pastorales.
- Permettre et accompagner le dialogue entre les communautés locales et les structures étatiques, et d'autre part réduire les tensions entre les communautés situées des deux côtés de la frontière, particulièrement autour de la gestion et du partage des ressources agro-pastorales.
- Veiller à et accompagner une forte implication des jeunes et des femmes, et plus largement des communautés, dans les processus de discussion et concertation et de prise de décisions.
- Accompagner les acteurs locaux, y compris les jeunes et les femmes, à devenir des agents de paix locaux.

Les principales questions soumises à l'épreuve de cette évaluation sont de voir :

- ⇒ D'évaluer l'efficacité globale du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre (dotation globale en personnel, planification, coordination, activités mises en œuvre), ses dispositifs institutionnels ; tel que décliné dans le mandat détaillé page suivante.
- ⇒ D'évaluer si le soutien apporté par le PBF a promu l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (WPS), et a permis de mettre un accent spécifique sur la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix, et s'il était responsable de l'égalité des sexes ;
- ⇒ D'évaluer si le projet a été mis en œuvre par le biais d'une approche sensible aux conflits.

Et pour se faire il a été question de savoir :

- ⇒ Dans quelles mesures les objectifs du projet en matière de renforcement et de consolidation de la paix ont été atteints ? ;
- ⇒ Dans quelles mesures les objectifs de changements escomptés auprès des principaux bénéficiaires ont-ils été réalisés ? ;
- ⇒ Dans quelles mesures le cadre transfrontalier, véritable défi en termes de collaboration et de dialogue constitut-il un cadre de coopération pertinent pour la gestion des ressources agro-pastorales et la réduction des conflits en liens avec le partage de ces ressources ?

Afin de déterminer la valeur ajoutée du projet dans l'environnement de la consolidation de la paix en Mauritanie et au Mali, dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits, cette évaluation a pris en compte :

- Les matrices contextuelles (nationales et frontalières) de conflit, ainsi que les leviers existants en matière de résolution/consolidation de la paix ;
- Les visions et stratégies nationales mauritanienne et malienne dans ce domaine⁷ ; ainsi que leur capacité de coordination. Il s'agira également de mesurer l'appropriation du projet par les institutions nationales et locales de ces deux pays ;
- L'encrage du projet dans la sphère d'intervention des agences onusiennes (collaboration, capitalisation, pertinence, non répétition) ; son articulation avec le mandat onusien ainsi que les ODD et en particulier :
- Le niveau d'alignement sur la stratégie nationale : la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) ;
- Les sous-thématiques adossées aux questions de consolidation de la paix telles que les vulnérabilités sociales (jeunesse et genre) et environnementales.

1.3 Le mandat de l'évaluation indépendante

Il n'est pas aisé de procéder à une évaluation dans le domaine de la consolidation de la paix du fait de la fluidité du sujet humain et social ; du fait de la pluralité et de la complexité des situations de conflits, mais aussi du fait des difficultés à dessiner des itinéraires de résolution valables pour tous les cas. En cela il n'y a pas de modèle type. Chaque conflit et situation requière un continuels ajustement.

Ce projet est envisagé comme une étape dans ce processus d'amélioration des outils dans leur ensemble. Quant au ressort de cet exercice d'évaluation, il a surtout une fonction réflexive.

C'est dans cet état d'esprit que sera évalué ce projet : les erreurs et insuffisances relevées etc. seront considérées comme des « manquements » **nécessairement utiles** pour faire évoluer l'approche et ajuster au mieux l'outil de consolidation de la paix.

a. L'approche de l'évaluation

Pour ce faire quelques mesures méthodologiques peuvent être avancées :

- ⇒ Conduire une réflexion et qualifier la notion d'atténuation des facteurs de conflits.
- ⇒ Recourir à des données de lecture qui s'adosent aux facteurs de déclenchement et d'escalade que l'on peut observer.
- ⇒ S'assurer d'une bonne compréhension des multiples dynamiques d'escalade des conflits et de la violence en évitant tout présupposé générique ou essentialiste.

⁷ Voir le détail de ces stratégies dans la partie consacrée « [Prise en compte des stratégies et des objectifs nationaux en matière de consolidation de la paix, de résilience et de dialogue transfrontalier en Mauritanie et au Mali](#) », page 22 de ce document.

- ⇒ Situer l'intervention du projet dans un chemin d'étapes et évaluer les résultats selon un schéma séquentiel et réaliste permet de mieux mesurer les effets de réussite des actions engagées
- ⇒ Le critère participatif (ou présentiel) des populations ciblées (femmes, jeunes, communautés) dans les différents cadres de concertations et les comités à l'échelle locale ne peut constituer à lui seul un indicateur d'atteinte des objectifs. Il doit être combiné avec d'autres indicateurs qualitatifs, qui sont analysés à travers des entretiens semi-directifs individuels ou collectifs. En voici quelques-uns :
 - ❖ Une participation effective (des femmes, des jeunes et des communautés diverses) aux discussions, ainsi qu'aux prises de décisions par les moyens du débat, de l'influence positive, ou de toute autre participation qualitative directe ou indirecte ;
 - ❖ Une bonne connaissance par les bénéficiaires des tenants du projet, et une bonne circulation de l'information quant à la progression du projet assortie de séances de restitution et d'ajustement ;
 - ❖ Des narratifs de régulation (contenant la méthode, le niveau d'appropriation des outils utilisés etc.) ;
 - ❖ Une évaluation par les bénéficiaires des activités (par le biais d'un questionnaire/ et de recommandations d'ajustement).
 - ❖ Les moyens de suivi du projet, qui évaluent les étapes d'évolution et mesurent les progrès réalisés.

b. Portée de l'évaluation

Il s'agira en outre d'évaluer « la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la durabilité du projet »⁸, et plus précisément :

- ⇒ **Évaluer la pertinence** et les tenants du projet en termes de :
 - Traitement des principaux facteurs de conflits identifiés notamment en matière de dégradation des ressources agro-pastorales.
 - Quelle analyse en fait le document et quelles sont les stratégies élaborées pour y répondre ?
 - La conception du projet est-elle alignée sur les politiques nationales de la Mauritanie et du Mali en matière de consolidation de la paix ? Leurs priorités nationales et leurs besoins ont-ils été pris en compte ?
 - Le projet a-t-il capitalisé sur la valeur ajoutée apportée par les programmes des Nations Unies en Mauritanie et au Mali ?
 - Les objectifs du projet répondent-ils aux objectifs et priorités du PBF ?
 - Quelles est la stratégie de mise en œuvre du projet ? ses dispositions programmatiques et institutionnelles ? son système de gestion ?
- ⇒ **Évaluer la cohérence** : il s'agit d'évaluer la synergie ainsi que la prise en compte d'autres projets. Quelle a été la collaboration inter-agences dans le cadre du projet ?

⁸ Conformément aux critères spécifiques de l'OCDE-CAD précisés en l'annexe de cette étude.

- ⇒ **Évaluer l'efficacité** : dans quelle mesure le projet a apporté une contribution concrète à la construction de la paix pour les populations transfrontalières ? Quels sont les résultats et les retours des populations ? Le projet a-t-il été mis en œuvre selon une approche « Do no harm » ?
- ⇒ **Évaluer l'efficacité** : quelles ont été les ressources financières du projet ? Comment le budget a-t-il été utilisé ? Le calendrier a-t-il été respecté ?
- ⇒ **Évaluer l'impact** : il s'agira de mesurer les principaux changements de comportement des principaux acteurs impliqués (autorités locales, CV, populations, etc.) par le projet.
- ⇒ **Évaluer la durabilité et le niveau d'appropriation du projet** : Ce chapitre nous permettra dans une démarche prospective d'envisager une suite, de dégager les bonnes pratiques, et de tirer les leçons, notamment en matière de coordination inter-agences.
- ⇒ Il s'agira également d'apporter des recommandations exploitables en vue d'une future programmation.

En outre, suite à une réunion avec l'équipe PBF à Bamako, il a été demandé à la consultante d'adjoindre à l'évaluation des éléments d'analyse stratégique ainsi que des récits et narratifs provenant des entretiens réalisés sur le terrain.

Il a été spécifié que la longueur du document ne devait pas constituer une entrave dès lors que les sections thématiques étaient bien indiquées.

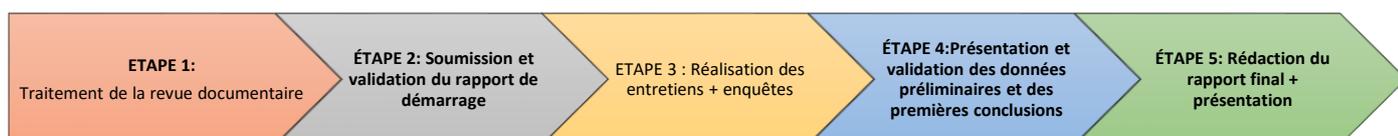
Pour répondre à cette demande nous introduisons des éléments d'analyse tout au long de cette étude. Cependant, afin de ne pas alourdir la lecture, notamment dans les chapitres consacrés aux réalisations (effectivité, efficacité, impacts), nous avons jugé préférable de concentrer une grande partie de cette réflexion analytique dans le chapitre consacré à l'élaboration stratégique (pertinence). Nous y avons introduit des éléments comparés, à la demande du PBF Mali, avec par exemple un état des lieux sur les Cofos.

Enfin, un avenant au contrat a été conclu afin de disposer de plus de temps pour la partie rédactionnelle.

II. MÉTHODOLOGIE

2.1 Déroulement des étapes

Les étapes de travail ont suivi la chronologie suivante :



2.2 Approche et analyse des résultats

L'évaluation et l'analyse des résultats ont été menées via la triangulation de données variables et spécifiques :

Documentation, observations, enquêtes sur le terrain, entretiens avec les bénéficiaires. Et plus précisément :

1/ Une revue documentaire :

- Une revue de la littérature existante sur la thématique
- Une revue de la documentation interne (plans stratégiques, PRODOC, documents résultats, données de suivi, rapports d'étapes, données méthodologiques, budget, etc.) mise à disposition par le programme ;

2/ Des entretiens avec les mandataires et informateurs ciblés⁹ :

- Ministères, gouvernement, institutions nationales pertinentes ;
- Collectivités territoriales et pouvoirs déconcentrés (wali, etc.) ;
- Les équipes du PBF ainsi que les agences de mises en œuvre (OIM et FAO) ;
- Les organisations nationales et locales, les services techniques, des représentants communautaires et religieux, les comités villageois, les populations pastorales et agricoles.

3/ Des entretiens et enquêtes sur le terrain auprès des populations bénéficiaires, en suivant les deux approches qualitative et quantitative suivantes :

2.3 Recueil et traitement des données

a. Récolte des données qualitatives

Une série d'entretiens semi-directifs¹⁰ a été réalisée avec les institutions, les agences de mise en œuvre et les populations locales (autorités locales, comités villageois, clubs DIMITRA et populations bénéficiaires), à travers trois missions distinctes¹¹ :

- 1/ Une première mission a été réalisée à Nouakchott du 6 au 23 février 2023, afin de rencontrer les agences des Nations Unies (OIM, FAO, PBF), les autorités nationales, les trois principales organisations de mises en œuvre, membres du consortium mauritanien SOS Désert, CAD Sahel et Adicor.

2/ Une seconde mission a été réalisée à Bamako du 22 février au 5 mars 2023, afin de rencontrer les agences des Nations Unies (OIM, FAO, PBF), les autorités nationales, les trois principaux opérateurs maliens Stop Sahel, CSPPEEDA et l'organisation Tassaght, ainsi que des agents des services techniques régionales.

3/ Une troisième mission a été réalisée en Mauritanie et au Mali, du 12 au 22 mars. Depuis Nouakchott via la route, cette mission de terrain a pu se rendre dans 14 villages sur les 24 ciblés

⁹ La liste détaillée se trouve en Annexe 2 de ce document.

¹⁰ Les questionnaires des entretiens sont fournis en annexe de ce document.

¹¹ La liste des institutions et organisations rencontrées au cours des missions à Nouakchott et à Bamako est fournie en annexe de ce document.

par le projet, 8 en Mauritanie et 6 au Mali, soit au moins 1 village par moughata (en Mauritanie), et 2 villages par cercle (au Mali). Pour des raisons de sécurité (absence des forces de l'ordre et cas de violence répétés), la mission n'a pas pu se rendre dans le cercle de Nara, interdit d'accès aux agences des Nations Unies.

| En Mauritanie : | Au Mali : |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ Adel Bagrou¹² ○ M'barat rme ○ Al Mabrouk ○ Gogui ○ Medbouyou ○ Hamoud ○ Ould Yenge ○ Lebouly ○ Melgue | <ul style="list-style-type: none"> ○ Boulili ○ Gogui ○ Melga ○ Leya ○ Tichy |

Des entretiens additionnels ont été réalisés à Kayes (18 au 22 mars) par Moussa Sacko auprès des autorités locales et des services techniques.

Le tableau suivant dresse la liste ainsi que le nombre de personnes (H/F) rencontrées au cours de cette mission de terrain parmi les autorités locales, les cadres de coopérations et les populations :

| Étape | Nom du village/commune | Autorités locales rencontrées (ou autres/ précisé) | Nombre de personnes CV (F/H) | Nombre de personnes Club (F/H) | Populations (F/H) | Total |
|-------|------------------------|--|------------------------------|--------------------------------|----------------------|-------|
| 1 | Néma | Rencontre et formations des équipes d'enquêtes (CEROS) | | | | 4 |
| 2 | Adel Bagrou | - Chef de Brigade - Hakem - Maire adjoint - Maire titulaire - Conseiller Municipal | 4 H dont 2 jeunes | 11 F dont 5 jeunes | 1 ingénieur agricole | 21 |
| 3 | M'barat rme | | 9 dont 3 F et 5 jeunes | 6 F dont 3 jeunes | | 15 |
| 4 | Al Mabrouk | | 8 dont 3 jeunes | 7 F dont 3 jeunes | 10 dont 4 jeunes | 25 |
| 5 | Djigueni | - Hakem - Maire adjoint | | | | 2 |
| 6 | Gogui Mauritanie | | 9 dont 6 F et 3 jeunes | 6 F dont 2 jeunes | | 15 |

| | | | | | | |
|--------------|---------------------|---|---|--|---|------------|
| 7 | Gogui Mali | - Maire - SG de la mairie - Un conseiller municipal - Un conseiller jeunesse - Une personne ressource | 15 dont 3 F et 2 jeunes | | | 20 |
| 8 | Boulili | | 7 dont 2 F et 2 jeunes | | 6 F dont 3 jeunes | 13 |
| 9 | Medbougou | | | 10 dont 8 F et 4 jeunes | 6 F dont 3 jeunes | 16 |
| 10 | Hamoud | - Hakem adjoint | 9 dont 3 F et 2 jeunes | | | 10 |
| 11 | Ould Yenge | - Hakem - Maire Adjointe - Conseiller | 11 dont 5 F et 3 jeunes | | 1 imam | 15 |
| 12 | Melga Mauritanie | | 7 dont 4 F et 2 jeunes | | 4 (jeunes) | 11 |
| 13 | Melga Mali | | 5 dont 2 F et 2 jeunes | | | 5 |
| 14 | Leya / Tichy | | 8 H dont 2 jeunes | | | 8 |
| TOTAL | | 16 représentants des Autorités locales | 92 membres de CV dont 28 Femmes et 28 jeunes | 40 membres de club DIMITRA dont 38 F et 17 jeunes | 28 bénéficiaires directs et indirectes dont 12 femmes et 14 jeunes | 176 |

Les graphiques suivants apportent un éclairage détaillé sur la fonction, le sexe et l'âge des populations que nous avons interrogées. La catégorie jeune est une notion large allant dans cet échantillon de 17 à 26 ans.

➤ Personnes interrogées, réparties par fonction et par sexe

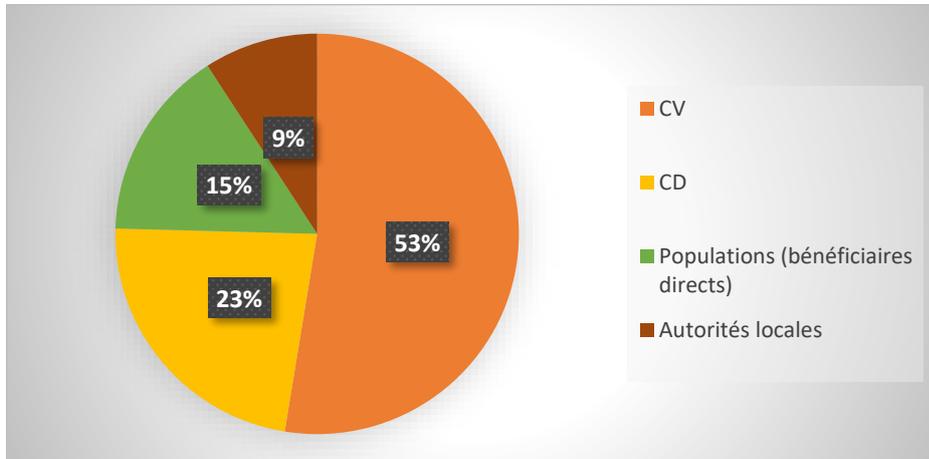


Figure 1. Personnes interrogées par fonction

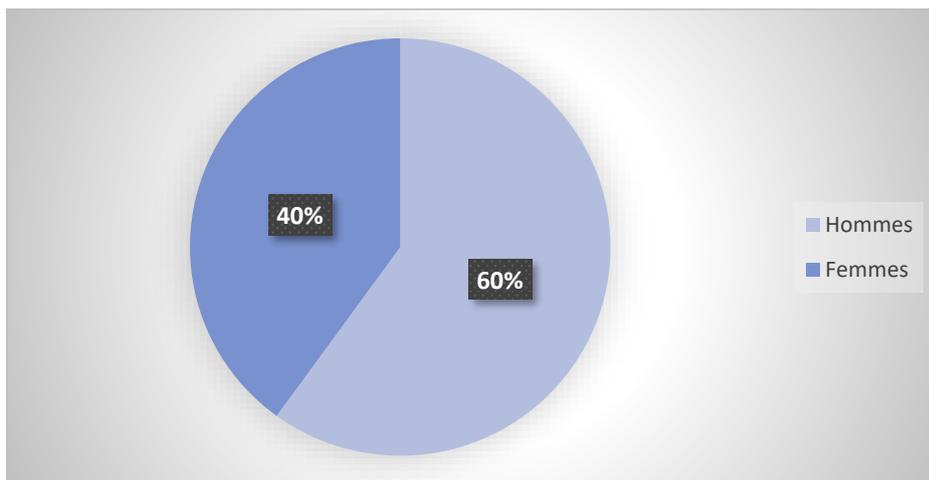


Figure 2. Personnes interrogées par sexe

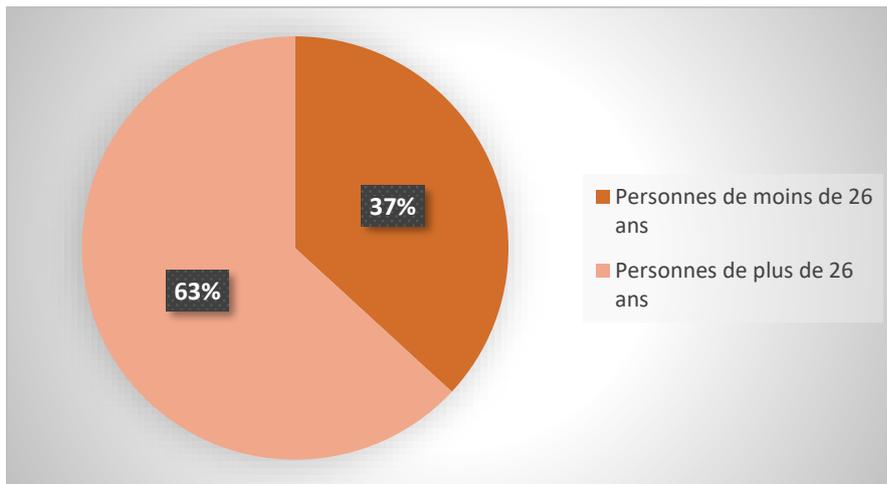


Figure 3. Personnes interrogées par âge

b. Récolte des données quantitatives

➤ Équipe et aspects techniques

Les entretiens quantitatifs ont été réalisés par une équipe de 3 enquêteurs par pays (Mauritanie et Mali). Chaque équipe a été encadrée par un superviseur.

Pour faciliter le déploiement des équipes de terrain et la programmation des déplacements, le CEROS en Mauritanie et Africaid Conseils au Mali, ont élaboré des cartes de localisation des zones ciblées par l'enquête.

Pour assurer la fiabilité de la collecte de données et leur transfert garantissant la fiabilité de l'information et la rapidité du processus de traitement et d'analyse des données, il a été élaboré un masque de saisie conforme aux contenus du questionnaire et aux exigences d'utilisation.

Une formation théorique et pratique a été réalisée au profit des enquêteurs :

- ⇒ À Kayes par Moussa Sacko, superviseur et responsable des équipes.
- ⇒ À Nema par Ferdaous Bouhlel, ainsi que Zein Ould Mohamed Abdellahi, Superviseur et responsable des équipes.

Les objectifs de cette formation ont été de :

- Comprendre les objectifs de l'enquête ;
- Comprendre la méthodologie d'enquête ;
- Assimiler les questionnaires ;
- Assimiler l'envoi des données collectées ;
- Réaliser le plan de déploiement et le planning.

➤ Échantillonnage

Les enquêtes ont été réalisées dans les 24 villages ciblés par le projet (12 en Mauritanie et 12 au Mali).

| Mauritanie 12 Villages dans les communes suivantes : | Mali 12 Villages dans les communes suivantes : |
|---|---|
| <p>Adel Bagrou (Hodh El Chargui) Adel Bagrou M'barat rme</p> <p>Djigen (Hodh el gharbi) Al Mabrouk</p> <p>Kobenni (Hodh el gharbi) Gogui Beiziet Ehel Jaghdid Medbougou</p> <p>Kankossa (Assaba) Blajmil Hamoud</p> <p>Ould Yenge (Gidimagha) Ould Yenge Lebouly</p> <p>Ghabou (Gidimagha) Melgue Baidiam</p> | <p>Nara Keibane Maure Keibane Soninké Berzack Daye</p> <p>Gogui Boulili Tourourou Banan Gogui</p> <p>Djelebou (Aourou) : Melga Léya Tichy Nahali</p> |

➤ **Accès aux populations et composition des échantillons**

Les enquêtes ont été réalisées dans chaque village auprès de 3 groupes de personnes¹³ :

- 1/ les Comités villageois (Questionnaire n°1)
- 2/ Les Clubs DIMITRA (Questionnaire n°2)
- 3/ Les populations (Questionnaire n°3)

➤ **Chaque groupe échantillon comporte à minima le nombre et la représentation suivante :**

- ⇒ Chaque comité villageois est composé d'au moins 5 personnes (dont 1 chef de village ou 1 leader communautaire, 1 femme et 1 jeune) ;
- ⇒ Chaque club DIMITRA est composé d'au moins 5 personnes (dont 1 leader communautaire, 2 femmes, 2 jeunes) ;
- ⇒ Un échantillon de 8 personnes parmi les populations bénéficiaires (non-membres des comités villageois et des Clubs DIMITRA) par localité touchée comporte les composantes

¹³ Les questionnaires sont disponibles en Annexe 5 et 6 de ce document.

sociales suivantes :

- 1 représentant des autorités locales,
- 1 chef de village/chef religieux,
- 1 leader communautaire,
- 1 femme (minimum),
- 1 jeune (minimum),
- 2 agriculteurs,
- 2 éleveurs ;

⇒ Soit un total de 18 personnes minimum par village rencontrés.

⇒ Les enquêtes ont été réalisées auprès de 216 personnes par pays, soit un total de 432 personnes interviewées.

⇒ Les questionnaires ont été réalisés individuellement. Dans de rares cas en focus groupe (selon la disponibilité des interlocuteurs), mais en prenant en compte le fait que chaque questionnaire était individuel.

L'enquête quantitative a été réalisée en partie avec l'outil KoboCollect pour l'administration du questionnaire.

Les grilles de résultats ont été fournies sur tableau Excel et analysées par Ferdaous Bouhlei.

Voici les échantillons relevés, classés par sexe et tranches d'âge. Ils sont précisés par catégories (CV, CD et villageois bénéficiaires), ainsi que par pays.

Mauritanie :

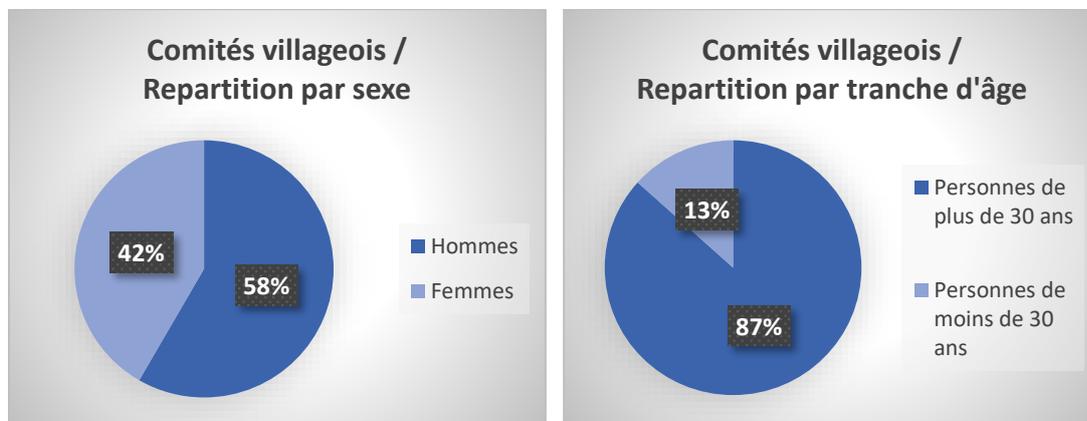


Figure 4. Comités villageois (60 personnes)

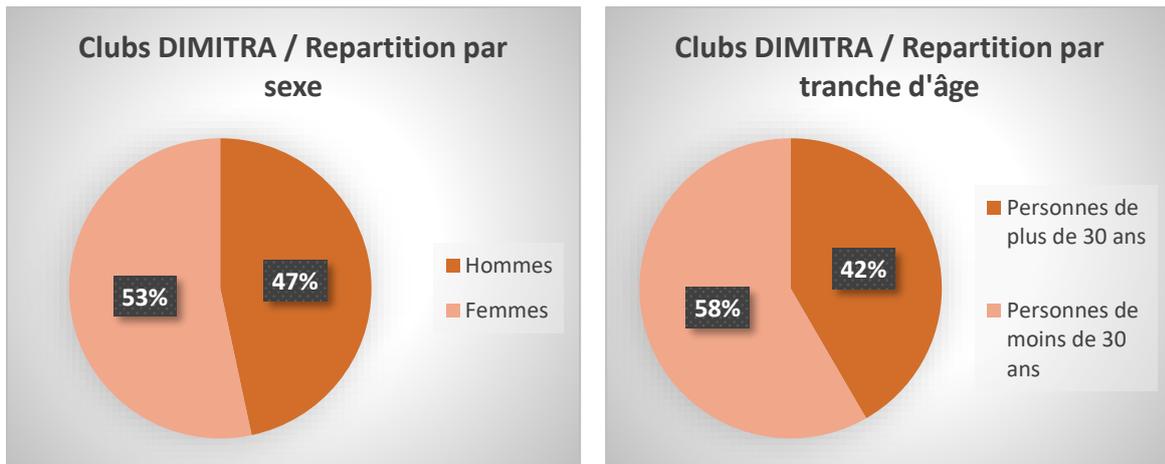


Figure 5. Clubs DIMITRA (60 personnes)

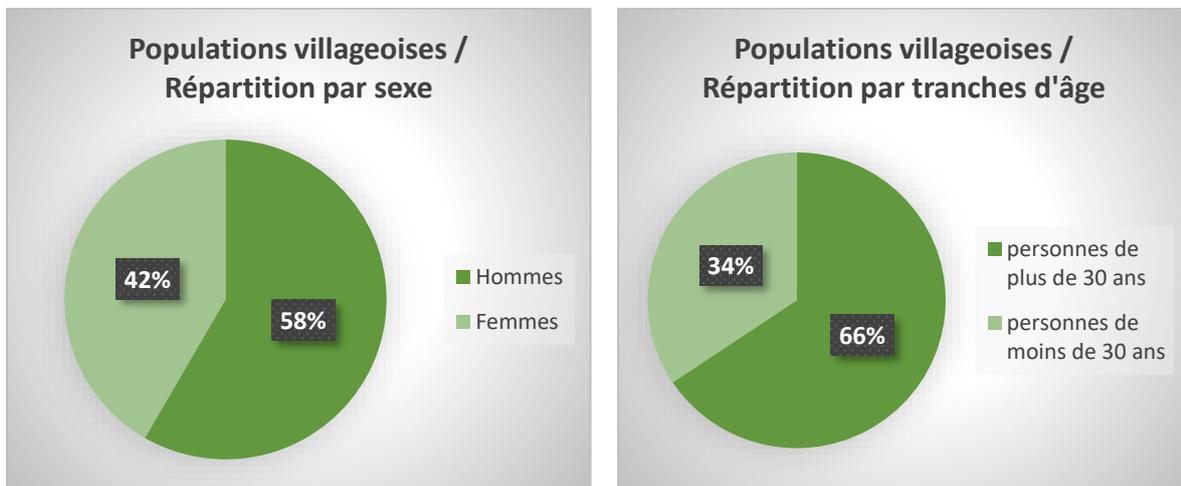


Figure 6. Populations locales bénéficiaires (96 personnes non-nombres des CV et des CD)

Mali :

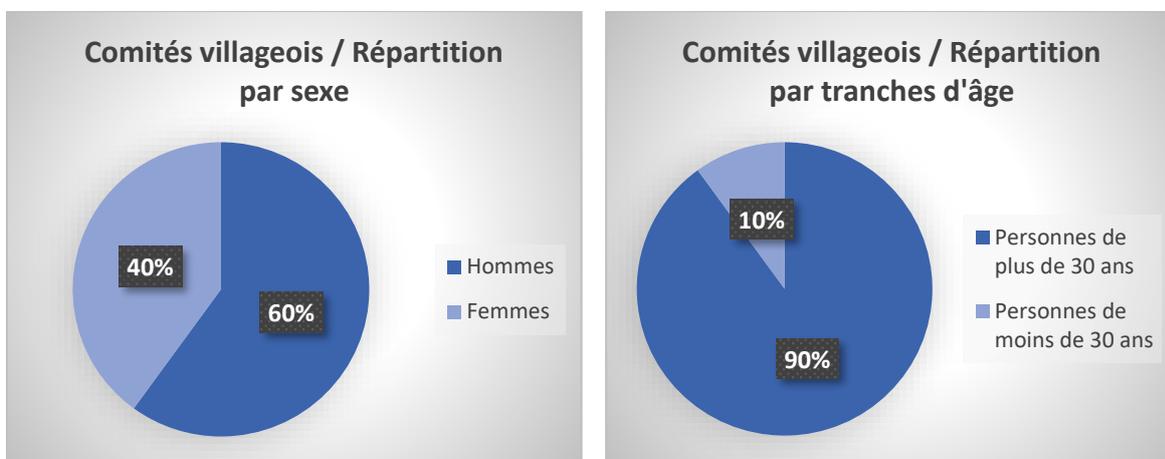


Figure 7. Comités villageois (60 personnes)

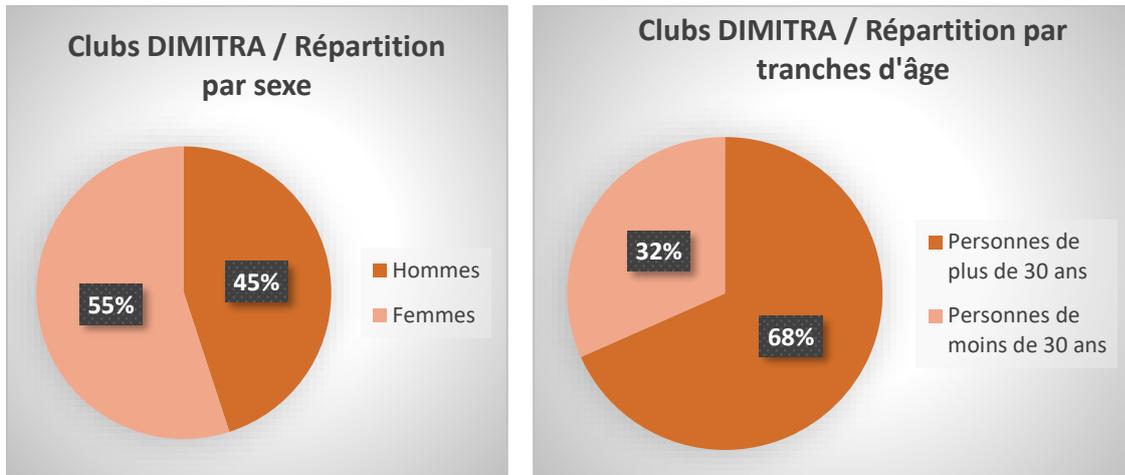


Figure 8. Clubs DIMITRA (60 personnes)

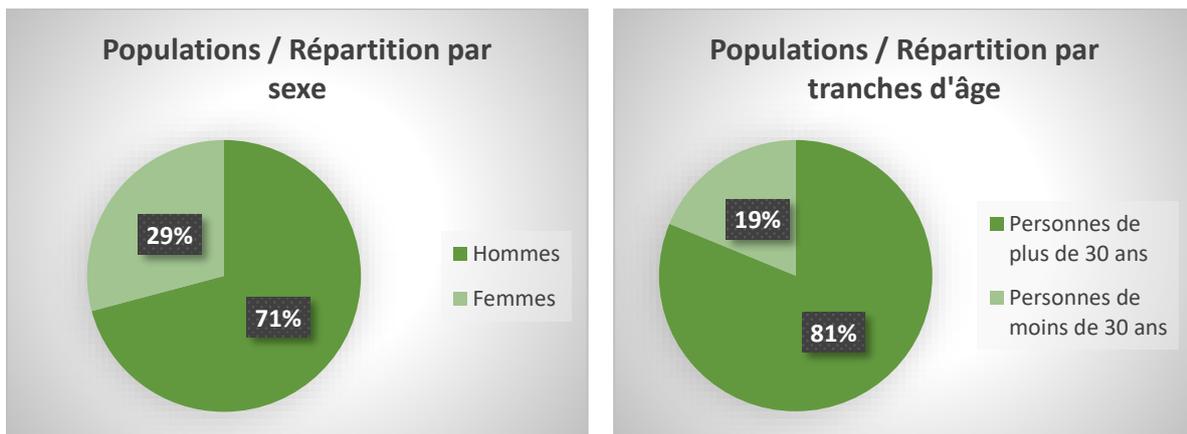


Figure 9. Populations locales bénéficiaires (96 personnes non-membres de CV et des CD)

EVALUATION DU PROJET

III. PERTINENCE

3.1 Prise en compte des stratégies et des objectifs nationaux en matière de consolidation de la paix, de résilience et de dialogue transfrontalier en Mauritanie et au Mali

Ce projet s'inscrit dans plusieurs cadres stratégiques nationaux et orientations sectorielles. Certains parmi les plus importants ont servi de socle dans le processus de conception du projet et sont mentionnés dans le PRODOC. D'autres ne figurent pas dans la partie consacrée. Nous la complétons ci-après en indiquant les références importantes.

Il n'est pas fait mention, dans le processus d'élaboration du projet, de trois cadres institutionnels centraux au Mali au regard des objectifs et des enjeux du projet (voir plus bas) :

D'une part le Cadre de Stratégie Nationale de la Réconciliation et de la Cohésion Sociale, dont le Ministère a délégué une représentante pour assister à deux rencontres du projet.

Certes, la dernière mouture du document stratégique du Ministère n'a été présentée qu'en mai 2022, soit plus d'une année après le démarrage du projet, ce qui peut expliquer cette absence dans le PRODOC. Mais les orientations du document reprennent les grandes lignes du cadre stratégique précédent (2018-2020).

D'autres part, le document cadre de la Politique Nationale de Décentralisation (2017 et 2020), qui définit le principe de co-reconnaissance et de cogestion par les Collectivités Territoriales (CT) et les citoyens, dans le traitement des conflits locaux et l'établissement de la paix. Les prérogatives assignées aux CT dans ce domaine d'activité sont d'autant plus importantes à signaler que les CT sont souvent les seules instances institutionnelles et d'encadrement légal qui demeurent face à une situation d'insécurité, particulièrement lorsque les représentants de l'État sont contraints de quitter certaines zones. Cette situation a précisément eu lieu à Nara, un des cercles de la région de Koulikouro engagé dans le projet, où les forces de l'ordre attaquées de nombreuses fois, ainsi que le sous-préfet, ont dû quitter la zone.

Enfin, la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et ses décrets d'application sont les cadres qui définissent et légalisent les mécanismes para juridiques et traditionnels de traitement des conflits locaux en lien avec l'exploitation et la gestion des ressources agro-pastorales.

L'absence d'évocation de ces cadres, au-delà de toute formalité, a engendré certaines insuffisances dans la conception du projet, en termes de prise en compte et de « raccord » avec ces dispositifs et outils que proposent ces institutions, aussi imparfaits soient-ils. Nous le verrons dans le détail plus loin dans cette évaluation.

a. Cadres stratégiques du Gouvernement Mauritanien

En Mauritanie, c'est une prise de conscience plutôt récente et timide qui a consacré une voie dédiée au domaine de la consolidation de la paix. La stratégie du gouvernement mauritanien a néanmoins évolué, et inscrit des pas successifs depuis 2015 à travers plusieurs cadres stratégiques.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) élaborée par le Gouvernement, pour la période 2016-2030, correspond à celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Dans ce cadre, plusieurs volets ont été mis en avant, dont la transparence de la gestion des affaires publiques, la justice et l'équité pour tous, la discrimination positive en faveur des groupes les plus vulnérables ainsi que la promotion des mécanismes appropriés de solidarité et de protection sociale, qui sont présentés comme des moyens visant à supprimer les principales causes de tensions sociales¹⁴.

Le premier plan d'actions prioritaires (2016-2030) de la SCAPP s'articulait autour de 15 chantiers de développement, déclinés en 59 interventions prioritaires.

La dernière présentation du SCAPP évolue et précise le sujet puisqu'il inscrit explicitement le domaine de la consolidation de la paix. Il reprend les axes d'intervention des deux dernières stratégies de promotion de la jeunesse, mais y ajoute un axe spécifiquement dédié à la gouvernance politique, à la **cohésion sociale**, à la **paix** et à la **sécurité**, avec notamment les axes suivants :

- ⇒ Axe stratégique 2 : Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base
 - Chantier stratégique d'une meilleure résilience des couches les plus vulnérables
- ⇒ Axe stratégique 3 : La gouvernance dans toutes ses dimensions
 - Chantier stratégique de la gouvernance politique, de la cohésion sociale, de la paix et de la sécurité :
 - ❖ L'amélioration de la gouvernance politique ;
 - ❖ **Le renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité ;**
 - ❖ **La construction durable de la paix et de la cohésion sociale ;**
 - ❖ **La protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent ;**
 - ❖ **La gestion saine des migrations.**

Ce projet s'inscrit en deuxième lieu dans la ligne de réalisation des ODD, et en particulier de **l'ODD 16** : « *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* ».

b. Cadres Stratégiques du Gouvernement malien

L'évolution du contexte au Mali depuis le démarrage du conflit en 2012, a induit une prise de conscience aiguë et un investissement central et croissant en matière de restauration et de consolidation de la paix, avec un large dispositif institutionnel national, appuyé par les partenaires internationaux touchant tous les domaines sectoriels et de développement économique et social.

¹⁴ SCAPP 2016-2030/Volume II / Orientations Stratégiques et Plan d'actions 2016-2030. Paragraphe 75 : « une société riche de sa diversité ».

Ce projet s'inscrit dans plusieurs axes prioritaires du gouvernement :

Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019 – 2023)

- ⇒ Axe stratégique 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble
 - Objectif Global 2.1 Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens
- ⇒ Axe stratégique 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique
 - Objectif global 4.1 Garantir un environnement sain
 - Objectif global 4.2 Renforcer la résilience au changement climatique

Le Cadre de la Stratégie Nationale de la Réconciliation et de la Cohésion Sociale et son Plan d'actions 2022-2026, présenté lors du Conseil des Ministres du 27 mai 2022, qui reprend en partie les axes du Plan précédent (2018-2022), et confirme les points suivants :

- ⇒ Axe stratégique 2 : Promotion de la culture de la paix et des droits de l'homme
- ⇒ Axe stratégique 3 : Renforcement des mécanismes et des méthodes de prévention et de gestion des conflits ;
- ⇒ Axe stratégique 4 : Promotion de projets intégrateurs ;
- ⇒ Axe stratégique 5 : Renforcement des capacités des acteurs de la Réconciliation.

Dans le cadre de cette stratégie, le ministère de la Réconciliation malien a récemment mis en place des ERARs (Équipes Régionales d'Appui à la Réconciliation), chargées d'encadrer et d'appuyer les multiples cadres locaux de gestion de conflits tels que les Comités Communaux de Réconciliation (CCR), ainsi que toutes les instances locales en charge du dialogue et de la gestion des conflits.

Dans un entretien conduit au Ministère de la Réconciliation, nous avons noté le souci du Ministère d'encadrer les instances de concertations locales, et de veiller à limiter « *la multiplication tous azimuts de cadres de concertation qui s'enchaînent et se superposent. On constate que ces cadres sont créés par des projets, parfois ils naissent et disparaissent aussitôt avec ces projets, sans capitaliser sur l'existant* ¹⁵ ».

Le document cadre de la Politique Nationale de Décentralisation (2017 et 2020) accorde une place importante à la cogestion des questions de sécurité et de paix avec les citoyens des collectivités territoriales (CT). Rappelant les défis de stabilité du pays, la partie justificative du document souligne que les défis de la gouvernance inclusive du territoire devront permettre « *une meilleure prise en compte des citoyens, des organisations de la société civile dans la gestion des affaires publiques, y compris celles relatives à la sécurité du pays, à la prévention et à la gestion des conflits* ».

Cette responsabilité est rappelée avec acuité dans les objectifs de la politique nationale : « *La finalité recherchée par cet objectif est d'avoir une gouvernance territoriale qui valorise les*

¹⁵ Entretien, chargé de programme, ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Sociale, Bamako, Mali.

légitimités traditionnelles, améliore la participation et le contrôle des citoyennes et des citoyens, et fait de la sécurité intérieure une affaire collective qui implique fortement les CT et les citoyens ». En outre, dans l'objectif spécifique n°4.2 : Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local, il est indiqué que :

- « Pour atteindre cet objectif, le résultat attendu est : Les populations participent à la gestion de la sécurité au niveau de leurs CT ;
- Définir un cadre institutionnel pour la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de la sécurité ;
- Développer des mécanismes endogènes de gouvernance de la sécurité, de prévention et de résolution de conflits (cadres de concertations, alertes précoces, etc.) ;
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation/sensibilisation à la culture de la paix et à la gouvernance de la sécurité ;
- Mettre en œuvre des projets structurants participant de la gestion de la sécurité et de la résolution des conflits ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de dialogue, de négociations, de réconciliation et de cohésion sociale »¹⁶.

La Loi d'Orientation Agricole (LOA- loi 2006 et décret 2018)¹⁷ est un cadre institutionnel, voté en septembre 2006, issu d'un processus consultatif salué notamment pour la prise en compte de l'avis des Organisations Pastorales, reconnaissant les terroirs d'attache, les droits d'usage prioritaires ainsi que les droits fonciers coutumiers collectifs. Un des aspects les plus importants de la loi est la création des commissions foncières villageoises ou de fraction¹⁸ dites COFOs. Telles qu'elles sont définies dans la loi de 2006 et le décret de 2018, ces commissions s'inscrivent dans une logique de renforcement de la gestion coutumière et des structures communautaires dans le domaine des ressources agro-pastorales.

c. Un cadre stratégique transfrontalier Mali-Mauritanie inexistant, mais quelques initiatives et des expériences concluantes

Ni la Mauritanie ni le Mali ne dispose d'un cadre stratégique transfrontalier Mali-Mauritanie, en dehors des stratégies de sécurité nationale et des accords de commerce. En cela, ce projet s'inscrit dans une démarche inédite et particulièrement innovante, qui répond de manière propice à une conjoncture favorable et à une formulation des pays respectifs.

En effet, une réflexion étatique récente davantage axée sur la migration, l'intensification des violences armées aux frontières maliennes et dans un certain nombre de pays de la sous-région (Burkina Faso, Niger, Tchad, etc.), a consacré, tant en Mauritanie qu'au Mali, un intérêt tout particulier en faveur d'une plus grande sécurisation des frontières et des enjeux transfrontaliers visant une limitation des risques d'escalade et de conflits, particulièrement autour du partage et de la gestion des ressources agro-pastorales. Chacun des deux pays dispose de ses propres lois, de ses codes (pastoral, foncier) et de ses propres usages en matière de gestion des ressources.

¹⁶ Actions à réaliser/ Objectif spécifique n°4.2, page 31.

¹⁷ Loi N°06-045 du 5 septembre 2006, portant LOA (adoptée en séance le 16 août 2006).

¹⁸ Créée par décret (N°2018-0333/P-RM du 4 avril 2018).

On notera cependant trois principales initiatives de type transfrontalière ayant des portées et des structurations inégales.

Tout d'abord en Mauritanie, le gouvernement a récemment mis en place des Commissions Régionales de Gestion des Frontières (CRGF). Bien que n'étant pas à ce jour opérationnelles, ces commissions auront pour rôle à la fois d'assurer une liaison entre les localités et les ministères en charge de la sécurité aux frontières, mais également de gérer des conflits et tensions à vocation transfrontalière.

Mais c'est au Mali qu'il faut aller chercher l'initiative à portée transfrontalière la plus ancienne et la plus structurée à ce jour. Nul doute qu'elle constitue un modèle en la matière et balise le terrain sur les expériences de coopération dans différents domaines :

L'Autorité pour le Développement Intégré des États du Liptako-Gourma (ALG) est née dans les années 1970, avec l'objectif à ses débuts d'améliorer principalement la coopération économique, minière et sociale de trois pays (Mali, Niger, Burkina Faso), avec une attention portée sur la lutte contre la pauvreté. En 2017 sa mission est élargie à la sécurité, à travers une dynamique appelée « continuum Développement-Sécurité ». Avec son Traité révisé du 24 janvier 2017, l'ALG se présente dès lors tant au niveau continental qu'au niveau régional « *comme un instrument de prévention structurelle des conflits et comme un moyen de gommer les « effets frontières » dans une perspective d'intégration régionale, de gérer en commun les problèmes partagés et d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les espaces transfrontaliers* ».

Inscrite dans son agenda 2017, la question de la coopération transfrontalière touche essentiellement 3 domaines¹⁹ :

1/ Une coopération des collectivités territoriales ;

2/ Une coopération des autorités administratives frontalières, avec depuis 2019 la création d'un Cadre de Concertation des Gouverneurs des régions frontalières du Liptako-Gourma ;

3/ Dans le domaine du développement agro-pastoral, plusieurs programmes ont été mis en place depuis 2005. Ces programmes ont été financés par la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et les Gouvernements des États membres de l'ALG, puis successivement par les UN, la BM, l'UE, l'Alliance Sahel, etc.

Enfin, l'organisation du G5 Sahel est l'une des organisations régionales les plus avancées en matière d'engagement transfrontalier sur le nexus développement-sécurité, pour ce qui concerne la frontière Mali-Mauritanie. Évoqué dans le cadre stratégique du PRODOC, le G5 est directement impliqué en tant qu'acteur de collaboration et de mise en œuvre, particulièrement pour le volet communication, pour le développement d'une stratégie et plan de communication sur la prévention des gestion des conflits.

Les deux cadres dans lesquels s'inscrit le projet, sont le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) ainsi que le Programme de Développement d'Urgence (PDU). En effet, en 2018, le G5 lance ses projets à impact rapide, qui ont pour ambition et objectifs de proposer des actions au plus près des communautés, dans la résolution des conflits liés à la transhumance ainsi que dans la stabilisation des espaces frontaliers dans les zones dites fragiles des frontières ; le « *soutien au*

¹⁹ <https://www.liptakogourma.org/agriculture-elevage/>

développement d'un pastoralisme résilient dans le Sahel » fait partie des objectifs de l'axe Résilience et Développement du PIP. Suite à la demande de financement du PDU, les états du G5 Sahel ainsi que l'Alliance Sahel ont proposé une réponse de 266 millions d'Euros dédiés à 22 programmes.

3.2 Conformité avec les orientations et programmes de l'ONU et du Fonds PBF

Ce projet s'arrime à un ensemble de stratégies et orientations des Nations Unies aux échelles régionale et sous-régionale, et dans leurs coopérations respectives avec la Mauritanie et le Mali.

Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) :

- Objectifs 1.6 : « Appuyer la sécurité des communautés et la cohésion sociale »
- Objectifs 3.5 : « Promouvoir la viabilité de l'environnement grâce à des mécanismes de gestion des ressources naturelles aux niveaux national et régional, et à des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, l'accent étant mis en particulier sur les ressources en eau ».

Stratégie du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) 2020-2023 :

- Objectif 2 : « améliorer les partenariats régionaux et sous-régionaux visant à adresser les menaces transfrontalières et transversales à la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier avec [...] le G5 Sahel »²⁰.

Cadre stratégique des UN pour la Mauritanie :

Dans le cadre du Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) 2018-2022 :

- ⇒ Priorité Stratégique 1, Effet 2 dans son Produit 4 « Les populations marginalisées disposent d'une meilleure capacité d'autonomisation, et participent à la prise de décision les concernant, à l'identification de leurs besoins et à la revendication de leurs droits » ;
- ⇒ Priorité Stratégique 2, Effet 3 : « Les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique ».

3.3 Conclusions : Agir et prendre en compte les orientations politiques nationales dans un contexte de coopération bi et multilatérale perturbée : quelles recommandations ?

La phase de conception du projet ne pouvait pas prévoir les difficultés survenues après les coups d'État successifs au Mali l'été 2020, puis en mai 2021, ainsi que les rapports compliqués avec la CEDEAO qui donnèrent lieu à une série de sanctions.

Nous notons qu'il n'en est pas fait mention, ni dans la partie analyse stratégique, ni dans la partie consacrée aux risques.

Il nous paraît cependant ici important de les signaler et d'inviter à une plus grande prise en compte, dès la phase de conception stratégique, de la situation des rapports bi et multilatéraux des principaux acteurs institutionnels, dans les projets à caractère transfrontalier, engageant plusieurs États. En effet, il y a généralement une tendance à éviter de soulever ces questions jugées « trop politiques » et sans rapport avec l'échelle de mise en œuvre des projets. Nous pensons au contraire qu'ils ont un impact direct sur la conduite de ce type de projet, et sur son acceptation par les autorités nationales.

Prendre en compte ces paramètres politiques permet de mieux jauger des préoccupations et attentes des gouvernements nationaux, de mesurer les risques de repli politique, mais également de mettre en place un dispositif spécifique d'échanges accentué, afin que le projet puisse offrir, dans sa dimension catalytique, une réponse performative, notamment dans sa dimension de dialogue.

En lien avec les principaux acteurs de ce projet, nous voyons deux difficultés majeures :

a. La sortie du Mali du G5 sahel et les effets sur les relations Mali-Mauritanie

En 2022, le G5 Sahel est confronté à un problème de « *cohésion et d'union* », selon les propos de Alkassoum Indatou, Ministre Nigérien de la Défense (septembre 2022). En effet, dès le mois de Mai 2022, suite aux bouleversements institutionnels survenus au Mali, à l'issue de deux coups d'État, les autorités maliennes sont empêchées d'assurer la Présidence du G5 Sahel et décident de se retirer, invoquant « *une perte d'autonomie de la structure et une instrumentalisation* ». Et même si actuellement des pourparlers sont en cours pour sa réintégration, il semble que le G5 Sahel a été ralenti depuis la sortie du Mali.

Lorsque le projet démarre en décembre 2021, rien ne laissait présager une telle fracture au sein du G5 Sahel. Toutefois, quel aura été l'impact de cette situation sur le projet ?

On note que le retrait du Mali de la force conjointe ne semble pas avoir empiété sur sa participation à des cadres de coopération transfrontalière tel que proposé par ce projet. À ce titre le Ministère de la Réconciliation assure qu'« *il y a les questions politiques d'un côté ainsi que les positions de notre gouvernement. Mais le Ministère de la Réconciliation ainsi que toutes les parties engagées au Mali voient d'un très bon œil ces formes d'appui aux populations agro-pastorales et sont engagées sans équivoque dans ce type d'appui et de programme*²¹ ».

Mais concrètement, la participation du G5 Sahel en tant que partenaire de mise en œuvre dans le projet, devant participer à toutes les étapes de conception et de validation du volet communication n'a pas bien fonctionné, bien que dès le départ un point focal au G5 ait été désigné. L'activité avait été coordonnée avec ce dernier ; la plupart des démarches préparatives ont également été entamées en concertation avec le point focal. Enfin, le point focal du G5 Sahel ont également été convié et a participé aux ateliers de brainstorming et de validation de la

²¹ Entretien, ministère de la Réconciliation nationale, Bamako- Mali, mars 2023.

stratégie. Mais dans la phase de réalisation dès juin 2022, le projet peinait à avoir une interlocution régulière²². Il semble que plusieurs facteurs ont été à l'origine de cette évolution, mais il n'est pas exclu que le retrait du Mali ait pu contribuer à créer au sein du G5 Sahel un climat particulier ; les propos d'un membre du G5, recueilli lors d'un entretien l'illustrent : « *Depuis que le Mali est sorti du G5, beaucoup de choses sont en attente, car nous avons un protocole de validation des 5 pays membres. Certains projets en cours se poursuivent mais d'autres sont comme suspendus. La Mauritanie assure la présidence depuis le mois de février et poursuit les discussions avec le Mali pour sa réintégration au sein de la structure* ». ²³ Cette déclaration fait écho avec un échange réalisé auprès du représentant du G5 Sahel à Nouakchott, dans lequel il m'a été confirmé que le retrait du Mali a généré un climat d'attente et de ralentissement des activités des projets en cours²⁴.

La perturbation des relations bilatérales entre le Mali et ses voisins, notamment suite à la phase de sanction de la CEDEAO, la posture politique du gouvernement malien et son retrait du G5 Sahel rendent la question du dialogue inter-étatique autrement plus crucial, notamment afin que les populations locales ne pâtissent pas de ces évolutions.

La Mauritanie et le Mali ont, durant cette phase, maintenu leurs relations ; et au regard des liens qui unissent les deux pays, la Mauritanie (non-membre de la CEDEAO) n'a pas fermé ses frontières, assurant au Mali le maintien des échanges commerciaux et le ravitaillement de denrées de premiers nécessités²⁵. Mais les relations entre les deux pays ont été mises à nouveau à l'épreuve lors d'épisodes violents survenus à l'encontre de ressortissants mauritaniens, sur le territoire malien, au cours desquels une trentaine d'individus furent exécutés, certains dans des conditions de violence extrême.

b. Les relations Mali – Nations Unies

On constate également une dégradation des relations entre le Mali et les Nations Unies autour de deux principales questions : celle du renouvellement du Mandat de la MINUSMA ; et celle, épineuse, des droits de l'homme.

Ces relations perturbées ont donné lieu au renvoi de plusieurs agents des Nations Unies au Mali, dont celui, récent, de Guillaume Ngéfa, représentant de la section des droits de l'homme de la MINUSMA.

Bien que le mandat de la MINUSMA ait été finalement renouvelé pour l'année 2022-2023, les relations sont fragiles, et le maintien de la présence onusienne est régulièrement remise en cause par des manifestations populaires demandant le renvoi de la mission, les plus récentes ayant eu lieu dans la région de Mopti suite à une attaque du JNIM sur différentes positions maliennes à Sévaré. La décision de son renouvellement sera de nouveau sur la table des discussions en juin 2023.

Au regard de ces éléments, il est certain que la réussite de projets performants et novateurs tel que le projet transfrontalier contribue d'une part au dialogue et à l'apaisement de ces relations,

²² Voir le Rapport semestriel du projet, juin 2022.

²³ Entretien, chargé du suivi évaluation des projets du G5 Sahel, Nouakchott, février 2023. Voir également le Rapport du Secrétariat Général des Nations Unies du 9 mai 2023 sur le G5 Sahel.

²⁴ Entretien avec le représentant du G5 Sahel à Nouakchott, juin 2023.

²⁵ Entretien avec un Ministre mauritanien lors de l'établissement de la période de sanction.

mais invite donc aussi à poursuivre les efforts pour que d'autres projets transfrontaliers en cours de validation voient le jour.

Pour conclure : La présentation des projets PBF aux autorités nationales doit être continuellement ajustée au contexte, aux besoins et aux préoccupations des États qui peuvent considérablement varier d'un pays à l'autre. L'exemple de ce projet en est l'illustration. Nous formulons à cet effet les recommandons suivantes :

- ⇒ Prévoir dans la phase de conception du projet, et à plus forte raison d'un projet transfrontalier incluant plusieurs États, une analyse de la situation et des relations entre les principales institutions partenaires du projet. Cette analyse permettra d'ajuster la stratégie, de mettre en place des garde-fous et de veiller à maximiser l'impact sur les questions de dialogue et de paix à tous les niveaux : du niveau local au niveau bilatéral.
- ⇒ Mettre en place un dispositif de dialogue poussé avec les institutions nationales, y compris au plus haut niveau de discussion, selon les besoins du contexte et des réalités. Cela implique de prévoir des ressources (humaines, en temps, etc.) et des compétences spécifiques en médiation.

IV. CONCEPTION ET STRATÉGIE DU PROJET : QUELLE PERTINENCE ?

4.1 Processus de conception du projet

Le projet est le fruit d'une participation multi-acteurs. Il a été conçu à la suite de nombreuses discussions avec UNOWAS, la MINUSMA et sa section stabilisation et consolidation de la paix, les Coordinateurs Résidents des deux pays sur l'analyse conjointe des fragilités, et plus tardivement, successivement les agences de mise en œuvre sur la base de leurs acquis respectifs.

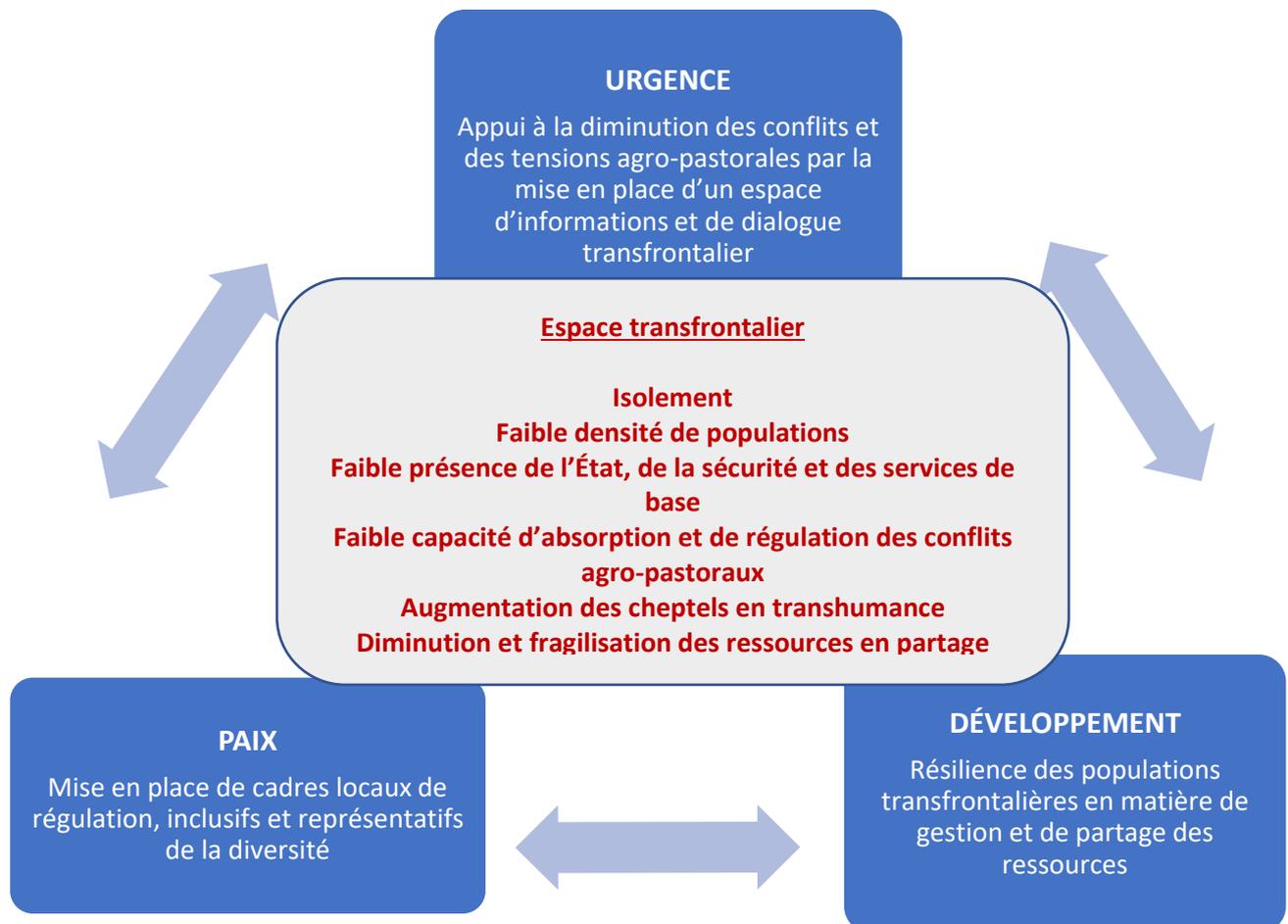
Le document a été élaboré par l'OIM Mauritanie en concertation avec le secrétariat PBF au Mali et le Conseiller Paix et Développement en Mauritanie, sur la base de ces échanges et de documentations d'analyse (étude UNOWAS, OIM Mauritanie et ses données de transhumance, enquête FAO Mali, etc.). On notera que le projet n'a pas donné lieu à la réalisation d'une étude stratégique pour confirmer et approfondir les pistes identifiées. Soumis au comité de Pilotage du PBF Mali, il a ensuite été présenté au Secrétariat exécutif du G5 Sahel afin d'évaluer les possibilités d'actions conjointes et les contraintes transfrontalières.

Il a été piloté quasiment dès le départ par l'OIM Mauritanie, à l'initiative des collectes des données en lien avec les transhumances et l'analyse des premières expériences de mise en place de CV dans le Guidimagha et le Hodh Chargui. L'une comme l'autre de ces deux expériences concluaient à la centralité de la problématique éleveur-agriculteur auprès des communautés transfrontalières d'une part, et à la pertinence des CV dans l'approche de prévention et de réduction des conflits d'autre part (enquête menée par l'OIM en juin 2019 dans le Hodh Ech Chargui).

Bien avant l'élaboration du contenu stratégique, nous relevons que deux orientations ont considérablement impacté l'approche fondamentale du projet :

1/Une volonté du PBF d'imbriquer plusieurs approches, sur le modèle de la complémentarité de type triple Nexus alliant : i) actions rapides renvoyant traditionnellement à l'approche de

stabilisation, ii) développement et iii) paix, jouant stratégiquement sur plusieurs thématiques d'intervention. Le schéma suivant décrit cette approche d'interconnexion.



2/ Une volonté d'innover et d'expérimenter de nouvelles approches en termes d'échange et de coopération transfrontalière. Les projets PBF du fait de leur format se trouvent considérablement limités par leur volume d'activités, les temps et budgets investis. Par conséquent la valeur ajoutée porte moins sur le caractère performatif des réalisations matérielles (elles ne peuvent qu'être à la mesure des moyens engagés), que sur l'impact en termes de bonnes pratiques ; autrement dit sur l'approche méthodologique et ses possibles effets structurants. En cela, ce projet PBF se présente comme « un laboratoire ».

Si dans ces deux domaines, les agences de mise en œuvre ont dû relever un véritable défi d'orchestration, nous le verrons, ce choix reflétait la philosophie du PBF dont l'orientation était « *de sortir des sentiers battus* » (entretien OIM-Mauritanie février 2023) et d'appuyer pour la première fois en Mauritanie un projet à vocation transfrontalière, ouvrant la voie à d'autres projets similaires dans la sous-région.

L'évaluation de cette étude, ainsi que l'analyse des résultats du projet, prennent en compte cette orientation et s'inscrivent, autant que faire se peut, dans l'approche prospective escomptée par le PBF.

4.2. Analyse des fragilités, choix stratégiques et conception du projet

L'analyse des conflits et des fragilités a contribué à déterminer le contenu stratégique du projet. Cette analyse contenue dans le PRODOC fait l'inventaire des causalités et dégage les principales typologies existantes que l'on peut résumer comme suit :

a. Éléments d'analyse

- La perturbation des mouvements de transhumance est liée d'une part à l'évolution de l'insécurité au Mali et d'autres part aux changements climatiques ;
- La raréfaction des terres arables augmente la compétition entre communautés pastorales et agricoles autour des ressources agricoles ;
- L'augmentation des conflits entre agriculteurs et éleveurs est liée à la disparition des couloirs habituels de transhumance ;
- La raréfaction de l'eau, ou du moins l'absence de ressources hydrauliques à la fois pour la consommation domestique et pour l'élevage constitue un des principaux besoins en matière de service ;
- Le constat de la centralité et du rôle des segments sociaux jeunes et femmes dans la conduite des activités agro-pastorales domestiques et la chaîne de transformation des produits ressources. Ce constat appelle leur implication nécessaire dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'appui au pastoralisme (reboisement ou régénération des parcours, etc.) et la préservation des ressources ;
- Si l'élevage pastoral est reconnu par les États comme une des activités les plus importantes du monde rural, en termes de productivité économique, de socle social et culturel, il ne bénéficie pas de protection et de sécurité. Cela génère des procédés alternatifs tels que des stratégies d'autodéfense ;
- Les zones frontalières sont isolées et ne bénéficient que peu des services sociaux de base. Ce sont également des zones où la présence étatique est faible et les services de justice fragiles ;
- Il n'existe pas de cadre normatif ou opérationnel de gestion de la transhumance transfrontalière entre la Mauritanie et le Mali et plus largement dans la sous-région impliquant la Mauritanie ;
- Les mécanismes de régulation traditionnels (chari'a, musalaha, etc.) sont perçus comme légitimes mais sont grandement fragilisés. Par ailleurs ils répondent à un modèle de prise de décision de type pyramidal, basé sur la représentativité plutôt que sur la participation égalitaire et inclusive. Le modèle des CV permet d'une part de renforcer la capacité régulatrice des instances traditionnelles, et d'autres part d'élargir le centre de décision à tous les segments de la société, en instituant un modèle de réflexion, de gestion et de contrôle de type participatif ;

- La problématique des codes pastoraux : peu diffusés, non traduits dans les langues locales, peu accessibles à la compréhension, et pas assez appropriés, les codes pastoraux constituent pourtant une base considérable de régulation et un outil normatif pour les éleveurs, agro-pasteurs et transhumants ;
- La réduction des zones pastorales engendre des conflits. La réhabilitation de ces zones (couloirs, marres, etc.), ainsi que la création de nouvelles chaînes de valeur permettent une plus grande résilience au développement.

Ces éléments d'analyse apportent un éclairage pertinent sur les itinéraires d'escalade, les dynamiques et défis agro-pastoraux, ainsi que les manques structurants des populations vivant des deux côtés de la frontière.

Mais bien que pertinentes, ces données sont davantage présentées comme des éléments de contexte. Elles ne sont pas toujours approfondies pour servir l'identification des activités. Voyons cela de plus près.

b. Sur la question de la dégradation des ressources pastorales : analyse et réponses

L'analyse explique pertinemment l'impact des défis environnementaux sur le phénomène de dégradation des ressources pastorales. Il n'est pas question ici de diminuer son importance. Mais sans véritablement établir de corrélation avec l'avancée spectaculaire des prédatons foncières, l'analyse laisse entendre que c'est surtout l'impact environnemental qui en est à l'origine. En effet, la mobilité des troupeaux, nécessaire à l'élevage transhumant, a été, ces cinquante dernières années, profondément entravée par le phénomène d'accaparement des terres, d'obstruction des voies d'accès à l'eau, aux marres, aux bourgous et aux réserves de pacage, particulièrement au Mali. A ce sujet, Diakitè note que pour répondre à la demande croissante en produits alimentaires consécutive à l'augmentation de la population, le front agricole progressait déjà en 2008 de 4,7 % annuellement. Cette progression des superficies agricoles au détriment des terres de parcours est aujourd'hui de l'ordre de 3 à 8 % par an au Sahel et en Afrique de l'Ouest²⁶.

Chez les agriculteurs, cette progression est confortée par l'idée d'occupation durable, d'appropriation et d'extension, confortée par des politiques foncières qui reconnaissent largement la propriété foncière des agriculteurs sur les éleveurs et décrètent que la plupart des pâturages appartiennent à l'État²⁷.

Ces approches de gouvernance foncière héritées de la colonisation ont été plus ou moins perpétuées par les États nouvellement indépendants²⁸. Cette perpétuation se fait notamment sous la forme suivante : l'accès à la terre est régi communément par des règles traditionnelles d'allocation aux agriculteurs qui en font la demande auprès des responsables des villages. Dans

²⁶ Kagoné, H., Kamuanga, M. J. B., Somda, J. et Sanon, Y. (2008). Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest : potentialités et défis. <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/40279092.pdf>

²⁷ Velluro, M. (2020). The Erosion of Pastoralism in the Sudano-Sahel. <https://www.stimson.org/2020/the-erosion-of-pastoralism-in-the-sudano-sahel/>

²⁸ Homewood, 2008 dans Velluro, 2020; ainsi que Nori et al., 2008. Voir bibliographie.

cette configuration, les pasteurs itinérants se contentent d'utiliser les terres non cultivées ou celles autorisées. En plus du fait qu'ils doivent demander l'autorisation de pâture lorsqu'ils se trouvent dans des zones avec des cultures, ou encore l'autorisation d'utiliser les puits qui ne sont pas publics ou dont ils n'ont pas le contrôle²⁹.

Cette forme d'appropriation, qu'elle se fasse par la voie de l'immatriculation ou de façon informelle, implique dans les mentalités un caractère définitif qu'il semble difficile de faire évoluer. On a donc affaire à deux modes d'exploitation asymétriques : une est avantagée par une fixation à caractère durable, l'autre est désavantagée par son caractère mobile.

- ⇒ Certaines recherches académiques récentes ont réfuté la centralité de l'argument Environnemental pour expliquer la dégradation des ressources pastorales. En effet, la théorie de « l'écologie politique »³⁰ réfute la primauté de trois causalités généralement avancées dans l'analyse des conflits : 1/ les récits de la raréfaction (conflits de ressources) ; 2/ le changement climatique lié au niveau pluviométrique ; 3/ la croissance démographique. La théorie s'intéresse davantage aux mécanismes de rente et de compétition ; à l'empiètement agricole causé par le grignotage des espaces pastoraux, et la mobilité du bétail. Cette théorie montre en outre que les éleveurs ont toujours eu une certaine capacité de résilience face aux défis environnementaux, et que c'est d'avantage un manque de protection et de régulation des pouvoirs politiques (stratégies nationales, absence de contrôle, parti pris pour les agriculteurs, etc.) qui a fait basculer la problématique des conflits engageants les éleveurs vers une dynamique récurrente et endémique. La conception du projet répond en partie à ce manquement, en recourant notamment à la diffusion et à la sensibilisation des codes pastoraux, souvent contournés et/ou peu appliqués.
- ⇒ Mais si l'on interroge les causes profondes, une plus grande maîtrise stratégique dans la répartition des ressources et un réel engagement des États demeurent le cœur du changement véritable. Et pour y répondre une dimension de renforcement et/ou de plaidoyer envers les institutions aurait pu être envisagée dans la stratégie du projet. Dans cette perspective, l'approche par la théorie de « l'écologie politique » nous semble la plus pertinente pour nous guider.
- ⇒ Le projet conduit de manière pertinente une activité de la vulgarisation du Code Pastoral. Mais c'est sans considérer que son manque d'application se joue également au niveau de l'État. Par exemple, la charte pastorale du Mali, dans son article 14, stipule que « Sur toute l'étendue du territoire malien, les animaux peuvent être déplacés pour les besoins de l'élevage sédentaire, de l'élevage transhumant ou de l'élevage nomade. ». Son article 17 dispose que « Toute occupation, entrave ou mise en exploitation d'une piste pastorale et tout empiètement quelconque sur celle-ci sont strictement interdits. [...] » (République du Mali, 2001). Et pourtant, plusieurs exemples dans le delta du fleuve, montrent que les

²⁹ Voir notamment les travaux de l'IRD : « Le pastoralisme en Afrique subsaharienne ». Dans A. Dia et R. Duponnois (dir.), *La Grande Muraille Verte : Capitalisation des recherches et valorisation des savoirs locaux*, IRD, (12-31), 2012.

³⁰ La théorie de l'écologie politique a été élaborée par Bassett (1988) pour analyser les conflits entre agriculteurs et éleveurs en Côte d'Ivoire. Elle est reprise par les travaux majeurs de Tor Benjaminsen et Boubacar Ba sur le Mali (voir bibliographie).

entreprises étrangères ont exproprié des terres afin de cultiver du riz à grande échelle, tandis que l'attrait des investisseurs nationaux ou étrangers pour les terres du delta du fleuve Niger augmente la pression sur l'espace destiné à l'élevage³¹. (Brossier et al., 2018).

- ⇒ Dans la même veine, la conception du projet ne traite pas du choix, de l'absence de choix ou encore des difficultés qu'ont les gouvernements à se positionner quant à leur orientation stratégique en matière d'économie d'élevage. Quels sont les dispositifs et les orientations nationales en matière d'élevage extensif ou encore les moyens mise en œuvre pour la préservation de l'élevage transhumant ? Ces orientations de la Mauritanie et du Mali sont-elles convergentes dans cette vaste zone transfrontalière ? y-a-t-il une cohérence entre les textes et les pratiques ? Il nous semble important d'analyser ces données, notamment pour calibrer l'accompagnement des institutions dans la conduite des objectifs du projet et faire éventuellement dialoguer les normes et les pratiques en présence.
- ⇒ Rappelant l'importance du pastoralisme dans l'économie locale, particulièrement dans le monde rural et les zones à faible densité, l'approche conceptuelle place à juste titre l'activité pastorale comme étant l'élément central du projet sur lequel arrimer les stratégies et leviers de résilience. Mais le document ne précise pas véritablement à quel segment du pastoralisme il s'adresse, et il semble ne pas dissocier l'élevage sédentaire ou semi-sédentaire et l'élevage transhumant. Pourtant les deux activités appellent des besoins spécifiques et différents.
- ⇒ Une réflexion approfondie dans ce sens permet de mieux identifier les réponses adressées aux différentes catégories d'éleveurs et de mieux situer l'orientation du projet. En effet, une des plus grandes mutations ces dernières décennies tient du fait que les agriculteurs sont également devenus des éleveurs, mobilisant les ressources destinées à l'élevage aux alentours des villages. Cela a pour conséquences d'amplifier la compétition pour les ressources. Celle-ci ne se situe pas uniquement entre éleveurs et agriculteurs, mais entre éleveurs et éleveurs. Les agro-pasteurs étant avantagés par leur fixation.
- ⇒ Le projet s'adresse en réalité davantage à ces derniers, mais semble ne pas l'assumer. Le plus souvent situé en zone péri-urbaine, le village est le centre des activités agro-pastorales de type sédentaire et constitue le cœur névralgique du cadre de concertation, du centre de décision et du règlement des conflits établis par le projet. Cette logique permet de répondre aux besoins d'une catégorie d'éleveurs, mais cela ne va pas de soi pour les transhumants (même indirectement). Cette spécificité n'apparaît pas véritablement dans l'analyse stratégique, et ce choix ne semble pas véritablement être assumé dans le PRODOC, même si les entretiens réalisés avec la FAO lors de cette évaluation font apparaître à la fois leur intérêt et la nécessité d'accompagner cette réflexion.
- ⇒ Cette imprécision a des conséquences directes sur l'aménagement pastoral. Le maillage des points d'eau avec les infrastructures d'élevage est identifié comme un des éléments les plus importants à déterminer pour répondre aux besoins des éleveurs. Or, on constate

³¹ Brossier, M., Jourde, C., et Galy Cissé, M., « Relations de pouvoir locales, logiques de violence et participation politique en milieu Peul. Centre Franco-Paix en résolution des conflits et missions de Paix, 2018.

un gap entre les besoins exprimés par le gouvernement (en Mauritanie, l'objectif visé est d'un point d'eau tous les tronçons de 15 à 25 km sur les couloirs de transhumance), les besoins limités pour répondre à ces objectifs et les choix propres aux programmes de coopération.

- ⇒ D'autres incohérences dans l'aménagement existant montrent de surcroît que les infrastructures d'élevage (comme les parcs de vaccination) ainsi que les points d'eau pastoraux sont généralement situés en dehors des couloirs de transhumance, ce qui oblige les éleveurs à quitter les couloirs pour abreuver les animaux (entretien à distance, service technique d'élevage de la région de Koulikoro, Mali, mars 2023), et ce qui précisément conduit à des conflits.

Pour mieux éclairer ce point, voici un échange avec un membre d'une des agences d'exécution portant sur les choix liés à la question de l'aménagement pastoral :

FB : Comment avez-vous tranché pour savoir s'il fallait placer un puit près du village pour la consommation des villageois, ou un puit sur le couloir de transhumance le plus proche de la localité ?

FAO : Il est vrai que nous avons dû faire un choix. Tous manquent d'eau mais pour des raisons différentes. Nous avons privilégié les populations qui n'ont pas d'eau à boire et qui peuvent prendre en charge la gestion et la maintenance des puits.

FB : Et lorsqu'on construit un puit près d'un village, cela n'appelle-t-il pas les transhumants à passer par là pour abreuver leurs troupeaux ? au risque d'empiéter sur les périmètres maraichers ? N'est-ce pas là ce que nous cherchons à éviter ? et dans ce cas comment l'éviter ?

FAO : Oui, et c'est un problème récurrent, les animaux sont amenés à empiéter sur les champs qui jouxtent généralement les puits. Idéalement, il faudrait lorsqu'on répond à un besoin en eau dans un village, réfléchir au couloir qui l'avoisine afin de ne pas créer une concentration et de potentiels conflits.

Entretien, FAO Mauritanie, Nouakchott, février 2023.

- ⇒ Ce point appelle un autre commentaire. Nous convenons qu'adresser un projet à des éleveurs transhumants relève de la gageure, et de surcroît dans un cadre transfrontalier : les propriétaires ne sont généralement pas les bergers qui accompagnent les troupeaux. Le mouvement qui caractérise leur activité rendant tout octroi de service et toute régularité particulièrement complexe, il en est de même pour tout ce qui requière un suivi : la vaccination, la santé animale et humaine, l'école, la fiscalité.

Mais nous constatons que le projet, dans sa dimension espace de concertation, ne touche que très peu les problématiques rencontrées par les transhumants, qui de par leur mobilité, ne peuvent pas participer à la plupart des activités programmées dans le projet. Nous regrettons que l'analyse stratégique n'ait pas davantage confronté cette difficulté, afin de trouver les moyens d'inclure cette catégorie d'éleveurs, même indirectement, à laquelle pourtant le projet entend s'adresser : « *L'ensemble des populations agricoles, pastorales et transhumantes seront directement touchées par ce projet* » (Prodoc, page 15).

À la question : « *les transhumants ont-ils participé aux activités du projet, aux concertations, aux rencontres, aux PCP ?* », un des membres d'une organisation de mise en œuvre du projet reconnaît que leur participation était très faible : « *À dire*

vrai nous n'avons pas pu impliquer les transhumants, car il est déjà très difficile de les définir, de les rencontrer, de les regrouper. Le seul canal par lequel nous avons pu comprendre leurs préoccupations est celui des services techniques déconcentrés de l'élevage ».

Entretien, Stop Sahel, Bamako, mars 2023.

c. Sur la question de la méthode de concertation des populations : la question du cadre et la notion de participation

L'analyse relève de manière pertinente la corrélation entre l'absence d'espace décisionnel et de régulation des ressources locales d'un côté, et l'augmentation des conflits agro-pastoraux de l'autre.

En réponse, le document projet recommande la création de Comités Villageois, élément phare de l'approche stratégique, et rappelle que sur plus de cent Comités Villageois créés dans l'ensemble de la Mauritanie, seulement 15 se situent le long de la frontière dans les zones visées. Par ailleurs, il n'existe aucun modèle d'échanges entre comités de part et d'autre de la frontière.

Le recours à ces cadres villageois de concertation apparaît d'autant plus indiqué que l'État est dans ces zones reculées, soit sous représenté, soit absent.

Mais là encore, il convient de préciser les tenants de cette forme de régulation « par le bas ». Dans quelles mesures ce choix est clairement mesuré face aux autres options de régulation ? L'approche conceptuelle du projet définit-elle et qualifie-t-elle les fonctions et les prérogatives des CV en liens avec les autres sources de régulation ? Pour y répondre nous proposons une réflexion autour de modèles alternatifs et une mise en comparaison avec ces espaces de régulation.

Mise en place des Comités Villageois et capitalisation de l'existant

Comment éviter la logique « un projet, un comité » ?

Cette question apparaît secondaire dans des zones où il y a encore très peu d'encadrement et d'espaces de régulation communautaires en dehors des structures traditionnelles, comme en Mauritanie. Le document projet précise bien que le cadre a été arrimé sur une expérience de mise en place de quelques rares cas de Comités Villageois dans le Guidimagha et le Hodh Ech Chargui. Le risque de voir apparaître une multitude de comités se réclamant tous d'une légitimité originelle n'est certes pas pour tout de suite. Pour autant, le caractère naissant de cette expérience ne doit pas faire l'économie d'une réflexion sur « ce prêt à penser » du développement communautaire et doit permettre de tirer des leçons des pratiques mises à notre disposition.

Car en effet, l'expérience malienne montre une toute-autre trajectoire et mérite qu'on y prête attention. On constate dans certaines régions du Mali une véritable saturation des cadres de concertation créés successivement à la faveur de nombreux projets à vocation communautaire. Dans le centre du Mali par exemple, il n'est pas rare de trouver, pour une seule localité, une quinzaine de cadres de gestion, et pour une région plus de quarantaine de cadres d'encadrement communautaire.

Cette logique de la participation à outrance et de la multitude n'est pas garante de plus de régulation et de moins de conflits, mais génère souvent bien au contraire confusion et compétition

pour l'accapement des prébendes et des dividendes de la paix, au détriment d'une représentation efficiente.

La seule garantie face à ce risque est de veiller à capitaliser sur les cadres préexistants par un effort de maintien et de renforcement des comités et des structures qui sont déjà en place, même lorsqu'elles sont peu fonctionnelles. Cela requiert une recherche préalable approfondie, qui ne semble pas avoir été conduite systématiquement dans la préparation stratégique de ce projet, puisque dans certaines localités, notamment au Mali, nous avons constaté lors de la mission de terrain que d'autres comités ont été mis en place dans un passé récent à la faveur d'autres projets.

- **FB** : *avez-vous dans votre localité d'autres cadres de concertation villageois qui s'occupent de la gestion des conflits agro-pastoraux ?*
- **Membre d'un CV** : *oui, il y a un comité qui a été mis en place dans notre village par l'organisation HD. Je fais partie aussi de ce comité. Nous avons à peu près les mêmes objectifs, de régler les conflits entre éleveurs et agriculteurs, de faire de la sensibilisation.*
- **FB** : *Pourquoi alors avoir créé un nouveau comité de gestion si celui-ci existait ?*
- **Membre d'un CV** : *Je ne sais pas, cela s'est fait comme ça, c'était un autre projet* ». Entretien, membre du Comité villageois de la localité de Ould Yenge-Mali, mars 2023.

Arrimage institutionnel et reconnaissance des CV

Les comités villageois sont présentés à juste titre comme agissant par subsidiarité pour répondre à une logique d'efficacité dans un contexte local donné. Ils sont présentés comme des cadres informels, créés « par le bas », ayant force de légitimité bien que situés en dehors des rouages institutionnels.

Mais l'approche et le PRODOC ne précisent pas quels sont les moyens mis en place pour atteindre l'objectif de reconnaissance des CV, notamment par les autorités locales déconcentrées et décentralisées. Le principe de reconnaissance figure pourtant parmi les points les plus importants dans les recommandations formulées par les CV.

Aucun dispositif de plaidoyer ou de proposition d'accompagnement institutionnel n'est envisagé pour que la fonction des comités villageois soit officiellement reconnue et mieux valorisée. Le document projet envisage pourtant l'objectif plus ambitieux « d'institutionnaliser » ces cadres de prévention et de gestion des conflits.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de phase dédiée à l'implication des autorités locales dans le choix des villages devant accueillir les comités, ainsi que leurs composantes et leurs caractéristiques. Le souci de préserver les CV de toute influence politique peut l'expliquer en partie. Mais il peut en résulter un manque de cohérence et un défaut de ciblage. Nous le verrons plus en détail dans la partie consacrée aux résultats.

Un document de travail intitulé « Stratégie de visibilité du rôle des CV dans les deux Hodhs, l'Assaba et le Guidimagha », réalisé par le consortium d'ONG de mise en œuvre en Mauritanie, présente un certain nombre d'outils pertinents devant servir à rendre plus visibles et transparentes les activités des CV auprès des autorités locales. Parmi ces instruments sont cités les PV de réunions, les registres d'évènements, les carnets de contacts et le cadre de coopération

transfrontalier devant servir d'espace d'échanges entre les CV et les autorités locales des deux côtés de la frontière. Ces outils sont bien conçus et répondent de manière pertinente aux besoins des CV en termes de programmation, de documentation et de communication. Mais sans un plan d'accompagnement technique graduel, sous forme d'apprentissage en continu, ces outils restent lettre morte et ne sont généralement pas adoptés par les Comités Villageois. Presque aucun des CV que nous avons rencontrés lors de la mission de terrain n'avaient de documents internes modelés sur la base de ces instruments, certainement faute de temps et d'accompagnement technique.

Quelle différence entre le niveau communal de gestion des conflits et le niveau communautaire des CV ?

Cette question concerne l'articulation entre les CV et les instances communales en charge de la gestion des conflits (au Mali, ce rôle est alloué aux Conseils Communaux de Conciliation – les CCC), donc les relations verticales entre les deux niveaux d'une part, et d'autre part les différences entre ces deux niveaux du point de vue de la pertinence et de l'opérationnalité.

L'expérience de règlement des conflits à l'échelle communale, plus généralement connue au Mali à travers les « débats communaux », a montré que la dimension communautaire était un élément pris en compte, mais pas central à cette échelle opérationnelle. Par exemple le pré-diagnostic, qui consiste à établir une analyse des problèmes et des conflits rencontrés localement, est discuté en assemblée générale et non pas dans un cadre de décision communautaire. Dans les faits, l'implication des chefs traditionnels dans l'arène de discussion communale, sur le registre d'un consensus avec les autres composantes politiques locales (élus, administration, société civile, etc.) est loin d'être systématique et dépend de la volonté des représentants des Collectivités Territoriales, parfois orientés politiquement. Cela peut contribuer à cantonner les chefs traditionnels dans un rôle de participants « hors scène ».

Par ailleurs, en mettant l'accent sur le caractère bureaucratique de la régulation, le cadre communal passe certainement à côté des systèmes de régulation coutumière dont la solidité repose sur son enracinement social, sa proximité et la légitimité de ses acteurs auprès des populations.

Si le niveau villageois semble donc plus pertinent que celui de la commune dans l'échelle opérationnelle, car plus proche des populations, le CV ne se situe en réalité ni dans une structure traditionnelle à proprement parlé (chefferie locale), ni dans une structure institutionnelle. Son caractère hybride permet certes une participation plus large de ses composantes, mais sans préciser les risques et l'impact sur ses relations avec les autres formes d'autorités locales.

La partie stratégique du projet ne prévoit aucune articulation spécifique ou complémentarité entre les différents niveaux d'intervention, tout au plus, une relation d'information entre certains membres du CV, la mairie et la chefferie.

L'exemple des Commissions foncières agricoles au Mali (les Cofos) et leurs dispositifs para-juridiques

A la question : « pourquoi ne vous êtes-vous pas inspirés des Cofos ou pourquoi n'avez-vous pas utilisé les Cofos comme cadre villageois ? », les réponses des agences d'exécution ainsi que des organisations de mise en œuvre ont été les suivantes :

- Les Cofos se situent au niveau des communes, or nous travaillons au niveau des villages ;

- Nous n'avons pas pensé à utiliser ce cadre dans le projet ;
- Nous n'avons pas une connaissance poussée des Cofos bien que nous en ayons entendu parler ;
- Nous n'avons pas de Cofos en Mauritanie.

Ces réponses appellent quelques commentaires :

La recherche d'un cadre similaire pour les deux pays est certainement ce qui a influencé le recours au format des CV ; de fait les Cofos n'existent pas en Mauritanie. Par ailleurs la mise en place d'un Comité Villageois est simplifiée par le fait qu'elle ne demande qu'un PV, et très peu de procédures. Il est par ailleurs vrai que les Cofos sont très inégalement fonctionnelles au Mali. En revanche, les Cofos sont des cadres situés à tous les niveaux de l'échelle administrative, y compris au niveau des villages et des fractions (décret de 2006).

Une recherche un peu plus poussée sur les caractéristiques des Cofos, aurait sans nul doute inspiré la phase de conception du projet et apporté quelques idées intéressantes pour la mise en place des CV. Voici quelques éléments qui peuvent servir de réflexion :

Avant 2006, les commissions foncières agricoles existaient bel et bien, mais avaient pour unique vocation de réaliser le cadastre et l'enregistrement des populations au niveau de la commune. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) est votée en septembre 2006 et permet la création des commissions foncières villageoises ou de fraction³².

Avec le décret de 2006, les prérogatives de ces commissions se sont élargies à la gestion des conflits, s'inspirant ainsi des modèles nigériens et burkinabés. En ce sens, les Cofos répondent à l'ensemble des fonctions assignées aux Comités Villageois³³, ce qui constitue un véritable doublon.

Présidée localement par le chef du village ou de fraction, chaque commission comprend parmi ses membres : le chef coutumier, le représentant du conseil du village, le représentant des corporations professionnelles, un représentant des jeunes, un représentant des femmes. Leur mandat de 5 ans leur permet de se réunir chaque fois que de besoin, sur demande du Préfet ou du Sous-préfet.

Mais la grande particularité de ces commissions, telles qu'elles sont définies dans la loi de 2006 et le décret de 2018, est qu'elles s'inscrivent dans une logique de renforcement de la gestion coutumière et des structures communautaires dans le domaine des ressources agro-pastorales. En effet, désormais la loi reconnaît et admet légalement le principe de pré-justice (par la conciliation), selon les us et coutumes, comme moyen de gestion des conflits. Selon l'article 80 de la LOA, les litiges fonciers sont soumis à l'arbitrage de ces commissions, qui sont chargées d'accompagner le processus de conciliation du différend et d'établir « *un procès-verbal de conciliation, homologué par le juge compétent à la requête de la partie diligente* ». On notera que le procès-verbal de conciliation est transcrit et a une valeur juridique. Lors d'un entretien avec les membres de l'observatoire national du foncier agricole, il a été clairement précisé que leur rôle

³² Créée par décret (N°2018-0333/P-RM du 4 avril 2018).

³³ Voir le document du projet : « *Rôles, responsabilités, fonctionnement et partenariat des organes mis en place par le projet PBF Mauritanie-Mali* ». FAO, OIM, PBF.

« n'est pas de trancher, par la force ou l'influence, mais d'accompagner au titre d'une médiation, un processus de conciliation : c'est la résolution dans le vestibule ! ».

Dans le PRODOC, la référence aux dispositifs juridiques des Cofos est indiquée, bien qu'indirectement. Le document précise également que les CV « *sont en capacité de dresser des procès-verbaux et les litiges peuvent être portés jusqu'au tribunal départemental. Au Mali il existe une Charte pastorale³⁴, une Loi foncière Agricole et une Politique foncière Agricole, un Code forestier qui sont venus suppléer aux insuffisances et manque de spécificité du Code Domaniale et Foncier* ».

Mais aucun lien entre les deux structures n'est établi, et l'on ne comprend pas véritablement par quel dispositif (cadre juridique, levier administratif), les PV de conciliation émis par les CV sont considérés comme ayant valeur juridique. Par ailleurs, si les CV sont présentés comme des structures ayant « capacité » à établir ces PV, aucun accompagnement technique, ni formation dédiée, ne sont prévus à cet effet dans le projet. La question du dispositif para-juridique dont il est question ici est sous-estimée et peu approfondie dans la conception du projet. Il en résulte généralement que les modalités de conciliation, aussi pertinentes soient-elles, ne sont pas légalement inscrites et reconnues. Ces conciliations risquent par conséquent d'avoir une portée limitée dans le temps.

Quelles prérogatives des CV sur la question de sécurité : subsidiarité ou suppléance ?

L'approche stratégique du projet définit certes les fonctions des CV, mais pas suffisamment leurs prérogatives. Et plus précisément, la principale interrogation porte sur l'interprétation que l'on se fait de la notion de sécurité évoquée de nombreuses fois dans le document projet, mais aussi dans le cadre des politiques nationales, sans pour autant la définir. Le principe de cogestion des règlements de conflits agro-pastoraux entre les autorités locales et les CV n'est pas non plus véritablement balisé.

La logique de cogestion de la sécurité ou de participation des populations à la sécurité est dans l'air du temps et figure dans de nombreux documents projets de bailleurs bi ou multilatéraux, sans véritablement préciser les risques d'approximation et d'interprétation possibles. Les services d'ordre ainsi que l'administration ont tendance à solliciter les populations, afin qu'elles appuient leur travail au quotidien (sous forme d'octroi d'information, de dénonciation volontaire, de veille ou par exemple au Mali de participation de représentants de brigades communautaires ou villageoises aux réunions sécuritaires conduites par les autorités locales). La participation des populations à la construction d'un climat de sécurité n'est pas un mal, au contraire elle est indispensable ; mais assigner des responsabilités, sans formation, sans hiérarchie/tutelle, et par conséquent sans possibilité de contrôle, peut renfermer des risques. La désignation d'un équilibre entre ces deux notions (subsidiarité et suppléance) constitue un bon exercice pour prévenir un certain nombre de dérives, à moyen termes, et précisément en cas de fragilité.

En Mauritanie, cette distinction semble être établie par les services d'ordre locaux :

« Nous faisons bien la part des choses entre ce que doivent faire les CV et ce qui relève de notre responsabilité. Toutes les questions de sécurité relèvent de l'État. Nous

envisageons la participation des populations plus comme un système de vigilance. Par exemple, pour le vol de bétail certains ont suggéré de constituer des groupes pour traquer les voleurs et les rattraper. Nous souhaitons que les CV nous informent si par exemple des animaux marqués ont été identifiés quelque part, mais toute intervention sécuritaire ou constitution de groupes n'est pas autorisée. Ça, ça relève de notre unique compétence ». Entretien chef de Brigade, moughata de Kobenni, mars 2023.

En outre, et de manière générale, l'état d'esprit résultant du stress sécuritaire peut être source de dérapage en termes de violence intercommunautaire, de stigmatisation d'individus et de communautés.

L'approche du projet doit pouvoir aider les autorités nationales à répondre à cette question : comment faire émerger une sécurité participative des populations sans risquer de provoquer les effets évoqués et cette confusion dans ses interventions ? Cette question pose au Mali aujourd'hui d'énormes difficultés et mériterait d'être thématifiée et précisée par les partenaires techniques qui viennent en appui dans le domaine de la gestion des conflits, particulièrement lorsque ces projets mobilisent l'implication des populations.

L'exemple du Mali nous donne sur ce sujet encore quelques leçons. Il fait ressortir deux tendances fortes, en cas de dégradation de la sécurité, particulièrement en milieu rural et pastoral : dans un premier temps, le risque d'un repli des forces de l'ordre et de sécurité, retrait vécu par une partie des populations comme un véritable abandon ; deuxièmement, une lente militarisation des communautés, soit pour des besoins de protection immédiate de leurs familles, de leurs biens, de leurs troupeaux, soit encore à des fins patriotiques avec la formation de groupes paramilitaires (souvent appelés mouvements ou milices d'autodéfense), sur le modèle que l'on retrouve au centre du Mali. S'ajoute à cela une tendance constante au banditisme criminel (dans certaines zones en nette progression), fruit de la circulation des armes.

Ces phénomènes sont évoqués dans le document projet mais pas véritablement placés dans une perspective préventive en lien avec la mise en place des comités. Cet exercice de qualification et de « balisage » est d'autant plus indispensable qu'il a vocation à servir de réflexion pour des projets de type transfrontalier.

d. Articulation Comités Villageois et Clubs DIMITRA

Les Clubs DIMITRA (CD), un autre modèle³⁵ de participation communautaire valorisé par la FAO, tient une place centrale dans le projet (produit 2.1). Le rôle et les modalités de fonctionnement des CD, comme outil de concertation inclusive, n'apparaissent pas dans la formulation initiale du projet, ni dans la conception de départ. Ces éléments sont cependant explicités dans un document de travail³⁶ qui détaille à la fois les fonctions distinctes des deux cadres, mais aussi leur articulation.

Dans ce document il est précisé que les CV sont astreints au règlement des conflits agro-pastoraux, alors que les CD sont en charge de la gestion des ressources naturelles et de l'établissement des solutions aux problèmes identifiés dans les réunions. Cette différenciation répond au souci d'ouverture de l'espace participatif villageois et entend prévenir les risques d'accaparement des décisions collectives par un groupe restreint.

³⁵ Voir le descriptif du modèle des Club DIMITRA : <https://www.fao.org/3/i4706e/i4706e.pdf>

³⁶ Document du projet : « Rôles, responsabilités, fonctionnement et partenariat des organes mis en place par le projet PBF Mauritanie-Mali ». FAO, OIM, PBF.

Cependant on notera quelques éléments de réserve pratique et d'analyse complémentaires :

- ⇒ La définition des rôles entre CD et CV n'a pas été arrêtée dès le début, malgré les détails apportés par le document projet. Elle a nécessité de nombreuses discussions et un temps d'appropriation de l'outil. Cela a généré des écarts d'interprétation selon les agences et les organisations d'exécution. Au cours des entretiens nous avons pu en relever au moins deux : pour la FAO Mauritanie, il apparaissait plus pertinent d'établir entre les CV et les CD deux types de distinctions : i) l'une porte sur le niveau d'intervention (interne/externe au village par exemple), l'autre sur la thématique (lorsque les CD gèrent les conflits de type domestique, le CV gèrent les conflits agro-pastoraux) ; ii) le document projet présente quant à lui davantage leurs différences en termes de fonctions assignées. Ces différentes interprétations ont pu générer un manque d'alignement dans la mise en œuvre des CD. Cette variation dans la distinction des rôles est illustrée par cet entretien :

« Au début, on n'était pas tout à fait d'accord entre la FAO et l'OIM sur le rôle des CD, et chacun avait sa propre interprétation. Mais après, lorsqu'on a fait la formation sur les Clubs DIMITRA, on a compris et on a affiné au fur et à mesure. Puis, tout le monde s'est aligné sur cette proposition : les CD travaillent à la base, ils discutent des problèmes villageois auxquels ils peuvent apporter une solution. Ils font remonter leurs propositions lors d'une assemblée générale qui adoptent les solutions, alors que les CV gèrent quant à eux les affaires « externes », parmi lesquels les conflits liés aux ressources »

Entretien FAO-Nouakchott-Mauritanie, février 2023.

Après la mise en œuvre cela peut avoir eu pour impact de générer deux éléments. On peut constater dans un premier temps une appropriation différente selon les pays, ce qui peut être considéré comme une forme d'adaptation à des contextes spécifiques différents. Mais dans un deuxième temps cela génère une confusion sur la définition des clubs DIMITRA, et donner l'idée que ce sont des cadres ponctuels, sans grande portée dans le temps.

- ⇒ La question du calibrage : si la volonté d'inclusion maximale des populations reste louable, la participation de tout le monde d'un seul coup, dans une durée limitée (moins d'une année), dans un espace réduit (certains villages ne comptent pas plus de 150 habitants) et surtout avec des moyens très limités, peut induire une confusion des rôles et un phénomène d'embouteillage, sans compter que cela peut conduire à susciter des frustrations et un sentiment d'impuissance face aux problèmes identifiés collectivement.

« Nous n'avons pas compris pourquoi il y avait ces deux structures. Une participation représentative de la diversité suffit pour gérer les conflits agro-pastoraux, il n'était pas utile dans ce projet d'avoir deux espaces. On a mis du temps à comprendre la différence entre les deux et aussi à l'expliquer aux villageois. Et puis chacun regardait l'autre en cherchant ce qu'il n'avait pas dans son comité. Les CV sont appuyés, on leur fourni du matériel, alors que les CD doivent se débrouiller seuls face à un problème identifié. Cela a plus créer de la confusion qu'autre chose ».

Entretien, chargé de projet au sein du Consortium, Nouakchott-Mauritanie, février 2023.

L'approche des Clubs DIMITRA n'est pas ici à remettre en question, et répond pertinemment aux critères d'inclusivité, particulièrement des femmes, mais elle doit être calibrée par rapport aux données et aux moyens du projet afin d'optimiser ses effets.

- ⇒ Enfin, la différence entre les deux comités induit de distinguer gestion des ressources naturelles et règlement des conflits liés aux ressources naturelles. Cette distinction peut paraître évidente dans une démarche conceptuelle, mais elle doit s'adapter aux réalités pratiques. Ce principe de division du travail propre à la gestion des organisations urbaines n'est pas toujours pertinent ou perçu comme ayant du sens à l'échelle d'un village, particulièrement au sein de modèles politiques où l'approche holistique prime encore dans la gestion des biens communs.
- ⇒ Apporter une réponse conséquente au besoin particulièrement légitime d'égalité participative ne doit pas faire l'économie d'une approche graduelle, viable et mesurée visant certes des résultats quantitatifs (participation large), mais également des effets durables encrés.

4.3 Articulation entre les activités et les objectifs

Globalement, nous notons une réelle concordance entre les activités définies dans le projet et les objectifs suivants : i) renforcer les structures communautaires et de coordination transfrontalière en vue d'améliorer la gestion des conflits agro-pastoraux ; ii) une meilleure gestion des ressources naturelles par ces communautés, assortie d'une plus grande résilience face aux difficultés et une amélioration de la cohésion sociale.

Et plus précisément :

- ⇒ L'activité de création de deux espaces de concertation, le Comité villageois et Club DIMITRA, (Activité 1.1.1, produit 1.1) par village identifié (24 villages en totalité) répond de manière concomitante à l'objectif de cohésion sociale, de participation inclusive des populations dans la gestion des ressources naturelles. La mise en place de deux structures au sein d'un même village, augmente les risques de chevauchement participatif et de confusion, mais a le mérite de viser la participation la plus large et la plus diversifiée des différents segments sociaux, et particulièrement des plus vulnérables (femmes et jeunes).
- ⇒ L'activité de fourniture d'équipement de type téléphones portables, mobylettes (Activité 1.1.2, produit 1.1), est indispensable pour répondre à l'objectif de désenclavement des villages et d'appui à la mise en relation et à l'interconnexion entre les villages mitoyens, puis avec les villages plus éloignés, situés de l'autre côté de la frontière, puis enfin avec les autorités locales pour informer en temps réel des difficultés rencontrées.
- ⇒ L'activité de formation des CV à la prévention et à la gestion des conflits (Activité 1.1.3, produit 1.1), vise l'objectif de renforcement des capacités des CV et l'octroi d'outils d'analyse et d'anticipation des conflits posés par le partage des ressources. Le document cadre ne précise de manière inégale le contenu méthodologique de cette formation. Il n'y a pas dans le cadre de ce projet un module de formation « type » dispensé à l'ensemble des Comités Villageois, qui permettrait d'assurer pour les deux pays un même niveau de contenu et de qualité. Dans la plupart des cas, ce sont les organisations de mise en œuvre

qui mettent à disposition leur propres outils et modules. Cela a pu créer des disparités dans le contenu des formations dispensées.

- ⇒ **L'activité de réalisation d'ateliers de travail et de mise en relation des Comités Villageois avec les autorités locales (Activité 1.1.4, produit 1.1)**, ainsi qu'avec les agents aux frontières, vise à améliorer les relations et les échanges. Cette activité renferme une importance cruciale pour l'acceptation réciproque et la collaboration efficace entre les deux entités. De cette relation dépendent, d'une part la viabilité des réponses en matière de gestion de conflit, et d'autre part l'adoption durable des CV, par le truchement de la voix des populations, dans le paysage décisionnel local.
- ⇒ **La mise en place d'un cadre transfrontalier (Produit 1.2)**, impliquant les 24 villages tout le long de la frontière pour répondre à l'objectif d'inclusion régionale liée aux problématiques pastorales, est tout à fait pertinente et innovante. Cette activité implique une réflexion lors d'ateliers dédiés (**Activité 1.2.1**), un travail collectif de cadrage ; ainsi que la mise en place d'un cadre de concertation (**Activité 1.2.2**) viable et opérationnel, assortie d'un dispositif de fonctionnement (définition des rôles, agenda des rencontres etc.). Bien que le produit soit véritablement ambitieux, et que les étapes nécessaires à l'exécution de l'objectif aient été nettement sous-estimées, cette activité répond parfaitement aux besoins identifiés par le projet. Il en constitue l'aboutissement.
- ⇒ **Les activités d'enquêtes sur la transhumance** à travers l'outil Transhumance Tracking Tool - TTT (**Activité 1.3.1, Produit 1.3**), d'analyse et d'évaluations des causes des conflits transfrontaliers, sont la matière première permettant d'orienter les actions et de constituer une base de ressources pour une veille efficace des données de transhumance. Ces activités mobilisent une méthodologie de comptage et d'analyse croisée complexe et certainement non exhaustive. Mais elles apportent une valeur ajoutée significative au projet. Ces activités offrent à l'ensemble des acteurs sensibilisés et formés à ces méthodes (**Activité 1.3.3, Produit 1.3**), un outil de connaissance utile et spécifiquement dédié à la transhumance. Il contribue plus largement à une meilleure compréhension du monde pastoral. Alimentées chaque mois, les données TTT offrent une mise à jour régulière des dynamiques de transhumance, propice au règlement des conflits. Des réseaux d'acteurs actifs sont ainsi mobilisés *in situ* permettant une plus grande anticipation des conflits.
- ⇒ **L'activité d'Élaboration de schémas de plans d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles (Activité 2.1.1)**, fait suite à la création des Clubs d'écoute communautaire DIMITRA. Toute l'approche consiste à identifier, toujours sur le modèle de la concertation collective, les problèmes posés aux populations, ainsi que les solutions à apporter. L'autre versant de cette approche réside en l'autonomisation du processus de résolution qui ne requière pas forcément d'appui extérieur (qu'il soit matériel ou financier). Cette approche permet une participation créative et une responsabilisation forte des différentes franges de la population. Mais sans guidance et sans encadrement, elle peut conduire à des incohérences entre objectif et activité, particulièrement lorsque les solutions identifiées ne sont pas fiables ou demandent des moyens indisponibles. Nous y reviendrons.
- ⇒ **Les activités de résilience économique du projet (Produit 2.2)** répondent aux objectifs de réhabilitation et d'accès amélioré aux ressources vivrières et pastorales. Le manque d'eau,

la raréfaction des cultures fourragères, l'enclavement et l'éloignement des marchés et des services base, constituent les principales fragilités des communautés transfrontalières. Au stade de l'élaboration du projet, les activités de résilience n'étaient volontairement pas identifiées. Toute l'originalité de l'approche ici a consisté à définir en concertation avec les communautés les solutions à apporter (Activité 2.2.1, Produit 2.2), et à établir avec l'ensemble des parties prenantes les PCP - Plans Communautaires Participatifs (Activité 2.2.2. Produit 2.2). Le Prodoc le précise : « *ces solutions doivent venir par les populations pour les populations* ». Cette approche répond au triple objectif du projet :

1/ identifier au plus près des besoins des populations récipiendaires, les infrastructures prioritaires et susciter une appropriation et une cogestion de ces ressources en partage ;

2/ Mettre en exercice l'approche inclusive visant à faire converger différents groupes d'intérêts et mutualiser les bénéfices ;

3/ Offrir un espace de sensibilisation sur les ressources en partage et notamment sur les réserves et les cultures fourragères (Activités 2.2.3 et 2.2.4, Produit 2.2), qui font particulièrement défaut et constituent une ressource alternative.

⇒ L'activité de conduite d'une campagne de vulgarisation des codes pastoraux, fonciers (agricoles) et forestiers (Produit 2.3) a pour objectif une meilleure appropriation par les populations des systèmes de régulation et des lois relatives à l'exploitation et au partage des ressources agro-pastorales. L'analyse conduite par le projet montre bien le fait que ces textes ne sont que très peu accessibles aux populations du fait de la langue utilisée (le français), et du manque de compréhension de son contenu. La traduction des codes dans les langues vernaculaires (Activité 2.3.1) des communautés transfrontalières, ainsi que leur diffusion, par le biais de formation (Activité 2.3.2) des bénéficiaires, a pour objectif une meilleure appropriation de son contenu et par ricochet une diminution des conflits liés à l'usage déviant des ressources.

⇒ Un plan de communication du projet

L'approche communicationnelle tient une place centrale pour répondre à l'enclavement de la plupart des villages frontaliers entre la Mauritanie et le Mali. Le projet a axé son intérêt autour de deux activités pertinentes :

- La réalisation d'une étude stratégique dédiée, réalisée par un consultant externe spécialiste de la communication est une activité à part entière. Elle vise l'optimisation des choix sur le sujet ;
- Le travail de recherche ainsi que les consultations ont conduit à axer le travail de communication autour de l'identification des bonnes pratiques.
- Nous regrettons qu'une activité dédiée précisément à la mise en œuvre des activités de communication (centralisation des activités de diffusion, suivi, reporting etc.), n'ai pas été envisagée.

4.4 Document du projet

Le document du projet (Prodoc) est organisé lisiblement. Il est étoffé et fait bien apparaître les différentes phases du processus de conception du projet : i) analyse, ii) identifications des objectifs, iii) identifications des cibles et des activités.

Les parties programmatiques (calendrier, budget, ressources humaines) sont également bien renseignées. La partie dédiée au déroulement et au suivi du projet (gestion des risques, identification des indicateurs, critères d'évaluation) balisent suffisamment les moyens et mode d'évaluation des résultats.

On constatera en revanche quelques manques :

- ⇒ La conception du projet ne s'adosse pas à une étude stratégique à proprement parlé, consacrée à établir des pistes d'actions. Elle comporte des éléments d'analyse et de diagnostic pertinents mais insuffisamment approfondis, et sans doute pas assez corrélés.
- ⇒ L'analyse du projet ne comporte pas non plus de partie bibliographique et par conséquent ne fait référence à aucun débats, études ou états des lieux de la science sur les thématiques abordées ;
- ⇒ La partie consacrée à l'arrimage du projet dans des cadres de stratégies nationales fait mention de certains dispositifs stratégiques des gouvernements respectifs, mais certains cadres institutionnels importants ne figurent pas dans le projet.
- ⇒ La partie consacrée à l'identification des risques fait bien mention des risques d'insécurité, mais la partie analytique ne comporte aucun élément d'analyse du conflit qui a cours au Mali et des répercussions possibles sur la compréhension et la conduite du projet. La partie diagnostic analyse les fragilités structurantes mais ne présente aucun élément de mise en contexte plus large, comme si le projet avait lieu dans un champ « hors-scène ».
- ⇒ Le projet ne fait pas mention des choix et des modalités de mise en œuvre (sous-traitance, identification des organisations de mise en œuvre par agence et par pays, répartition des activités et des tâches par pays, etc.), bien que ces éléments aient été discutés lors de la phase préparatoire du projet.
- ⇒ Concernant la coordination entre Agences de mise en œuvre : les aspects de complémentarité et de spécificités des compétences de chacune des agences est bien explicitée, mais le mode de pilotage et de coordination n'est pas suffisamment développé.

4.5 Objectifs et Indicateurs

a. Difficultés liées à la thématique

Le document projet précise à juste titre à quel point il est difficile de procéder à l'évaluation de produits en lien avec des comportements humains à dimension collective, s'arrimant de surcroît à des concepts tel que l'inclusion, la cohésion sociale, la résilience, la paix etc.

Cela est d'autant plus difficile que nous avons en main des indicateurs génériques tels que la participation, l'inclusion, supposés transposables dans deux pays différents, avec des contextes régionaux et locaux spécifiques.

En effet, l'exercice d'évaluation dans le domaine de la consolidation de la paix n'est pas un exercice aisé, notamment du fait de la pluralité et de la complexité des situations de conflits, mais aussi de la difficulté à trouver les chemins et étapes efficaces dans les itinéraires de résolution. Il n'y a pas un modèle type. Nous le rappelons ici, il faut souvent s'y reprendre plusieurs fois, essayer de nouvelles possibilités, se tromper de voie et recommencer autrement. En cela il s'agit plutôt d'une démarche processuelle et graduelle, difficilement modélisable.

Par ailleurs, les situations de gestion de conflits jugées acquises et « gérées » peuvent être fragiles lorsqu'elles ne sont pas confortées par des dispositifs concrets (institutions, réformes, reconnaissance légale) qui avalise les acquis et leur confère une traduction politique durablement ancrée.

Enfin, les changements dans ce domaine s'inscrivent sur le temps long. En effet, un résultat jugé positif, peut n'être qu'une étape dans un processus global plus large, et peut à tout moment être remis en cause, si l'ensemble des éléments de la chaîne n'est pas concomitamment opératoire ou viable.

Ayant cela en tête, voyons de plus près les indicateurs d'impacts présentés dans le projet ; répondent-ils aux objectifs ? Permettent-ils d'avoir une bonne lecture des résultats ? y a-t-il eu un suivi de ces indicateurs ?

Le projet s'est doté dès le départ d'outils de suivi et d'évaluation du Système OIM et FAO. Le suivi des progrès réalisés a été assuré par les agences d'exécution et leurs équipes opérationnelles sur le terrain. Le principal travail de capitalisation des données a été réalisé par le comité de pilotage (OIM Mauritanie), assorti d'un calendrier de rapportage ; d'une équipe de monitoring et d'un budget dédié (5 à 7% du budget total).

En plus du suivi en continu, le projet avait prévu une évaluation finale indépendante (celle-ci), comprenant une analyse quantitative et qualitative des résultats.

Nous notons que les TDRs de sélection pour la réalisation de cette évaluation a mis l'accent sur la capacité à aborder la thématique peacebuilding, et les outils de prévention et de gestion de conflit à l'échelle communautaire en lien avec le partage des ressources agro-pastorales. Ce choix traduit la volonté de l'équipe d'exécution de procéder à une véritable réflexion de fond sur l'outil.

b. Commentaires sur les indicateurs :

- ⇒ Les indicateurs d'impacts annotés dans le tableau « Cadre des résultats » présente trois formes et produits distincts :
 - Les indicateurs de réalisation
 - Les indicateurs de changement
 - Les indicateurs de perception
- ⇒ On notera que dans le tableau cadre, les niveaux de référence et cibles ne sont pas tous renseignés, certains sont mis en attente de résultats préalables ou tributaires d'études spécifiques. Malgré des précisions ultérieures, ils demeurent non spécifiés. On notera que ces éléments ont été renseignés pour la plupart après la réalisation de l'étude baseline du projet.

- ⇒ On note également que les indicateurs notifiés dans le tableau cadre et ceux indiqués dans la partie consacrée au ciblage des bénéficiaires sont complémentaires. Par soucis de clarté, il aurait été pertinent de les regrouper dans le tableau cadre.
- ⇒ Certains niveaux de références ont été surévalués par rapport aux capacités de mobilisation du bénéficiaire présagé. C'est le cas par exemple de l'implication des membres du G5 Sahel, ciblé à 50 personnes par pays, soit 100 membres pour les deux pays.
- ⇒ Enfin, certains indicateurs sont très approximatifs, tel que ceux relatifs aux bénéficiaires indirects, indiqué au nombre de 10 000 personnes par pays, soit près de 20 000 personnes pour les deux pays. Il n'est pas précisé pour quels résultats, pour quel type d'activités et quels impacts ?

Exceptés ces quelques précisions, les indicateurs du projet sont globalement pertinents ; ils répondent à l'objectif de mesurer des produits réalisables au regard du cadre, du temps et des moyens mis à disposition par le projet.

Considérant ce cadre, nous comprenons que les indicateurs et mesures d'atteintes n'aient pas été davantage approfondis et développés.

c. Quelques exemples pour aller plus loin :

- Les mesures et indicateurs pourraient prendre en compte certains facteurs séquentiels et combinatoires particulièrement dans la mesure de gestion des conflits. Par exemple :
- La notion d'atténuation des facteurs de conflits n'est pas précisée et reste générique. Elle pourrait être davantage définie : quelle est sa mesure : un début de dialogue ? une résolution effective ? une atténuation des tensions (ou un arrêt des hostilités) ? un accord écrit ? Un pv reconnu par les autorités ?
- L'indicateur de résolution peut également être précisé :
 - Y'a-t-il un sous-indicateur pour s'assurer de sa non-réurrence ? Tel que la mise en place d'un mécanisme de prévention, une convention assurant une durabilité ?
 - Quels sont les dispositifs de suivi pour le maintien de cette résolution ?
- Le critère participatif (ou présentiel) des populations ciblées (femmes, jeunes, communautés) dans les différents cadres de concertations et les comités à l'échelle locale ne peut constituer à lui seul un indicateur d'atteinte des objectifs.
- Nous n'avons pas de mesures systématiques pour jauger du degré effectif et de la qualité de participation, particulièrement des personnes vulnérables.
- L'indicateur de participation doit être combiné avec d'autres indicateurs qualitatifs ou approfondi par d'autres mesures : Quelle forme de participation ? à quelle fréquence ? avec quel niveau d'investissement ?

4.6 Les zones identifiées et ciblées

Le ciblage des zones a été un élément central dans la conception du projet et s'est adossé à trois critères spécifiques pertinents :

- La traverse de couloirs de transhumance entre la Mauritanie et le Mali ;

- L'existence et la proximité transfrontalière de postes de sécurité ou postes-frontières ;
- La présence de bureaux et/ou la possibilité d'accès des 4 agences de mise en œuvre.

A cela, s'est ajouté d'autres critères portant davantage sur :

- L'existence de villages ainsi que la proximité de représentations étatiques ;
- Le caractère d'éco-dépendances aux ressources (fourniture en eau et en fourrage) ;
- L'isolement et les besoins en matière de services de base.

Le projet a fait face à une situation sécuritaire dégradée au Mali, avec des incursions violentes dans certains cercles ciblés dans le projet (particulièrement le cercle de Nara), ce qui a conduit à entraver la conduite de certaines activités transfrontalières initialement prévues dans le projet.

« Le problème s'est surtout posé pour le cercle de Nara car à cause des problèmes d'insécurité les autorités locales ont dû quitter, et l'OIM n'était pas autorisé à se rendre dans ces localités. Il y a encore deux jours deux gendarmes et un policier ont été tués partant de Keiban. Il y a une certaine psychose et peur quotidienne. Nous avons fait comme nous avons pu avec cette contrainte. Pour des mesures de sécurité on a demandé à nos animateurs de ne pas mettre de badges, pas de tee-shirt des Nations Unies, d'être comme les gens. Et heureusement, nous avons un réseau villageois de confiance à Nara, et la mobilisation a été bonne malgré les difficultés ». Entretien, Famakan Kamissouko, représentant de l'ONG Stop Sahel, Bamako-Mali, mars 2023

Le projet dû procéder à des choix numériques limités : 12 villages maliens, 12 villages mauritaniens.

L'approche stratégique du projet est fondée sur une possible concordance entre un groupe de villages situés des deux côtés de la frontière. Le critère de proximité est fondamental pour atteindre deux objectifs importants du projet :

- Faciliter le désenclavement de zones particulièrement démunies, où l'accès à la mobilité (routes, moyens de transport) demeure un véritable défi ;
- Faciliter la collaboration transfrontalière, et notamment la conduite du cadre de concertation transfrontalier.

Le ciblage géographique ne répond pas toujours à la logique stratégique du projet, et la notion de distanciation n'a dans certains cas pas été suffisamment mesurée et anticipée. Cela donne lieu à un manque de concordance à la fois en termes de distance géographique et en termes de logiques d'échanges/liens transfrontaliers :

- ⇒ Dans certains cas, la correspondance et la proximité de certains villages mauritaniens fait défaut du côté malien. Par exemple, il n'y a pas de vis-à-vis pour le village de Mabrouk (Djigeni). Le village malien le plus proche étant situé à plusieurs dizaines de kilomètres, dans la commune de Nara.
- ⇒ Il en est de même pour les villages mauritaniens d'Adel Baghrou et M'barat Rme. Tous les villages correspondants côté Mali sont situés à plusieurs dizaines de kilomètres.
- ⇒ Une situation similaire est constatée avec le choix du village de Hamoud (Assaba). Dans ce cas le choix d'autres villages, situés sur la frontière qui répondent davantage aux critères stratégiques du projet auraient été plus logique et pertinent, comme le précise l'entretien suivant :

« Ici à Hamoud on fait des choses. Mais les relations avec le Mali, dans le cadre de ce projet, ça n'a pas encore bien fonctionné. La raison est surtout que le village malien de correspondance dans le projet se situe à plus de 35km. Tous les villages peuls et autre qui sont autour de 10Km c'est possible, mais au-delà on ne pourra pas se retrouver, c'est vraiment trop difficile. Nous n'avons pas compris pourquoi le projet n'a pas sélectionné les villages maliens qui sont plus proches, à 10km par exemple »
Entretien, Membre du CV du village de Hamoud, mars 2023

4.7 Innovation

L'approche du projet visant à lier de manière concomitante les activités de résilience des populations agro-pastorales, espaces de dialogue micro-localisés liés à la gestion des ressources, et mise en place d'une coordination transfrontalière, constitue une innovation certaine. Le projet s'est de surcroît adossé à une approche de type triple nexus (nous l'avons vu), qui ambitionne d'allier des méthodes, des temporalités et des manières de faire différentes.

Le cadre « imbriqué » de l'ensemble des activités et approches maximise le caractère innovant du projet. Mais il y a d'autres éléments :

- ⇒ Dans la plupart des projets alliant paix et développement, le plus gros des investissements (en ressources humaines, en budget, en compétences, en stratégies, etc.) est alloué aux réalisations de structures matérielles et visibles. Les questions de cohésion sociale et davantage de dialogue constituent généralement le parent pauvre dans la conception et la conduite des projets. Or ici, c'est quasiment l'inverse. La part dédiée aux questions de cohésion, de dialogue et de gestion de conflits ressort à plusieurs niveaux et constitue l'ossature du projet :
 - Dialogue intra social : intergénérationnel, intergenre ;
 - Intra-villageois ;
 - Inter-villageois ;
 - Intercommunautaire ;
 - Éleveurs/agriculteurs ;
 - Populations/autorités ;
 - Transfrontalier.

- ⇒ La mise en place d'un cadre de coopération transfrontalière Mali-Mauritanie est une initiative inédite dans le domaine de la gestion des ressources agro-pastorales entre la Mauritanie et le Mali. Il y a bien eu des projets en matière de commerce, de douanes, de désenclavement par la route (G5 Sahel) et de dialogue entre éleveurs et agriculteurs des deux côtés de la frontière (HD) ; Mais l'aspect formalisé d'un cadre fonctionnel reconnu par les autorités constitue le point le plus original du projet. On regrettera cependant que le caractère innovant de cette formule n'ait pas été concrétisé par un cadre opérationnel, faute de temps. Nous le verrons plus en détail dans les chapitres suivants.

- ⇒ Le ciblage de certaines zones : le projet touche certains villages qui n'ont quasiment jamais été atteints en termes de coopération au développement.

- ⇒ La structure des clubs d'écoute communautaire, ou Clubs DIMITRA, n'avait jamais été utilisée dans les villages ciblés par le projet. Autrement dit, aucun des 24 villages n'avait expérimenté cette approche mêlant réflexion, actions collectives et autonomisation.
- ⇒ Plus de la moitié des villages concernés par le projet font une première expérience de mise en place d'un Comité Villageois. Même si beaucoup de membres des CV ont une certaine expérience de gestion de conflits liés au partage des ressources, pour la majorité d'entre eux c'est la première fois qu'ils sont organisés au sein d'une structure valorisée auprès des autorités, et qui a vocation à échanger et se coordonner avec d'autres cadres similaires et centres de décisions.

4.8 La théorie du changement

La théorie du changement est principalement construite autour du renforcement stratégique des populations à travers deux axes spécifiques :

1/ Le renforcement en matière de prévention et de gestion de conflits, selon la logique suivante :

| | |
|---|---|
| Si les populations et les autorités ont une meilleure connaissance et compréhension des mouvements de transhumance | <p>Alors, les populations auront une meilleure capacité d'anticipation, de prévention et de gestion des conflits.</p> <p>Alors, les conflits seront anticipés et mieux gérés.</p> |
| Si les populations et les autorités sont outillées et formées à la prévention et à la gestion des conflits | |
| Si les populations sont encadrées à travers des structures de coordination (CV et cadre transfrontalier) en collaboration avec les autorités | |

2/ Le renforcement en matière de résilience économique :

| | |
|---|---|
| Si les populations sont dotées de moyens de résilience face aux difficultés liées aux moyens d'existence | <p>Alors, les populations seront plus résilientes : Face aux défis rencontrés ; Face aux difficultés liées aux moyens d'existence ;</p> <p>Alors, elles seront plus engagées dans la recherche de solutions adaptées.</p> |
| Si les populations sont appuyées dans la recherche de solutions de gestion collective des ressources | |

Telle que définit, la théorie du changement place le point de bascule autour d'une amélioration des conditions de gestion et de partage des ressources naturelles, principalement par les populations.

On notera que les autorités ne sont associées que dans le cadre d'une coopération locale et d'une bonne acceptation des CV. Et c'est certainement le maillon de chaîne qui manque à la démonstration.

En effet, en résonance avec les éléments apportés plus haut dans cette évaluation, particulièrement la partie consacrée à l'analyse des causes profondes quant à la dégradation des ressources pastorales, nous regrettons que le projet n'ait pas consacré une série d'activités dédiées à un travail d'accompagnement et de renforcement des institutions nationales. En effet, une approche de plaidoyer et d'accompagnement des politiques en matière de protection et de valorisation des ressources pastorales aurait conforté les acquis du projet à destination des populations en matière de :

- ⇒ Prévention et gestion des conflits : en inscrivant de manière plus durable et légale, et en institutionnalisant les mécanismes de résolutions par les populations, ainsi que par les cadres de coopération (CV et cadre transfrontalier) ;
- ⇒ Résilience : en accompagnant la résilience des populations par un changement des politiques en faveur d'une meilleure protection des ressources pastorales, à travers une inscription institutionnelle et politique.

En effet, l'implication des institutions et des politiques nationales dans le cycle du changement a deux effets principaux :

- Elle permet un partage des risques et des responsabilités et allège les populations transfrontalières, sur lesquelles repose dans ce projet la part la plus importante de la responsabilité et donc du changement.
- Elle augmente l'impact du changement et lui assure une inscription plus durable.

V. COHÉRENCE

5.1 Conduite et pilotage du projet : quelle collaboration entre les agences onusiennes ?

a. Une complémentarité de compétences et de moyens

La collaboration entre les agences onusiennes de mise en œuvre s'arrime à une complémentarité :

- ⇒ Des compétences : l'OIM dispose d'une expertise dans le traitement des questions de mobilités aux frontières ; la FAO dans l'économie agro-pastorale, ainsi que dans la dynamique des transhumances ;
- ⇒ Des outils : l'OIM a mis en place un outil d'analyse et de veille des mouvements de transhumance (TTT) original et grandement utile au projet ;
- ⇒ Des ressources mises à disposition : et notamment des unités opérationnelles sur le terrain puisque l'OIM dispose d'un sous-bureau à Sélibabi, dans la région du Guidimagha en Mauritanie et à Kayes, au Mali. La FAO Mauritanie dispose d'un sous-bureau à Bassikounou.

Par ailleurs chaque agence a constitué à travers son expérience un capital confiance à travers un réseau d'acteurs et de partenaires locaux (institutionnels, non gouvernementaux, etc.) et une capacité opérationnelle sur le terrain.

b. Un défi d'orchestration

Cependant, lors des entretiens conduits auprès des 6 agences de mise en œuvre, plusieurs points de blocage et de frustration ont été identifiés :

- ❖ Un manque d'acceptation sur la répartition des rôles et le choix du lead ;
- ❖ Un blocage sur la conduite et la finalisation du *reporting* ;
- ❖ Des frustrations autour de la répartition du budget : ratio volume budgétaire/activités ;
- ❖ Sentiment de manque de cohérence dans la répartition des activités ;
- ❖ Des procédures différentes ;
- ❖ Un sentiment de doublon de compétence.

Nous les relatons ici sans les arbitrer ou juger de leur fondement. Nous souhaitons uniquement mettre en relief les défis et les difficultés d'une orchestration multi-agences et les risques de fragilisation du processus de coordination qui peut en découler. Et pour cause, ces difficultés de coordination ont nettement ralenti le travail de coordination et impacté la mise en œuvre des activités.

Ces difficultés invitent ainsi à plusieurs commentaires et recommandations :

- ⇒ La phase de conception n'a pas impliqué de manière équidistante l'ensemble des agences de mise en œuvre. De surcroît les turn-over au sein du personnel dans certaines agences (3 agences sur les 6 impliqués au cours de la réalisation du projet), ont rajouté la contrainte de la passation, sans que la mémoire des choix stratégiques pris au moment de la phase d'élaboration du projet n'ait été assurée.
- ⇒ Nous souhaitons souligner l'importance et la nécessité de prendre en compte dans le calendrier de travail une phase préparatoire dédiée spécifiquement à la coordination. Cette phase de dialogue inter-agences doit comprendre une série de réunions de travail avant le démarrage du projet. L'objectif est d'aboutir à un consensus sur le pilotage, les méthodes et la programmation relatifs à la coordination du projet. Ce processus doit être accompagné, en cas de blocage de mesures de facilitation.
- ⇒ Le PRODOC indique la mise en place d'un Comité d'Orientation et de Concertation Transfrontalier (COCT), composé des 4 agences de mise en œuvre et de représentants des autorités nationales. Ce comité est chargé de :
 - L'orientation stratégique du projet ;
 - Soutenir la mise en œuvre du projet ;
 - Suivre l'état d'avancement des projets
 - Discuter des difficultés rencontrées et trouver des solutions
 - Assurer des mesures de corrections.

D'un point de vue stratégique, ce comité est tout à fait pertinent. Il doit nécessairement être composé des interlocuteurs étatiques, dont les Ministères de tutelle et les partenaires cités dans le Prodoc, qui ont accompagné la phase d'élaboration du projet, afin qu'il s'inscrive dans une continuité. Cependant, il est important de souligner que l'agence de coordination du projet a rencontré de grandes difficultés pour réunir

l'ensemble des ministères dans un cadre institué. Ainsi ce comité n'a pas été opérationnel. Chaque agence avait ses propres relations bilatérales avec les points focaux désignés par les ministères et les services techniques régionaux. Cela a contribué à multiplier les interlocutions, au lieu d'une mise à jour régulière et une information horizontale nécessaire au travail de coordination.

- ⇒ La coordination des activités n'a pas été réellement programmée au-delà de la répartition des activités et d'un agenda. Chaque agence gère son propre budget, avait ses propres prestataires et suivait sa propre méthodologie. Si cette approche conférait à chacun plus de latitude et de capacités d'adaptation au contexte, parfois cela a conduit à des divergences d'approche et à des niveaux d'atteinte inégaux. Par exemple :
- En Mauritanie, la répartition des activités s'est fait selon une logique de compétences des agences : la FAO était en charge des réalisations en infrastructures, des activités de résilience, de la réalisation des PCP et de la mise en place des Clubs DIMITRA, et cela dans l'ensemble des régions, ce qui a permis une certaine continuité et homogénéité des activités. L'OIM s'est chargée quant à elle de la mise en place des CV, de l'ensemble des réunions de coordination avec les autorités, de la mise en place de la coopération transfrontalière, enfin des formations, y compris sur l'outil TTT.

Au Mali en revanche, la répartition des activités s'est faite pas zone, sans pour autant répondre à une logique de partage régional. Les deux prestataires CSPEEDA et Stop Sahel ont conduit les mêmes activités dans les mêmes régions, dans les mêmes cercles se partageant le nombre de village par cercle. Cette répartition ne répondait pas véritablement à une logique de complémentarité, puisqu'ils étaient en charge chacun de la totalité des prestations, tout en déployant leurs équipes parfois à moins de 10Km l'une de l'autre. Cela a amené petit à petit à ce qu'ils co-conduisent les projets ensemble, ce qui a pu faciliter la résolution de certains obstacles, comme les retards de paiement du côté de la FAO Mali, les asymétries en termes de suivi etc.

VI. EFFICACITÉ

6.1 La stratégie de ciblage des populations transfrontalières

La stratégie de ciblage du projet identifie de manière pertinente les acteurs clés qu'ils soient des représentants des autorités légales, des entités légitimes informelles ou des citoyens dont la participation aux affaires collectives est en construction.

Les bénéficiaires directs sont identifiées comme suit :

- ⇒ Sont engagés dans les ateliers de travail les autorités locales (maires, hakem, services techniques, préfet, membres des commissions régionales de gestion de frontières etc.). Ils sont au nombre de 350 par pays, avec un quota de représentation de 20% de femmes.
- ⇒ Les agents des postes frontières sont les acteurs identifiés pour la formation aux collectes des données, la sensibilisation au travail de veille et d'alerte rapide. La stratégie prévoit 200 agents par pays.
- ⇒ La participation aux ateliers de près de 50 agents du G5 Sahel

- ⇒ La création des CV prévoit 9 membres par village, soit un total de 108 personnes par pays, 216 membres de comités villageois, composés des catégories sociales suivantes : 2 leaders d'opinion, 2 jeunes, 2 représentants de minorité ethnique ou étrangère, 2 personnes vivant avec un handicap et une personne âgée. Les femmes doivent représenter 4 membres sur les 9.
- ⇒ Pour les clubs DIMITRA, la participation de toutes les catégories socio-générationnelle est exhortée, pour un total de 200 personnes par pays, soit un nombre d'environ 20 personnes (un minima de 5 personnes) par comité et par village.

Les cibles identifiées ont été dans leur globalité atteintes (voir tableau des résultats ci-dessous).

Les catégories les plus touchées par le projet ont été les populations villageoises.

Les catégories liées aux autorités locales et membres du G5 Sahel ont été grandement surestimées. Si les formations à destination des agents des postes frontières ont permis d'atteindre les résultats cibles, la participation du G5 Sahel dans la conduite des activités terrain a été faible. Cela est principalement dû aux évènements politiques survenus au Mali depuis 2020 et au retrait du Mali de l'organisation du G5 Sahel.

6.2. Degré d'atteinte des Objectifs

Les deux tableaux des pages suivantes présentes :

Tableau 1 :

- ⇒ Pour chacun des Résultats et produits, les indicateurs adoptés, ainsi que les valeurs cibles exprimés en i) réalisations et ii) en pourcentage d'atteinte des résultats et écarts relevés

Tableau 2 :

- ⇒ Pour chacun des Résultats et produits, les indicateurs adoptés, ainsi qu'une colonne indiquant les résultats de l'enquête par valeurs correspondante.

Tableau 1 : Degré d'atteinte des objectifs

| Intitulé Résultat | Activités | Indicateurs | Réalisations effectives | Écarts relevés | Pourcentage Degré d'atteinte Des résultats |
|---|--|--|---|---|--|
| Résultat 1 Le renforcement des structures communautaires améliore la gestion des conflits agro-pastoraux par les populations transfrontalières | | | | | |
| Produit 1.1 Les communautés participent directement dans la prévention et la gestion des conflits agro-pastoraux | | | | | |
| 1.1.1 | Création de comités villageois frontaliers | 9 membres par CV 108 membres pour 12 villages/ pays 216 membres pour les deux pays Nombre de conflits gérés et résolus directement par les comités villageois/non indiqué | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des deux côtés de la frontière Mauritano-Malienne, de 24 CV - 264 membres de comités villageois dont dont 87 femmes (soit 33%). - 13 conflits ont été gérés et résolus par les CV - Nombre d'incidents réduits | Aucun écarts | 100% |
| 1.1.2 | Fourniture d'équipement | 90% des comités villageois | <ul style="list-style-type: none"> - 24 motos distribuées - (Mauritanie) 132 smartphones distribués aux 132 membres des CV - (Mali) 12 téléphone distribués (1 par CV) - Matériel bureautique | <ul style="list-style-type: none"> - 12 téléphones distribués au Mali contre 132 en Mauritanie | 100% |
| 1.1.3 | Formations des CV à la prévention et gestion des conflits liés à | Cible : 50 à 70% des membres des comités | <ul style="list-style-type: none"> - 6 sessions de formations sont organisées 53 au Mali, 3 en Mauritanie) | <ul style="list-style-type: none"> - Incohérences dans les chiffres fournis | 100% |

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|------|
| | l'accès aux ressources naturelles et au partage des terres | (Femmes, Hommes, jeunes femmes, jeunes hommes) Résultats des tests : 80% des participants ont obtenu plus de 70% de bonnes réponses au test post-formation | <ul style="list-style-type: none"> - 264 membres, parmi lesquels 87 femmes, sont formés à la prévention et gestion des conflits - Détails des participants : 52 hommes et 29 femmes <p>Mauritanie : Moyenne des résultats des tests pour l'ensemble des modules, en fin de formation : 70%</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Résultats des tests des participants aux formations au Mali non fournis | |
| 1.1.4 | Ateliers-Mise en relation des comités villageois avec les autorités locales et les agents aux frontières | 3 ateliers | <ul style="list-style-type: none"> - 6 ateliers réalisés - Mauritanie : 62 participants dont 30 représentants des autorités locales et des agents aux frontières et 32 membres des 12 CV et CD créés (13 femmes et 19 hommes) - Mali : 350 participants dont 30% de femmes, des représentants des agriculteurs, éleveurs, forestiers, administration, les services techniques, les élus locaux, police des frontières et la gendarmerie. | <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'écarts relevés | 100% |
| Produit 1.2 Un cadre de concertation transfrontalier pour la coordination et la concertation autour des interventions de prévention des conflits et la résilience des populations transhumantes est mis en place et fonctionnel | | | | | |
| 1.2.1 | Ateliers transfrontaliers sur les défis communs et les bonnes pratiques | 3 Ateliers | <ul style="list-style-type: none"> - 3 ateliers réalisés dans les localités du projet - 111 participants (dont 21 femmes) | | 100% |
| 1.2.2 | Création d'un plan cadre de prévention de conflit | 1 | <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un schéma-cadre de concertation transfrontalier assorti d'un organigramme et un calendrier de programmation | | 100% |

| | | | | | |
|---|---|---|--|--|------|
| 1.2.3 | Sensibilisation par les comités villageois | 6 campagnes de sensibilisation | - 6 campagnes de sensibilisation en Mauritanie (566 participants) - 9 campagnes de sensibilisation au Mali (5010 participants) | | 100% |
| Produit 1.3 Les autorités nationales et locales ont une compréhension renforcée des dynamiques de transhumance | | | | | |
| 1.3.1 | Enquêtes sur la taille des cheptels des deux côtés de la frontière et localisations des couloirs de transhumance | 3 enquêtes réalisées | 3enquêtes réalisées (début, milieu, fin de projet) | | 100% |
| 1.3.2 | Évaluations auprès des populations transhumantes sur les causes, la nature et la fréquence des tensions et conflits et sur les perturbations le long des couloirs | A définir | Mali : 69 personnes (membres des comités villageois, services techniques) ont été formées au comptage des troupeaux et à l'analyse des données relatives à la transhumance Mauritanie, 96 personnes issues des autorités locales ont été formées sur le comptage et l'analyse des données sur la transhumance à Kiffa, Selibaby, Néma et Aioun ainsi que 36 relais communautaires dont 6 à Assaba, 10 au Guidimakha et 20 dans les deux Hodhs ainsi que 10 personnes issus des associations sont formées sur la procédure de partage des alertes et informés sur leur implication pour le partage des données relatives aux systèmes d'alertes, sur les mouvements de transhumances | | 100% |
| 1.3.3 | Formations auprès des autorités locales sur le comptage et l'analyse régulière des données de transhumance | Cibles : autorités nationales et locales + G5 Sahel Nombre de formation (non définis) Nombre d'alertes rapides transmises et traitées par les acteurs formés à la TTT 80% des participants ont obtenu plus de 70% de | Suite à ces formations : | | 100% |

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| | | <p>bonnes réponses au test post-formation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - En Mauritanie : 39 alertes ont été remontées entre le 23 mai et le 15 juillet 2021 dans les zones d'interventions sur les mouvements précoces, les conflits communautaires, les catastrophes naturelles (feux de brousse, inondations). - Sur les 39 alertes : i) 22 (soit 56%) sont des alertes de type « événements » (10 feux de brousse, quatre conflits agro-pastoraux et trois autres types de conflits) ; ii) 17 (soit 44%) sont des alertes de type « mouvements » essentiellement des mouvements précoces. - Au Mali, 32 alertes ont été remontées aux comités villageois entre août et novembre 2021 via les 39 relais communautaires : 14 alertes ont permis la prévention de conflits (conflits agropastoraux et tensions intercommunautaires), 18 alertes d'événements (feux de brousses, dégâts champêtres, déboisement) ont été traitées et résolues par les comités villageois. <p>Les conflits et événements désignés par ces alertes ont pu être atténués avec un taux moyen de résolution de 90%</p> <p>Durant toute la durée du projet, 969 alertes ont été émises dont 642 alertes sur des événements survenus et 327 alertes sur des mouvements soudains de transhumants.</p> | | |
|--|--|---|--|--|--|

| Résultat 2 Les populations transfrontalières de la frontière mauritano-malienne gèrent mieux les ressources naturelles et évoluent dans un environnement plus résilient | | | | | |
|--|---|---|---|--|------|
| Produit 2.1 Les populations transfrontalières ont un accès amélioré à des mécanismes structurés de concertation et de gestion des ressources naturelles | | | | | |
| 2.1.1 | Élaboration de schémas et Plans d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles, création des Clubs DIMITRA | Mise en place de club DIMITRA Réalisation d'1 schéma et de plan d'aménagement des ressources naturelles par village Formation sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles (50 sessions sur l'ensemble, soit 2 par villages) | Mali, création de 80 clubs d'écoute DIMITRA composé chacun de 25 membres (575 femmes, 550 jeunes au total) Mali : 13 schémas et plans d'aménagements validés mobilisant au total 900 participants. En Mauritanie, création de 88 clubs DIMITRA ont (4 par localités). 6 schémas et plans d'aménagements validés Au total : - 168 clubs DIMITRA ³⁷ ont été créés, qui touchent 3480 des personnes (dont 313 femmes). | | 100% |
| Produit 2.2 La résilience des populations transhumantes et agricoles est renforcée | | | | | |
| 2.2.1 | Identification, et concertations communautaires autour de la régénération/restauration de parcours naturels dégradés | 10 réunions | - 25 sessions de formation sur les mécanismes de gestion des ressources naturelles - Participation de 97 femmes - Au total, 56 hectares des parcours dégradés dans les 03 zones du projet ont été identifiés et un plan d'aménagement a été ainsi élaboré. - Sensibilisation sur les terres dégradées | | 100% |

| | | | | | |
|-------|---|--|---|--|------|
| 2.2.2 | Ateliers de rencontres entre parties prenantes (comités, préfets, maires, agriculteurs, éleveurs, ...) pour la création d'un Plan Communautaire Participatif (PCP). | 10 réunions 600 bénéficiaires (soit 300 par pays) | 787 personnes bénéficiaires (dont 313 femmes et 474 hommes) parmi les comités villageois et les clubs DIMITRAS | | 100% |
| 2.2.3 | Mise en œuvre par les communautés des solutions identifiées par le PCP, en collaboration et avec le soutien du PBF | En fonction des réalisations identifiées | Les plans d'actions prioritaires réalisés : <ul style="list-style-type: none"> - 7 réserves pastorales - 7 botteleuses aux réserves pastorales - Un parc de vaccination (village de Labidi à Gogui, Mauritanie) - Un couloir de passage de 15km - 5 forages équipés de kit solaires (3 en Mauritanie dans les localités de Mbaratt, Gogui), 2 au Mali, Boulouli, Nara), de châteaux d'eau , de 3 abreuvoirs et de protection des jardins maraichers par sites - Protections de jardins maraichers - Équipements de jardins | | 100% |
| 2.2.4 | Sensibilisation et formation des communautés autour des questions liées à la mise en place et/ou réhabilitation et | Nombre de bénéficiaires formés et sensibilisés (non précisé) | <ul style="list-style-type: none"> - Quatre sessions de renforcement des capacités sur les techniques de cultures fourragères³⁸ (195 personnes, 65 bénéficiaires directs et 130 agropasteurs. | | 100% |

| | | | | | |
|--|---|--|---|--|------|
| | amélioration des réserves fourragères pastorales | | <ul style="list-style-type: none"> - 12 sessions de concertations communautaires pour l'identification et la réhabilitation et la gestion consensuelle des réserves fourragères naturelles | | |
| 2.2.5 | Renforcement des capacités techniques des populations pour la promotion de cultures fourragères d'espèces locales appréciées 20 ha de cultures fourragères d'espèces locales appréciées à titre de test. | Superficies de réserves fourragères pastorales réhabilitée et améliorées (non précisé) | <ul style="list-style-type: none"> - Mali : identification de 56 hectares de parcours à réhabiliter, avec la participation de 348 personnes dont 97 femmes. | | 100% |
| Produit 2.3 Les codes pastoraux, fonciers (agricoles) et forestiers sont mieux connus et appliqués par les autorités et populations locales | | | | | |
| 2.3.1 | Traduction des codes en langues locales et diffusion/vulgarisation | 1 | 1, les codes pastoraux et forestiers ont été traduits en langues locales et diffusés en Mauritanie et au Mali. | | 100% |
| 2.3.2 | Formation en vue de l'appropriation des codes | 20 séances de vulgarisation 10 formations dispensées | <ul style="list-style-type: none"> - 12 séances de vulgarisation - 9 sessions de formations (6 en Mauritanie et 3 au Mali) - Mauritanie : 150 brochures (75 pour chaque code) ont été conçues dont cinquante (50) ont été distribuées - Mauritanie : 107 personnes dont 41 de femmes sensibilisées sur les codes. | | 90% |
| 2.3.3 | Vulgarisation à la radio et autres canaux | 8 émissions radios ou autre canal de diffusion | <ul style="list-style-type: none"> - A la suite des formations sur l'appropriation des codes, ils ont été | | 100% |

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|--------------------------------|
| | (Affiches, sketches, brochures, dépliants) des codes | | diffusés à travers les radios communautaires et des brochures ont été distribués. | | |
| Produit 2.4 Un Plan de communication et de visibilité est élaboré et mis en œuvre en collaboration avec le G5 Sahel | | | | | |
| 2.4.1 | Réalisation d'un Plan et stratégie de communication portant sur la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et les rôles et responsabilités des cadres de concertation d'accès aux ressources naturelles | 1 | 1 | | 100% |
| 2.4.2 | Ateliers des acteurs du G5 Sahel | | - Deux ateliers réunissant les partenaires et le G5 sahel ont été réalisés afin de discuter et de valider le plan et la stratégie de communication. | | 100% |
| 2.4.3 | Dissémination du plan et de la stratégie de communication | 30% des bénéficiaires interrogés qui ont vu leur connaissance augmenter concernant les actions menées dans le cadre de l'accès aux ressources naturelles | - Faible dissémination pour le moment | | 9% dû à la contrainte de temps |

Tableau 2 : Grille de concordance avec les résultats des enquêtes

| N° | Produits | Indicateur | Résultats attendus par pourcentage déterminé | Grille de concordance Enquêtes réalisées dans les 24 villages ciblés CV = comité villageois CD= Club DIMITRA PL= populations locales | Résultats en % Mali + Mauritanie |
|---|---|--|---|--|--|
| Résultat 1 : Le renforcement des structures communautaires améliore la gestion des conflits agro-pastoraux par les populations transfrontalières | | | | | |
| 1a | Meilleure anticipation/ prévention et gestion des conflits locaux par les acteurs locaux | Les conflits sont mieux anticipés par les communautés et les autorités locales | Au moins 40% des habitants considèrent que les conflits sont mieux anticipés. | CV = les CV estiment avoir une plus grande capacité d'anticipation des risques et des conflits | 58% |
| | | | | PL = la mise en place des Comités Villageois et des Clubs DIMITRA a permis de mieux anticiper les conflits dans le village et les environs | 81,5% |
| 1b | | Les habitants sont satisfaits par la gestion communautaire des conflits | Au moins 40% des habitants considèrent que les conflits sont mieux gérés | PL= les populations sont satisfaites de la gestion communautaire des conflits | 82% |
| | | | | CD = impact des Clubs DIMITRA sur la résolution des conflits et des problèmes rencontrés au quotidien au sein du village | Négatif : 0% Sans conséquences : 1,5% Moyen : 17,5 Positif : 53% Très positif : 26% |
| 1c | | Un Nombre d'alertes rapides est transmis et traité par les acteurs formés à la TTT | Non indiqué | CV = Nombre de personnes du CV formées ou sensibilisées à l'outil TTT | 69% |
| | | | | CV= Nombre de personnes membres du CV qui ont eu à transmettre ou qui ont reçu des alertes rapides suite au dispositif ou à la formation à l'outil TTT | 78% |
| 1d | | Un Nombre de conflits géré et résolu | Non indiqué | | |

| | | | | | |
|----------------|---|--|--|--|--|
| | | directement par les comités villageois | | | |
| 1.1.1 | Produit 1.1 : Les communautés participent directement dans la prévention et la gestion des conflits agro-pastoraux | Les membres des CV sont formés sur la gestion des conflits et leurs résolutions | Au moins 25 membres avec dans chaque comité : 1 leader religieux, 1 leader communautaire, 1 représentante des associations féminines, 1 représentants des jeunes. | CV = CV qui ont reçu une formation sur la prévention et la gestion des conflits | 95% |
| 1.1.2 | | Les comités villageois sont autonomisés sur la gestion des conflits et leurs résolutions. | Non indiqué | CV = les formations et outils reçus ont été utiles pour avoir une plus grande capacité d'anticipation des risques de conflit | 58% |
| 1.1.3 | | Les acteurs locaux issus des comités sont formés sur la gestion des conflits, la gestion des ressources et la participation inclusive de tous les membres de la communauté | Non indiqué | CV = Les comité villageois ont été formés à : - La gestion des conflits - La gestion efficace des ressources naturelles ? | 95% 84% |
| 1.1.2.1 | | Nombre et catégories d'équipement distribués aux comités, autorités et agent aux frontières | 100% Voir liste (à compléter) : - infrastructures (forages) - Matériel didactique (smart phone + motos) | CV= Les comités villageois ont reçu les équipements suivants : - Une moto - Des téléphones portables - Équipement administratif - Autres ? (Amplificateur radio, une charrette etc.) ? - Rien | 95% 92% 50% 18% 3,5 |
| 1.1.3.2 | | Les Participants aux formations ont vu leurs capacités de gestion de conflits améliorés | 80% des participants ont obtenu plus de 70% de bonnes réponses au test post-formation | | |

| | | | | | |
|---------|---|--|---|--|-----|
| 1.1.4.1 | | Un Nombre d'atelier de mise en relation et échanges entre les comités villageois, les autorités locales et les agents aux frontières. | (Tel que prévu dans le projet) | CV= Nombre de CV qui ont participé à des ateliers de travail et des rencontres avec les autorités locales et les agents frontières ? | 84% |
| 1.2.1 | Produit 1.2 : Un cadre de concertation transfrontalier pour la coordination et la concertation autour des interventions de prévention des conflits et la résilience des populations transhumantes est mis en place et fonctionnel. | Réalisation d'un nombre d'atelier de rassemblement transfrontalier des comités pour identifier les défis communs et la mise en place d'un cadre définissant les responsabilités et les mesures à prendre en matière de prévention de conflit et leurs gestions | 3 | CV= Les CV bénéficient d'un cadre d'échange et de concertation transfrontalier qui est fonctionnel et reconnu | 9% |
| 1.2.3.1 | | Réalisation d'un nombre de campagne de sensibilisation en matière de prévention des conflits. | 6 | | |
| 1.2.3.2 | | Pourcentage de personnes interrogées qui ont vu leurs connaissances de ce plan concrètement améliorées à la suite de la campagne | Au moins 50% des personnes interrogées affirment avoir été concrètement sensibilisées | | |
| 1.3.1 | Produit 1.3 : Les autorités nationales et locales ont une compréhension | Amélioration dans le renforcement de capacité sur les évolutions et | Non indiqué | CV = les formations et outils ont été utiles au comité villageois pour Avoir une meilleure connaissance des mouvements transhumants | 90% |

| | | | | | |
|---|---|---|--|---|------------------------------|
| | renforcée des dynamiques de transhumance | dynamiques, de la transhumance. | | | |
| 1.3.2.1 | | Des enquêtes sont réalisées sur les causes des tensions, leurs fréquences, leurs natures dans les deux cotés frontaliers. | 2 | | |
| 1.3.3.1 | | Un ou des formations sur la collecte, le comptage et l'analyse des données de transhumance. | Non indiqué | CV = Nombre de personnes du CV formées ou sensibilisées à l'outil TTT | 69% |
| 1.3.3.2 | | Les participants aux formations ont vu leurs capacités de prévention de conflits améliorée | 80% des participants ont obtenu plus de 70% de bonnes réponses au test post-formation | CV = les formations et outils reçus ont été utiles pour avoir une plus grande capacité d'anticipation des risques de conflit CV = les formations et outils reçus ont été utiles pour avoir une meilleure compréhension et analyse des conflits | 58% 96% |
| Résultat 2: | | | | | |
| Les populations transfrontalières de la frontière mauritano-malienne gèrent mieux les ressources naturelles et développent des moyens d'existence alternatifs promouvant la cohésion sociale | | | | | |
| 2a | Une meilleure gestion collective des ressources naturelles | Les communautés sont formées sur la gestion efficace des ressources naturelles. | Bénéficiaires de projets déclarant avoir amélioré la perception de la confiance mutuelle/autre en tant que groupe à la suite des activités communautaires (enquête post activité) (voir résultats formation par CV) | CV = la réalisation des infrastructures collectives ont conduit à une amélioration de la cohésion sociale au sein du village et avec les villages avoisinants | 77% |

| | | | | | |
|-------|--|--|--|---|--|
| 2b | | Les habitants jugent que les ressources sont mieux partagées de chaque côté de la frontière | Au moins 40% des habitants considèrent que les ressources sont mieux partagées | | |
| 2c | | Les habitants sont satisfaits des solutions entreprises pour la résilience économique face aux défis de la transhumance | Au moins 40% des habitants considèrent que les solutions identifiées et mises en œuvre par les communautés améliorent positivement leur résilience | PL= Les populations sont sensibilisées Avez- par les Comités Villageois ou les clubs DIMITRA à la réhabilitation et l'amélioration des réserves fourragères pastorales et plus généralement aux questions liées aux ressources | 66% |
| 2d | | Les personnes interrogées dans la région sont mieux informées sur les codes pastoraux et forestiers en vigueur | 50% de la population concernée connaît mieux les codes pastoraux et forestiers | PL= Les PL sont sensibilisées ou formées au code pastoral, code foncier ou code forestier ? | 45% |
| 2.1.1 | Produit 2.1 Les populations transfrontalières ont un accès amélioré à des mécanismes structurés de concertation et de gestion des ressources naturelles | Un nombre significatif des membres de la communauté estime que les processus d'élaboration/réforme du cadre réglementaire ont inclus tous les groupes de la communauté (hommes/femmes, jeunes/vieux, différents groupes ethniques, groupes d'utilisateurs, etc.) | Au moins 70% | <p>PL= la mise en place des Comités Villageois et des Clubs DIMITRA a-permis une meilleure concertation, une meilleure inclusion et une meilleure participation des villageois dans les prises de décision collective</p> <p>CD = Toutes les catégories suivantes sont représentées dans les CD :</p> | <p>94%</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Les femmes 90% b. Les jeunes 100% c. Les agriculteurs 100% d. Les éleveurs 99% e. Les pêcheurs 34% f. Autre catégorie ? (Commerçants, ménagères etc.) 40% |

| | | | | | |
|-------|---|--|--|--|--|
| | | | | Les CV comprennent au moins | <ul style="list-style-type: none"> - 1 leader religieux 100% - 1 leader communautaire 100% - 1 représentante des femmes 100% - 1 représentants des jeunes 100% |
| 2.1.2 | | Réalisation de sessions de formation sur les mécanismes des gestions des ressources naturelles | 50 sessions dans les différentes localités bénéficiaires du projet | | |
| 2.1.3 | | Réalisation de schémas et plan d'aménagement d'exploitation des ressources naturelles | 1 | | |
| 2.1.4 | | Les bénéficiaires de projets déclarent avoir amélioré la perception de la confiance mutuelle/autre en tant que groupe à la suite des activités communautaires. | Non indiqué | <p>CV= Le comité villageois et le club DIMITRA permettent une meilleure prise en compte de la diversité et de la prise de décision collective</p> <p>CV = La réalisation des infrastructures a conduit à une amélioration de la cohésion sociale au sein du village et avec les villages avoisinants</p> | <p>99%</p> <p>77%</p> |
| 2.1.5 | | Les bénéficiaires de projets déclarent avoir amélioré leurs relations avec d'autres groupes au cours des 12 derniers mois | Non indiqué | Les CV ont désormais un moyen de communication régulier (tel, WhatsApp etc.) avec le Comité villageois de l'autre côté de la frontière | 59% |
| 2.2.1 | Produit 2.2 La résilience des populations transhumantes et | Appui à la concertation et l'identification communautaire autour de la | 10 réunions de concertations organisées (voir projet) | CV= Les CV ont participé à des Ateliers impliquants les autorités locales, les agriculteurs, les éleveurs pour la | 72% |

| | | | | | |
|--------|---|--|---|--|------------|
| | agricoles est renforcée à travers des activités de développement local contribuant à la prévention des conflits. | régénération/restauration de parcours naturels dégradés. Les parcours existants sont soumis à une forte dégradation du fait de l'érosion soit éolienne ou hydrique rendant inutilisable de grandes surfaces de pâturages et augmentant la pression sur les parcours disponibles. | | création d'un Plan Communautaire Participatif (PCP) | |
| 2.2.2. | | Réalisation d'ateliers de rencontres entre parties prenantes (Comités, Préfets, maires, agriculteurs, éleveurs etc.) pour la création d'un plan Communautaire Participatif. | Nombre de réunion de concertation : 10 Nombre de bénéficiaires : 600 | CV= Les CV ont participé à des Ateliers impliquants les autorités locales, les agriculteurs, les éleveurs pour la création d'un Plan Communautaire Participatif (PCP) | 72% |
| 2.2.3 | | Mise en oeuvre par les communautés des solutions identifiées par le PCP en collaboration et avec le soutien du PBF | Nombre et Nature de solutions Identifiées mises en oeuvre % Non indiqué | Ce Plan Communautaire Participatif, a donné lieu à un choix l'infrastructure(s) qui a (ont) été réalisés ? : | 86% |
| 2.2.4 | | Sensibilisation et formation des communautés à la réhabilitation et amélioration des | Des bénéficiaires sont formés et sensibilisés Des superficies de réserves fourragères pastorales réhabilitée et améliorées | CD = Sensibilisation et formation à la mise en place et/ou réhabilitation et amélioration des réserves fourragères pastorales et plus largement aux ressources locales | 80% |

| | | | | | |
|--------|--|--|---|---|--|
| | | réserves fourragères pastorales. Les réserves fourragères sont des espaces en partage de plusieurs villages, aires pastorales concernées. Leur gestion fera appel à un Comité inter villageois. | % Non indiqué | PL= sensibilisation par ou avec les Comités Villageois ou les clubs DIMITRA à la réhabilitation et l'amélioration des réserves fourragères pastorales et plus généralement aux questions liées aux ressources | 66% |
| 2.2.5. | | Renforcement des capacités techniques des populations pour la promotion de cultures fourragères d'espèces locales appréciées : 20 ha de cultures fourragères d'espèces locales appréciées à titre de test. | Nombre d'ateliers organisé : 6 ateliers Nombre de bénéficiaires formés pour la promotion de cultures fourragères : 10x25 Comités : 250 dont 40 % de femmes | | |
| 2.3.1 | Produit 2.3 Les codes pastoraux, fonciers (agricoles) et forestiers sont mieux connus et appliqués par les autorités et populations locales | Réalisation de séances de vulgarisation des codes pastoraux et fonciers | Compte rendu des séances de vulgarisation Cible : 20 | PL= sensibilisation ou formation des populations locales au code pastoral, code foncier ou code forestier | 45% |
| 2.3.2 | | Des formations sont dispensées pour l'approbation des codes | 10 | PL= sensibilisation ou formation des populations locales au code pastoral, code foncier ou code forestier | 45% |
| 2.3.3 | | Des émissions ont diffusées à la radio locale sur les législations relatives aux ressources naturelles | 8 | Canal de sensibilisation aux codes pastoraux, fonciers et forestiers et plus largement aux ressources naturelles | Comité villageois : 44% Club DIMITRA : 12% Radio communautaire : 45,5 Affiche, dépliant etc. : 0% Autres : 0% |
| 2.4.1 | | Réalisation et dissémination d'un plan de communication | 1 30% des bénéficiaires interrogés qui ont vu leur connaissance augmenter | | |
| | | | | | |



| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | concernant les actions menées dans le cadre de l'accès aux ressources naturelles | | |
|--|--|--|--|--|--|

6.3 Analyse de résultats sélectionnés

Cette analyse s'intéresse à évaluer un échantillonnage de quelques résultats du projet. Nous avons sélectionné certains produits phares, soit qui nécessitent une analyse approfondie des résultats (nous avons relevés les écarts, les incohérences, les éventuels doublons, ainsi que de pistes d'amélioration pratique), soit qui méritent une réflexion méthodologique, notamment dans la perspective d'une suite au projet.

Cette analyse s'appuie sur la triangulation des rapports d'activités mis à disposition, des résultats d'enquêtes de terrain, ainsi que des éléments qualitatifs relevés lors de la mission de terrain.

Globalement le niveau d'atteinte des objectifs est satisfaisant et parfois dépassent même les attentes initiales. Certains objectifs n'ont été atteints que partiellement, comme la mise en place d'un cadre transfrontalier, ainsi que les activités liées au volet communication. Pour le reste, les activités ont été dans leur quasi-totalité réalisées, avec des variations sur le degré d'atteinte, l'encrage, la diffusion, la participation effective, la complétude.

Dans certains cas, les résultats bien que réalisés font apparaître des incohérences ou des doublons.

Voyons cela de plus près.

Résultat 1 Le renforcement des structures communautaires améliore la gestion des conflits agro-pastoraux par les populations transfrontalières

Produit 1.1 Les communautés participent directement dans la prévention et la gestion des conflits agro-pastoraux

⇒ Création de comités villageois frontaliers (1.1.1)

L'activité de mise en place des comités villageois a été réalisée dans sa totalité : des deux côtés de la frontière Mauritano-Malienne, ce sont 24 comités villageois situés dans les localités cibles du projet, comprenant au total 264 membres (soit 50 de plus que prévu) dont 87 femmes.

Processus d'accompagnement et d'encadrement des CV

Le dispositif d'encadrement des CV, par les organisations de mise en œuvre a donné lieu à des résultats variables d'une structure à l'autre. Le consortium mauritanien a assuré un suivi en continu, avec de nombreux ateliers de travail et d'animation, particulièrement dans les deux Hodhs. Un ajustement méthodologique en continu dans la mise en œuvre leur a permis d'apporter des recommandations ciblées et pertinentes sur le devenir des CV, assortie de bonnes pratiques et pistes concrètes d'évolution (voir les documents de cadrage méthodologique ainsi que les rapports finaux en Bibliographie, Annexe 1).

Les deux organisations maliennes CSPEEDA et STOP Sahel, on conduit un suivi plus inégal selon les villages ciblés. Les villages des communes de Gogui et de Nara ont bénéficié d'un encadrement plus tenu, à travers des animateurs locaux et un accompagnement régulier. Les villages du Djelebou (Aourou) ont été, au regard des entretiens conduits lors de la mission de terrain, moins accompagné et encadré. Certains membres des CV de cette commune nous ont même dit « *n'avoir rien vu du projet* » en termes d'interface. Cette appréciation concorde également avec les résultats de l'enquête relatifs à la distribution du matériel et aux formations des CV dans ces villages, qui relève à une insuffisance (voir partie suivante).

Une recherche plus poussée permettrait de comprendre ces disparités, notamment sur les questions liées à la culture organisationnelle déjà en place dans les villages. En effet, les CV n'arrivent pas en terrain vierge. Il est vrai que dans certains villages, il existe déjà une aptitude et capacité à la mobilisation collective et à la prise de décision consensuelle, alors que d'autres sont effectivement nettement moins dotés. Même si le paramètre lié à la culture politique locale apporte un éclairage sur les différences leviers communautaires, il n'explique pas tout. C'est aux organisations de mise en œuvre d'adapter leur accompagnement face aux nécessités et prendre en compte le fait que certains villages ont besoin d'un temps d'adaptation et d'apprentissage plus important.

- L'ensemble des acteurs bénéficiaires du projet (autorités locales, populations, force de sécurité, chefferie traditionnelle etc.) ont salué la création de ces comités ainsi que leur fonction.
- La création de ces comités répond à une demande accrue des populations en termes de participation à la vie publique. Plus précisément, les mécanismes endogènes de régulation locales, mis historiquement en compétition avec la création des institutions d'État et fragilisés par le manque de reconnaissance légale, répondent très positivement à ce type de dynamique.
- Sur cette question, les résultats de la mission de terrain concluent que les CV ne rentrent pas en concurrence avec les chefferies traditionnelles et ne constituent pas un doublon, susceptible de créer des compétitions et des conflits de pouvoir. Lors de cette mission, tous les chefs traditionnels (communautaires et de tribus) que nous avons rencontrés ont confirmé que les CV réduisent considérablement la charge des chefs de village dans la gestion des conflits locaux multiples. Un mécanisme implicite de liaison entre le chef de village et le CV (quand il n'en est pas membre) a été mis en place dans certains villages, assurant une consultation régulière et utile.

L'inclusion des différents segments de la société est globalement atteinte, même s'il faut noter quelques commentaires et réserves :

En effet, l'enquête réalisée auprès des CV révèle que chaque CV comprend au moins les segments suivants (autrement dit 100% des réponses confirment cette participation minimale) : un leader ou chef communautaire, un chef religieux, une représentante des femmes et un représentant des jeunes.

Nous devons admettre que la participation physique des différents segments de la société au CV n'induit pas de facto une participation équidistante, et égalitaire entre les membres. Aussi, à moins d'une observation participante sur un temps très long, de type recherche anthropologique, nous n'avons pas de mesures systématiques pour jauger du degré effectif et de la qualité de participation, particulièrement des personnes vulnérables. En effet, ni les données quantitatives, ni l'observation sur le terrain ne permettent en réalité d'apporter des conclusions définitives à ce niveau.

Cependant nous avons quelques données et résultats positifs qui nous permettent de conclure que :

- Les femmes sont correctement représentées (33% de la totalité des membres), et nous avons constaté lors de la mission de terrain qu'elles sont assez actives dans ces comités.

Elles ne semblent pas assurer les mêmes rôles et sont peu mises en avant dans la représentation du comité à l'extérieure. Mais elles assurent des fonctions à tous les niveaux d'activités : consultation, réflexion, prises de décision, prise de parole avec, selon les entretiens que nous avons réalisés, des résultats plus probants que les hommes dans les domaines de la sensibilisation, de la gestion comptable, de la mobilisation citoyenne.

- Sur la question de la forme participative évoquée plus haut, à titre indicatif, à la question suivante adressée aux membres des Club DIMITRA : « *De quelle façon avez-vous participé aux réunions* » ; 0,7% ont répondu qu'ils avaient « juste écouté » ; 33% ont répondu qu'ils avaient « écouté et participé » ; 16% ont répondu qu'ils avaient « écouté, participé et fait des propositions » ; 50% ont répondu qu'ils avaient « écouté, participé, fait des propositions et pris des décisions ». Cet élément nous permet d'avoir une mesure sur la participation aux réunions, ainsi que sur la prise de parole, qui ne peut être attendue comme une valeur égale pour tous les membres.
- Les éleveurs transhumants sont très peu représentés. Au cours de la mission nous n'en avons rencontré aucun. Tous étaient des éleveurs semi-sédentaires ou des agro-pasteurs. Cela fait écho à la réflexion que, nous avons soulevée plus haut dans l'étude, sur l'absence de distinction entre ces deux catégories de l'élevage pastoral.
- La participation des jeunes est également moins probante en Mauritanie, même si nous avons été agréablement surpris de constater que le président du CV d'Al Mabrouk, très actif de surcroît, était occupé par un jeune. Au Mali en revanche, 75 % des membres sont des jeunes de moins de 40 ans³⁹.

La résolution des conflits par les CV

L'objectif de participation des CV dans le règlement des conflits agro-pastoraux est globalement atteint. Les documents projets signalent que 13 conflits ont été identifiés et résolus par les CV. La mission de terrain confirme largement ce résultat, puisque de nombreux exemples nous ont été rapportés.

La perception globale en matière d'autonomie montre que les populations villageoises se sentent moins isolées, plus outillées et mieux organisées pour faire face aux conflits.

En effet, **81,5% des personnes interrogées parmi les populations bénéficiaires estiment que** la mise en place des Comités Villageois et des Clubs DIMITRA a permis de mieux anticiper les conflits dans le village et les environs. 82% parmi elles sont satisfaites de la gestion communautaire des conflits. **58% des membres des CV que nous avons interrogés** estiment quant à eux avoir une plus grande capacité d'anticipation des risques et des conflits.

Ces résultats positifs nous permettent de dégager quelques précisions :

- L'estimation du niveau d'autonomie des CV dans ces itinéraires de résolutions doit être quelque peu nuancé. Les entretiens de terrain montrent que ces succès combinent généralement la participation des autorités (Hakam, maires, préfet, forces de l'ordre), et que les CV viennent davantage en appui.

³⁹ Voir le Rapport final de l'organisation Stop Sahel

- La typologie des conflits identifiés est variable. Voici les principaux conflits auxquels les CV ont été confrontés et pour lesquels ils ont trouvé une issue favorable, rapportés lors de la mission de terrain :
 - Empiètement des espaces maraichers par la vacation des animaux ;
 - Conflits autour de la disparition de couloirs de passages, conduisant à une réévaluation des points de passage ;
 - Conflits autour du parcages des animaux (ordre de passage dans l'accès au fourrage)
 - Litiges autour de propriétés foncières (liés le plus souvent à des héritages) ;
 - Conflit autour de l'accès à certains espaces naturels de propriété collectives de type communautaire (marres, puits) ;
 - Réconciliation intracommunautaire (le plus souvent autour de faits et tensions liés à la segmentarisation sociale) ;
 - Réconciliation intercommunautaire entre différentes communautés au sein d'un même village mais aussi par-delà les frontières, lorsque ces communautés partagent les mêmes ressources ;
 - Résolution de litiges liés à la coupe du bois. Il s'agit le plus souvent d'une action d'intermédiation avec les autorités (service de police et gendarmerie donnant lieu à la libération de personnes arrêtées et à la restitution de leur charrette) ;
 - Une multitude de conflits liés à la cohésion sociale et à des conflits d'ordre domestiques (établissement du montant de la dote, revu à la baisse pour l'accès au mariage, restitution de biens, dettes, réconciliation entre époux et épouse etc.).

- Dans certains cas la résolution d'un conflit a donné lieu à la mise en place d'un mécanisme de prévention et d'anticipation, sous forme de règlement implicite. Plusieurs exemples nous ont été donné sur le partage de l'eau, l'ordre de passage des animaux, la limitation en termes d'usage etc.

- Les modes de règlements des conflits utilisés ont fait appel à plusieurs formes d'intervention, allant de l'intermédiation (mobilisation de plusieurs personnes du CV, interface avec les autorités, facilitation et dialogue après de certains segments), à une action de type para-juridique (*musalaha*) impliquant des mécanismes de compensation assortie d'une évaluation des biens perdus ou endomagés. D'autres règlements de conflits ont impliqué la mise en place d'un mécanisme de réglementation et de gestion collective des ressources (gestion des points d'eau, ordre de passage des animaux, gestion des maraichages, gestion du bois etc).

- Nous n'avons pas de mesures pour jauger de la durabilité de ces actions de résolutions. L'absence de dispositifs de suivi des conflits (dans leur latence ou après résolution), ne permet pas de conclure à un règlement définitif, notamment lorsqu'il fait appel à un défaut d'application de la loi, qui nécessite des moyens structurants plus importants. Un

recul dans le temps est nécessaire pour évaluer la durabilité de ces actions, et leur part de récurrence.

- Enfin, il faut noter que pour certains conflits spécifiques, les CV nous ont dit être démunis et se sont heurtés à des difficultés de moyens ou de compétences. C'est le cas par exemple pour les conflits liés au fléau du vol de bétail, donnant lieu parfois à des conflits violents. Dans de rares cas, les animaux ont pu être retrouvés, récupérés et restitués par le CV à leurs propriétaires.

⇒ Fourniture d'équipement (1.1.2)

Le projet prévoyait une atteinte de 90% en matière de fourniture d'équipement.

Les résultats de l'enquête de satisfaction apportent les éléments suivants :

- 95% des CV interrogés signalent avoir reçu une moto
- 92% disent avoir reçu des ou un téléphone portable
- 50% disent avoir reçu de l'équipement bureautique et administratif (cahiers, stylos etc.)
- 18% ont répertoriés d'autres équipements : amplificateur radio, charrette.
- 3,5% nous disent n'avoir « rien reçu ».

La mission de terrain confirme globalement ces résultats. Les comités villageois sont satisfaits de ces équipements dont ils font un usage quotidien, contribuant à l'atteinte des résultats suivants :

- La moto ainsi que les smartphones constituent de véritables outils de travail pour les membres des CV. Ils assurent le désenclavement des villages et permettent à la fois mobilité et interconnexion, dans des zones où il n'y a parfois aucun moyen de transport et où l'accès est limité, voir à certaines saisons, inaccessibles au cause des pluies.

L'exemple le plus frappant pour l'illustrer a eu lieu lors de la mission de terrain : Dans certains cas, le village a mobilisé la moto du comité, seul moyen de transport du village, pour me permettre de rejoindre l'autre côté de la frontière.

- Grace à ces smartphones, la plupart des CV participent à plusieurs groupes WhatsApp : des groupes par village, ou regroupant plusieurs villages. Dans certains cas, nous avons relevé que plusieurs villages des deux côtés de la frontière avaient des échanges quotidiens via ces groupes. Ce qui conclue à l'atteinte d'un des résultats les plus probants du projet.
- En effet, l'octroi de ces fournitures a grandement contribué à consolider les liens entre membre de CV, puis entre villages, plus rarement des deux côtés de la frontière. Les groupes WhatsApp permettent de faire circuler l'information rapidement, notamment en cas d'alerte ou d'urgence. Plusieurs récits nous ont rappelé l'importance des portables mais également de la moto, pour la mobilisation de tous en cas de feu de brousse, ou d'évacuation d'un malade.

En revanche, nous avons sur le terrain constaté les incohérences et écarts suivants, dans la distribution :

- Chaque agence de mise en œuvre a établi son propre cahier des charges en matière de fourniture d'équipement, ce qui a pu créer des disparités, notamment entre le Mali et la Mauritanie.

- En Mauritanie tous les membres des CV ont reçu un smartphone. Ainsi, 132 smartphones (correspondants aux 132 membres des CV mauritaniens) ont été distribués. Au Mali nous avons constaté des variations dans les fournitures distribuées. En effet, le croisement des données de terrain, ainsi que les rapports font état d'une autre approche : 1 téléphone par CV, soit 12 téléphones distribués.
- Dans certains villages maliens des communes de Gogui et Aourou (Boulili, Melga, Leya), où la mission a pu se rendre, les comités villageois n'ont reçu qu'un seul portable pour l'ensemble du comité, et dans ce cas il s'agissait d'un ancien modèle ne permettant pas une connexion aux réseaux sociaux. Aucune indication dans les rapports des deux organisations maliennes de mise en œuvre ne précise les raisons de ce choix, ni une préférence éventuelle pour d'autres équipements alternatifs.
- Il n'en demeure pas moins que cela a eu deux formes de conséquences :
 - Cela a entravé leur participation à des groupes de discussions collectives et fragilisé l'interconnexion recherchée par les objectifs du projet ;
 - Dans certains cas, il s'agit de villages frontaliers séparés de quelques kilomètres. L'information sur le contenu des fournitures distribuées, circulait entre les villages et a pu laisser un sentiment d'incompréhension, voire de frustration.

⇒ Formations des CV à la prévention et gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et au partage des terres (1.1.3)

Les rapports du projet indiquent que 100% des membres des CV ont reçu une formation dans la prévention et la gestion des conflits ; soit un nombre total de 264 membres, parmi lesquels 87 femmes. Le projet prévoyait une participation de 50% à 70% des membres des comités. Les résultats donnés par les agences de mise en œuvre ont un taux d'atteinte de près de 130%.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de participant selon leur genre⁴⁰.

| | | | | |
|---|--------|--|--------|------------------------|
| 3 sessions de formations ont été organisés par le consortium dans les localités de Selibabi, Kobenni et d'Adel Bagrou | | 3 sessions de formations organisées par les ONGs Stop Sahel et CPEEDA dans les chefs lieu de communes à Aourou, Gogui et Nara | | Total participants |
| Nombre de participants des CV Mauritanie : | | Nombre de participants des CV Mali : 54 (dont 6 membres des services techniques) / ou 80 | | |
| Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | |
| 23 | 13 | 29 | 16 | 52 hommes et 29 femmes |
| 36 | | 54 | | 90 |

L'enquête de satisfaction confirme ce chiffre et précise que :

⁴⁰ Tableau réalisé sur la base des chiffres indiqués dans les rapports d'activité des Organisations de mise en œuvre.

- 100% des Membres disent avoir reçu une formation dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits ;
- 85% dans la gestion efficace des ressources naturelles ;
- 88% dans la collecte des données pastorales ou la veille
- 68% dans le domaine du leadership communautaire

Quelques commentaires :

- Les résultats attendus dans le projet prévoyaient que 80% des participants obtiendraient plus de 70% de bonnes réponses au test post-formation.
- Les agences n'ont pas un format de module consensuel, qui aurait été validé en amont et prodigué à l'ensemble des comités ;
- Seule la partie mauritanienne a fourni le contenu didactique des quatre modules qui composent leur formation, ainsi que les résultats des Tests. Nous les présentons dans le tableau suivant :

| Module | Résultats des tests en début de formation | Résultats des tests en fin de formation | Écart avec l'objectif initial : 80% des participants ont obtenu plus de 70% de bonnes réponses au test post-formation |
|---|---|---|---|
| Module 1 : Connaitre et prévenir la radicalisation | 47% | 69% | |
| Module 2 : Sécurité et gestion des frontières | 39% | 72% | |
| Module 3 : Gestion et prévention des conflits | 42% | 75% | |
| Module 4 : Participation au plan d'urgence | 33% | 67% | |
| Moyenne des résultats des tests pour l'ensemble des modules, en fin de formation. | | 70% | 70% |

- Il a été constaté lors de la mission de terrain que certaines de ces formations sont davantage des sessions de sensibilisation ou d'information.
- Nous ne concluons pas à une préférence d'un point de vue méthodologique, mais une formation peut-être être qualifiée comme telle dès lors qu'elle inclue un certain nombre de composantes : contenu thématique, définition, méthode d'apprentissage, outils, exemples et jeux de rôle, questions/réponses, sections en groupe, tests etc.
- On constate également des disparités entre des sessions de formations dédiées, réalisées à des dates précises (ex : en Mauritanie les formations en prévention et gestion de conflits ont eu lieu du 11 au 17 mars 2023) et des sessions qui combinaient plusieurs autres activités (fournitures d'équipement, rencontre avec les autorités). Généralement les documents projet ne distinguent par les deux.
- La cumulation des activités peut dans certains cas être justifiée et donné des résultats positifs, nous ne l'excluons donc pas, mais elle peut également entraver la pleine

réalisation de certaines activités, et empiété sur le temps consacré à la formation elle-même, sur la qualité du contenu, sur l'échange d'expérience et l'assimilation des outils.

- Il y a également des incohérences dans le *reporting*. Par exemple le nombre de participants à la formation prévention et gestion de conflits, conjointement organisée par les ONG CPSEEDA et Stop Sahel n'est pas le même (80 personnes contre 56 dans les deux rapports). Par ailleurs, les chiffres indiqués dans les rapports pour ces activités (voir tableau page précédente) ne correspondent pas aux chiffres globaux fournis. Cela tient certainement du manque de précision sur la catégorie des participants, mais également d'une confusion sur la nature des activités qui parfois peuvent être présentées comme des ateliers de formation et d'autres fois comme des ateliers de sensibilisation ;

⇒ **Ateliers-Mise en relation des comités villageois avec les autorités locales et les agents aux frontières (1.1.4)**

Les objectifs initiaux prévoyaient la réalisation de 3 ateliers de mise en relation entre les CV et les autorités locales, par pays. Les résultats montrent que pour chaque pays au moins 3 ateliers impliquant les autorités locales et des membres de CV ont été réalisés.

Les documents projets indiquent que les ateliers ont permis de regrouper :

- En Mauritanie : 62 personnes dont : 30 représentants des autorités locales et des agents aux frontières ; 32 membres des 12 comités créés (dont 13 femmes et 19 hommes) ;
- Au Mali, un atelier similaire a regroupé 350 personnes dont 30% de femmes, des agriculteurs, des éleveurs, des forestiers, des représentants de l'administration, des services techniques, des élus locaux, des membres de la police des frontières et de la gendarmerie.
- L'enquête de satisfaction confirme ces résultats et indique que 85% des membres des CV signalent avoir participé à une ou plusieurs rencontres de mise en relation avec les autorités locales.

La mission de terrain confirme ces résultats mais avec cependant quelques commentaires et nuances sur les résultats :

- Ici aussi, il y a des différences dans l'approche méthodologique entre les organisations de mise en œuvre. Le consortium mauritanien a opté pour la réalisation d'un atelier dédié. Au Mali, l'implication des membres des services techniques dans la réalisation de certaines activités des CV a permis de créer une dynamique de travail in situ et une meilleure reconnaissance des CV par les autorités locales :

« Dès le début nous avons impliqués les services techniques dans les activités du projets et les activités des CV. Nous avons mis en place un cadre de concertation à Kayes avec des rencontre bi-mensuelles. Cela intéressait bcp la direction régionale des eaux et forêt et de la production animale, et des questions sociales. Ces agents des services techniques ont commencé par être impliqués comme chefs d'équipe dans la collecte des données. Et après, la mise en place ce cadre, ils ont commencé à apporter leur expertise, ils ont participé aux formations ».

Entretien, Mr Kone, Agence OIM de Kayes, mars 2023.

- Les contraintes liées aux délais d'exécution des activités, ont conduit parfois à une perte de qualité dans les résultats. La mise en relation entre les CV et les autorités locales dépassent le seul cadre d'un atelier, elle requière un accompagnement ciblé, en continu, sur un temps long, propice à une mise en situation d'échange et à la construction de la confiance. La mission de terrain montre que ces caractéristiques ont parfois fait défaut et donne lieu à des résultats mitigés en termes d'acceptation mutuelle et d'établissement de la confiance entre CV et autorités locales. Cet échange avec un Hakem d'une moughata du projet illustre ces manquements.

« Les projets arrivent, ils savent déjà ou ils veulent travailler, très souvent, ils nous consultent mais plus pour avoir notre aval. On nous présente les bénéficiaires, mais après on ne les voit plus, il n'y a pas de continuité. Dans certains villages nous connaissons les membres des CV, dans d'autres on ne les voit pas. Les autorités doivent être consultées de manière plus adaptée, par exemple pour le choix des villages. Les projets ont tendance à concentrer tous les projets dans les mains des quelques mêmes personnes. Il faut passer plus de temps dans la mise en place. ».

Entretien, Hakem d'une moughata du projet, Mars 2023.

Produit 1.2 Un cadre de concertation transfrontalier pour la coordination et la concertation autour des interventions de prévention des conflits et la résilience des populations transhumantes est mis en place et fonctionnel

⇒ Ateliers transfrontaliers sur les défis communs et les bonnes pratiques (1.2.1)

Le projet prévoyait la réalisation de 3 ateliers d'échanges transfrontaliers réunissant des représentants des CV, des clubs DIMITRA ; des autorités locales, issus des deux côtés de la frontière.

Les trois ateliers ont été réalisés à Adel Bagrou, Kobenni et Selibabi [et ont réunis 111 personnes \(dont 21 femmes\)⁴¹](#). À l'issue de ces ateliers, un schéma cadre de coopération transfrontalier a été élaboré.

Ces ateliers ont permis en outre de créer un véritable espace d'échanges et de partage d'expérience. Par ailleurs ils ont eu une fonction cathartique, nous l'avons évoqué, puisqu'ils ont permis aux participants de faire part de leurs frustrations, de leurs mécontentements et de leurs attentes réciproques. On notera que des échanges entre les différents participants ont été maintenus par-delà les ateliers, notamment via des groupes WhatsApp.

À l'issue de ces ateliers et échanges, nous notons trois principaux résultats :

- Le renforcement du vivre ensemble au sein des populations transfrontalières et la reconduction de leurs liens et alliances historiques. Cela a été accompagné pour certains sujets spécifiques, d'excuses et de réengagement en faveur d'une sécurité réciproque et d'un vivre ensemble.

- Pour les sujets relatifs au partage des ressources agro-pastorales, il a été question d'un rappel sur le principe d'appartenance à un terroir commun. Les participants ont invité à une responsabilité collective pour une meilleure gestion et partage/ régulation des ressources communes.

« Dans cet atelier, nous avons dit que l'eau, l'herbe et les ressources d'une manière générale sont un cadeau de Dieu pour nous tous. Tout cela nous a été confié et nous appartient à tous sans distinction de notre nationalité, de communauté, de richesses propres. Chacun a le droit à prendre ce dont il a besoin pour vivre. Mais aussi, chacun est responsable de ces ressources, et nous sommes tous responsables ensemble ».

Entretien, membre du CV de Gogui Mali, mars 2023.

- Enfin cela a donné lieu à une réflexion commune autour de la mise en place d'un cadre transfrontalier chargé de la prévention et de la gestion des conflits (Activité 1.2.2.

Les objectifs assignés au cadre de concertation ont été définis comme tel⁴² :

- Identifier et cartographier les problèmes transfrontaliers récurrents ;
- Rechercher et privilégier les solutions para-juridiques avec la valorisation des mécanismes endogènes de règlement des conflits ;
- Travailler en étroite collaboration et coopération avec les autorités (communales, administratives et sécuritaires) ;
- Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble, l'entente inter et intra-communautaire
- Œuvrer à l'amélioration des rapports agriculteurs/éleveurs pour harmoniser la gestion transfrontalière des ressources naturelles ;
- Favoriser des relations inter-villageoises dans les domaines de la communication, de la sensibilisation et des échanges d'informations.

Bien que le principe d'un cadre de concertation ait suscité un certain engouement, on notera les réserves et commentaires suivants :

La composition du schéma-cadre :

Le cadre transfrontalier serait principalement composé de membres des CV et des CD des deux côtés de la frontière. Notons que les autorités locales n'ont pas souhaité en faire partie, et disent préférer avoir un rôle de supervision et de collaboration. Nous précisons que sans la présence des autorités locales ce cadre ne pourrait être opérationnel.

Cela invite à repenser l'approche et notamment les points d'achoppement qui permettraient d'engager les autorités locales dans une coopération transfrontalière. L'exemple du Liptako Gourma montre que la collaboration est davantage construite autour des fonctions assignées à chaque catégorie, selon le principe de réciprocité. Dans ce cas, le cadre de coopération est pensé comme un organe large dans lequel ont été établis des sous-unités de concertation ; entre les collectivités territoriales ; entre les gouverneurs ; entre les services de polices, des deux côtés de la frontière.

Un cadre non opérationnel

⁴² Ces éléments sont tirés du rapport réalisé par le consortium ainsi que des entretiens conduits sur le terrain

Cette activité impliquait certes une réflexion de cadrage assortie d'un dispositif de fonctionnement (définition des rôles, agenda des rencontres etc.) (Activité 1.2.1), mais prévoyait également la mise en place d'un cadre de concertation (Activité 1.2.2) viable et opérationnel, qui constitue en quelque sorte l'aboutissement du projet.

Cette activité n'a pas été conduite à son terme, puisque le cadre de concertation n'a pas eu d'inscription officielle et n'est pas entrée dans une phase opérationnelle. Cela pourrait aboutir à trois conséquences, qui constitueraient une perte d'acquis pour le projet :

- La non-consolidation du principe d'institutionnalisation d'un espace transfrontalier
- En l'absence de portée officielle et de moyens garantissant son fonctionnement, il demeure une incertitude quant à sa viabilité et sa durabilité.
- Le risque de perdre les effets immédiats des campagnes de sensibilisation.

En effet, le projet prévoyait la mise en place d'une vaste campagne de sensibilisation (Activité 1.2.3) portant sur les fonctions et objectifs du cadre de concertation. Au Mali 9 sessions de sensibilisation ont été conduites donnant lieu à plusieurs rassemblements, à l'issue desquels plusieurs centaines de personnes (2219 femmes et jeunes et 2791 hommes selon les Organisations de mise en œuvre maliennes) ont été sensibilisés sur le vivre ensemble.

En Mauritanie des réunions ont été conduites dans les douze villages, réunissant 3,000 personnes parmi les membres des CV et des Clubs DIMITRA, ainsi que les autorités, autour d'une campagne de sensibilisation sur le CCT.

VII. EFFICIENCE

7.1 Pertinence et utilisation du budget

a. Pertinence

Le budget prévisionnel a été initialement estimé à un montant total de \$ 3 000 000

- ⇒ Le montant alloué à la prise en charge du personnel de coordination et de suivi au sein des agences d'exécution est de 364 275 dollars US, soit 12,14% du budget total.
- ⇒ La répartition des montants par Résultat est le suivant :

| Désignation (Résultat intitulé) | Montant | Taux en pourcentage du budget total |
|--|-------------|--|
| Résultat 1 : | \$ 958 368 | 31,9% |
| Résultat 2 : | \$1 215 917 | 40,5% |
| Autres coûts : Prise en charge du personnel Coûts suivi/ évaluation Projet Frais opérationnel : Maintenance bureaux | \$ 629 452 | 20,9% |
| Overhead | \$ 196 261 | 7% |
| Total | 3 000 000 | 100% |

- ⇒ On constate un certain équilibre budgétaire entre les deux grands axes d'activités.
- ⇒ Cependant, au regard de la complexité du projet, de la multitude d'activités initialement prévues, du nombre de localités ciblées, ainsi que des objectifs et impacts escomptés, le budget global s'avère être bien en dessous des besoins requis.
- ⇒ C'est le cas particulièrement pour les activités correspondant au résultat 2. En effet, les populations visées font face à une raréfaction des ressources alimentaires et à d'énormes besoins en matière d'infrastructures de base : eau, centre de santé et de restauration/ réalisations/ préservation de périmètres agricoles et pastorales, de parcours naturels, de réserves vivrières et fourragères etc.
- ⇒ Il en résulte pour ce qui est de ces réalisations, que le budget n'a pas permis d'avoir un impact conséquent et cohérent avec les objectifs de résilience escomptés.

b. Utilisation du budget

Le budget a été réparti par agences, chacune ayant la charge du suivi de son utilisation.

Nous le présentons dans le tableau page suivante, par agence, par montant dépensé annuellement et par taux de consommation en pourcentage.

- ❖ Le taux de consommation du budget la première année du projet est de 56,9% au total. Ce taux relativement bas s'explique par le retard lors six premiers mois, consacré au lancement et à la préparation des activités. Les phases de préparation additionnées au travail de coordination expliquent certainement le fait que l'OIM Mauritanie ait le taux de dépense le plus faible (32%) la première année.
- ❖ Ce retard est cependant en grande partie rattrapé la 2^{ème} année puisque le taux de consommation dépasse les 89%, avec un budget total consommé à l'issue des deux années de 93,2%.

| Agence Bénéficiaire | Budget estimé | Budget transféré Année 1 | Budget dépensé Année 1 | Taux % Consommé Année 1 | Budget transféré Année 2 | Données cumulatives : restant année 1 + transfert année 2 | Budget dépensé Année 2 | Taux % Consommé Année 2 | Total Dépensé Année 1+2 | Taux % Consommé Année 1+2 |
|------------------------------------|---------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|---|------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| OIM Mauritanie | 950 000\$ | 620 864 | 200 231 | 32% | 329 135 | 420 633+329 135 749 768 | 658 986 | 87,8% | 859 217 | 90,4% |
| OIM Mali | 750 000\$ | 464 216 | 435 424 | 93,8% | 285 783 | 28 792 + 285 783 314 575 | 252 234 | 80% | 687 658 | 91,6% |
| OIM Mauritanie + OIM Mali | 1 700 000\$ | 1 085 080 | 635 656 | 58,5 | 614 918 | 1 064 343 | 911 220 | 85,6% | 1 546 876 | 90,9 |
| FAO Mauritanie | 600 000\$ | 420 000\$ | 142 500 | 33,9% | 180 000 | 457 500 | 453 000 | 99% | 595 500 | 99,2% |
| FAO Mali | 700 000\$ | 490 000\$ | 358 514 | 73% | 210 000 | 341 486 | 295 413 | 86,5 | 653 927 | 93,4 |
| Total Agences bénéficiaires | 3 000 000\$ | 1 995 080 | 1 136 670 | 56,9% | 1 004 918 | 1 863 329 | 1 659 633 | 89% | 2 796 303 | 95,06 |

7.2 Durée du projet et respect du calendrier

Les deux années du projet ont couvert la période de décembre 2020 à décembre 2022. Ce format court répond à la logique des projets PBF qui ont vocation à conduire des initiatives « pilotes ».

La tenue du calendrier a constitué de facto un véritable défi compte tenu des caractéristiques particulièrement « lourdes » des composantes du projet et du contexte :

- Une approche plurielle de type triple nexus avec pour chacune ses contraintes et ses besoins en termes de programmation ;
- La dimension « durable », processuelle et donc nécessairement engageante en termes de temps ;
- Un objectif de changement qui implique de toucher des leviers structurants en termes de régulation de paix, de résilience économique et d'octroi de services de base ;
- La dimension transfrontalière, impliquant deux stratégies et normes nationales distinctes, deux contextes spécifiques ; deux institutions étatiques ;
- La dimension du portage institutionnel impliquant 6 agences des Nations Unies, ayant chacune ses propres procédures et réglementation, ainsi qu'une quinzaine d'organisations de mise en œuvre ;
- La dimension géographique, couvrant d'énormes distances, entre les centres de pilotages et les zones d'activités d'une part, puis entre les différents centres de décision d'autre part ;
- Un contexte contraignant du fait d'une part des restrictions liées à la pandémie du COVID (en début de projet), et d'autre part du conflit et de l'insécurité au Mali, assorti d'une entrave pour l'accès à un cercle du projet (le cercle de Nara).

Le déroulement des activités a été préalablement défini dans un calendrier détaillé dans le PRODOC, selon une répartition thématique des activités par agence, ayant chacune son propre calendrier de travail et son propre budget. Cette approche « autonome » permet certes plus de flexibilité et de possibilité d'adaptation pour les agences, mais a certainement contribué à charger le travail de suivi et de pilotage, et à entraver une conduite synchronisée des activités. Il en va de même pour la récolte des informations nécessaires à l'évaluation de l'étude.

Le tableau présenté page suivante décline la réalisation des activités au cours des deux années du projet.

**Calendrier et séquençage de mise en œuvre des activités
Décembre 2020-décembre 2022**

| Mise en œuvre des Activités | Mois de l'année 1 : 2021 | | | | | | | | | | | | Mois de l'année 2 : 2022 | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|-------------|----|--------|----|----|----|----|--------------------------|----|----|----|----|-----------|----|----|----|----|----|----|
| | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | 12 |
| PHASE PREPARATOIRE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mission conjointe (PBF, OIM, Fao) de présentation aux autorités et éventuels partenaires d'exécution, le projet, son cadre d'activité et ses objectifs | | OIM PBF FAO | | | | FAO Mali | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Comités de pilotage impliquant les Ministères | | | | | | | | 13sept | | | | | | | | | | 24 mai | | | | | | |
| Publication des avis de manifestation d'intérêt/ élaboration des TDRs pour le recrutement des organisations non gouvernementales | | | OIM MR | | | OIM Mali | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recrutement du personnel | | | | OIM MR | FAO MR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mission de ciblage des localités en vue de la création de 12 comités villageois + mission de sensibilisation et information des bénéficiaires | | | | OIM MR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Premiers résultats de collectes des données des activités du Transhumance Tracking Tool (TTT), depuis le début de l'année. | | | OIM MR | OIM MR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

On constate que la plupart des activités démarrent à partir de juin de la première année du projet, à l'issue de laquelle le taux d'avancement est moyen (autour de 40%). La deuxième année, le taux d'avancement global d'environ 80% rattrape le retard, avec 85% pour le premier résultat et 75% pour le second résultat. Le détail des taux d'avancement sont précisés dans le tableau ci-dessous⁴³.

| Semestre + Année | Résultat 1 | Résultat 2 |
|---------------------------|--|---|
| Semestre 1 / Juin 2021 | Pas d'indicateurs de progression | Pas d'indicateurs de progression |
| Semestre 2/ Décembre 2021 | Progrès estimés à environ 32 %, à travers : La réalisation du produit 1.1 à 45%, La réalisation du produit 1.2 à 10% La réalisation produit 1.3 à 40%. | Progrès estimés à environ 36 %, à travers : La réalisation du produit 2.1 à 45%, La réalisation du produit 2.2 à 30%, La réalisation du produit 2.3 à 77%. |
| Semestre 3/ Juin 2022 | Progrès estimés à environ 61 %, à travers La réalisation du produit 1.1 à 88 %, La réalisation du produit 1.2 à 22% La réalisation du produit 1.3 à 75%. | Progrès estimés à environ 44 %, à travers : La réalisation du produit 2.1 à 48%, La réalisation du produit 2.2 à 80%, La réalisation du produit 2.3 à 05% |
| Semestre 4/ décembre 2022 | Progrès estimés à environ 85 %, à travers : La réalisation du produit 1.1 à 100 %, la réalisation du produit 1.2 à 77% La réalisation du produit 1.3 à 79%. | Progrès estimés à environ 75 %, à travers : La réalisation du produit 2.1 à 100 %, La réalisation du produit 2.2 à 82% La réalisation du produit 2.3 à 93% La réalisation du produit 2.4 à 20%. |

D'autres éléments, liés davantage à des choix stratégiques et à un défaut de coopération, ont généré des entraves et des retards :

- ⇒ Les difficultés liées à la collaboration entre les agences onusiennes ;
- ⇒ Le manque d'anticipation et les carences en ressources humaines au sein de certaines agences ;
- ⇒ Les contraintes bureaucratiques de certaines agences, notamment en ce qui concerne les autorisations de voyage durant la pandémie de COVID ;
- ⇒ Le manque de synchronisation dans la phase de recrutement des agences de mise en œuvre ;
- ⇒ Le manque de synchronisation dans le déploiement des activités de terrain ;
- ⇒ La sous-estimation du temps nécessaire à certaines activités liés :
 - À la préparation
 - À la coordination entre agences
 - Au recrutement
 - Au déploiement
 - À la consultation/implication des autorités.

En dépit de ces manques structurels et conjoncturels qui ont généré des retards, plusieurs mesures ont permis de finaliser le projet dans les temps :

⁴³ Tableau réalisé à partir des données fournies dans les rapports trimestriels de l'OIM-Mauritanie.

- La mise en place d'un plan de rattrapage en mai 2022 qui a permis de faire le point sur les manquements et surtout de (re)structurer la collaboration entre les agences, avec la mise en place d'un nouveau calendrier ;
- La facilitation/ médiation de l'agence PBF Mali pour une meilleure compréhension entre les agences.
- Une mise au point par la direction de la FAO Mali, qui a donné lieu à une restructuration interne notamment en termes de ressources humaines et permis de reprendre en main la conduite du projet ;
- Le travail de coordination mené par l'OIM Mauritanie qui de bout en bout a piloté le projet avec constance tout en s'adaptant aux contraintes intra-institutionnelles.

Enfin, et c'est certainement un des éléments structurants les plus importants ; la plupart des retards et difficultés rencontrés sont en partie dus au fait que le projet ne comporte structurellement pas de phase de préparation. Pour le comprendre, nous restituons les propos de la Chargée de Suivi du projet à l'OIM-Mauritanie : « *Les activités ne peuvent pas commencer au jour J de la signature. Il y a toute une phase de démarrage, qui n'est pas prise en compte dans la planification initiale, et qui est pourtant indispensable. Ensuite nous passons notre temps à rattraper cette carence* ».

La sous-estimation dans le montage initial et le format des projets PBF, de cette étape fondamentale dans la mise en route du projet devrait comporter à minima les phases suivantes :

- ❖ Une phase d'étude stratégique consacrée à réaliser l'approche stratégique et programmatique du projet (3 à 6 mois). Cette phase peut faire appel à un(e) spécialiste extérieure à l'agence qui viendrait en appui.
- ❖ Une phase de préparation, de dialogue et de coordination inter-agences, à plus forte raison lorsque l'on a plusieurs pays impliqués dans le projet (2 mois) ;
- ❖ Une phase d'implication des autorités nationales et locales assortie d'un calendrier dédié, de réunions de travail et de suivi (2 mois) ;
- ❖ Une phase dédiée au recrutement des opérateurs de mise en œuvre (2 mois) ;
- ❖ Ainsi qu'une phase en fin de projet consacrée à l'accompagnement, à la pérennisation et à l'établissement d'une stratégie de sortie (3 mois) ;
- ❖ Il demeure la phase de déploiement des activités dans leur ensemble, dont le déroulement effectif ne peut logiquement pas être conduit en 12 mois.

Globalement, l'ambition de réaliser un projet ayant une telle envergure et porteur d'un tel potentiel (par son caractère innovateur et structurant) ne peut être logiquement et qualitativement conduit dans une durée de 24 mois. Le déploiement d'un tel projet appelle un investissement plus important, tant en termes de moyens qu'en termes de durée de mise en œuvre, avec un déploiement minimal de 48 mois.

7.3 Plan de communication : stratégie et réalisations

L'approche communicationnelle tient une place importante pour répondre au problème d'enclavement de la plupart des villages frontaliers entre la Mauritanie et le Mali. Nous avons pu constater lors de notre mission de terrain à quel point les réseaux téléphoniques et les réseaux sociaux (WhatsApp en tête) sont importants et utilisés ; ils sont les principaux canaux d'échange et de communication, auxquels s'ajoute l'usage de la radio, souvent unique média disponible dans les villages.

À cet égard, la fourniture de téléphones portables aux CV, prévu dans une des activités du projet, répond de manière très juste et pertinente à ce besoin de désenclavement et à cette dynamique. Il a constitué sans doute l'un des outils de communication inter-villageois les plus efficaces du projet.

Autre élément frappant constaté lors de notre mission : l'échange de réseau téléphonique fait partie du « panier » de ressources en partage par les villages frontaliers. Par exemple, dans les villages mauritaniens situés à la frontière, c'est le réseau malien qui permettait d'avoir une connexion. Les populations vivant à la lisière des deux pays passent continuellement d'un réseau à l'autre, et il n'est pas rare de les voir disposer de deux puces, tel une emprunte binationale.

La multitude est ce qui caractérise également la communication linguistique des populations frontalières, qui plus qu'ailleurs brassent toutes les langues nationales et parlent plusieurs dialectes.

Le volet communication, envisagé dans le projet comme une activité à part entière, s'est déroulé à travers deux phases opérationnelles distinctes :

1/ La première est une phase de conception méthodologique, avec la réalisation d'une étude stratégique dédiée, assortie d'un plan de communication, avec pour objectifs de :

- Diffuser des messages pour engager les communautés à la prévention et à la gestion efficace des conflits pastoraux et agro-pastoraux ;
- Communiquer pour susciter le développement d'initiatives résilientes au sein des communautés ;
- Documenter et diffuser les bonnes pratiques développées par les structures communautaires à une grande échelle.

Ce travail de recherche stratégique a été conduit par un consultant indépendant, entre novembre et décembre 2022, et s'est déroulé à travers quatre étapes :

- Un atelier de démarrage incluant un brainstorming ;
- Une revue documentaire ;
- Une mission de terrain ;
- Des entretiens et un atelier de restitution.

Dans le plan de communication réalisé à l'issue de cette recherche, nous avons relevé cinq points particulièrement pertinents :

- ⇒ L'étude s'adosse sur un état des lieux des stratégies de communication portant sur la thématique du pastoralisme et de la sécurité au Sahel. À partir de ces éléments, l'étude

propose une analyse comparée en mettant en exergue les éléments saillants, les faiblesses et les leviers de capitalisation possible, et notamment :

- ⇒ Le plan de communication propose de mettre en relation les différentes stratégies de communication identifiées et de créer une synergie et une dynamique complémentaire entre 4 programmes en cours : G5 Sahel, l'antenne de la CELLRAD Mauritanie/G5 Sahel, PRAPS/CILSS, Stratégie de communication du PCF-Frontalier ;
- ⇒ Le plan de communication place au cœur de son approche et de sa stratégie la thématique des bonnes pratiques sur la gestion des conflits et la résilience pastorale et agro-pastorale. Cette entrée est pertinente car elle s'adosse à une analyse de fond et des clés de maîtrise de la thématique, propices à renforcer le contenu et le dispositif communicationnel.
- ⇒ Enfin, la stratégie identifie des messages clés (internes et externes) à destination des principaux acteurs du projet, allant des agences onusiennes aux autorités et populations locales. L'intérêt et la pertinence dans la formulation de ces messages tient du fait qu'ils sortent du registre unique de la transmission d'information, de l'illustration ou de la transcription des pratiques existantes.
- ⇒ Ces messages renferment une dimension prospective qui vise une amélioration de ces bonnes pratiques. Par exemple : un des message clé adressé au gouvernement est de « *placer le pastoralisme au centre des politiques nationales* ». Ce message de communication touche de manière pertinente une dimension de plaidoyer politique, qui quelque part manquait au projet.

2/ La phase de réalisation du plan de communication prévoit un déploiement des activités sur l'année 2023 (déjà entamée) et sur 2024. Il ne nous est donc pas possible d'établir une évaluation finale de ces résultats en cours.

En revanche, à ce stade plusieurs points et commentaires peuvent d'ores et déjà être formulés :

- ⇒ Le plan de communication prend en charge sur des bonnes pratiques qui ont été formulées par le consultant seul, qui reconnaît lui-même cette limite méthodologique : « *le processus n'a pas été entériné à travers une approche consensuelle et participative avec les structures communautaires* ». Il n'est cependant pas trop tard pour remédier à cette limite. Le travail réalisé pourrait servir de base de travail pour un atelier dédié à la formulation de ces bonnes pratiques assortis de slogans et de messages sous forme de plaidoyer. Par exemple les CV pourraient formuler eux-mêmes les messages qu'ils souhaiteraient adresser aux autorités. Ces messages/slogans constitueraient la base d'un dialogue croisé mettant en avant les attentes réciproques.
- ⇒ Du point de vue de l'approche, il est pertinent de mettre l'accent sur les résultats du projet et d'offrir une visibilité sur les acquis. Nous regrettons cependant qu'il n'y ait pas eu un travail plus poussé et imaginatif sur la sémantique et les socles de communication locale en matière de paix. En effet, il est possible d'explorer les leviers endogènes sur lesquels les communautés ont déjà constitué des acquis en matière de paix : les liens tissés par les populations, qui s'adossent souvent à une histoire commune. Cela permet de travailler sur les conditions d'établissement du vivre ensemble, comme élément de consolidation d'une culture de la paix, indépendamment des réalisations du projet. La diffusion de récits

d'histoire commune, ainsi que des narratifs sur ce qui lie les populations entre elles, perdue au-delà des projets, permet une identification forte et constitue en même temps le levier sur lequel s'adosent les cadres de concertation créés dans le projet.

- ⇒ Autre élément : la mission de terrain a été réalisée dans 4 villages mauritaniens. Prévoir des activités dans les villages maliens permettrait une meilleure inclusion des bénéficiaires.
- ⇒ L'axe d'entrée du plan de communication s'appuie sur les résultats (les bonnes pratiques) et non pas sur le processus et la conduite du projet. Ce parti-pris fait que la stratégie a été réalisée sans que les résultats n'aient été encore véritablement capitalisés. Les contraintes liées à la clôture du projet n'ont pas permis au volet communication d'étoffer son contenu en matière de résultats.
- ⇒ La mise en œuvre du plan de communication est définie à travers un calendrier qui prévoit notamment la réalisation de produits spécifiques (film documentaire, supports, etc.) devant être diffusés par différents acteurs du projet. Mais à ce jour, seule la réalisation d'un film documentaire, et sa diffusion partielle, ont été traitées.
- ⇒ L'approche stratégique ne prévoyait pas de centraliser les actions de communication autour d'une seule organisation de mise en œuvre. L'approche a privilégié de confier à chaque agence la diffusion en utilisant ses propres outils et ressorts internes. Cela a généré un manque de coordination et des disparités dans le choix des canaux, de la fréquence et des modalités de diffusion. Par ailleurs toutes les agences ne disposent pas des mêmes supports (seul l'OIM dispose par exemple d'un compte Facebook).
- ⇒ Ce choix stratégique est aussi lié au fait que le volet communication a fait face à un défaut de financement pour sa mise en œuvre. Il est donc sans doute à prévoir qu'il ne soit pas réalisé selon le schéma initial.
- ⇒ Or, nous notons que cette question est importante pour envisager une suite à ce projet. Le succès de la communication du projet peut grandement contribuer à sa reconduction.
- ⇒ Enfin si le G5 Sahel a été identifié comme un partenaire central sur le volet communication, leur collaboration a été inégale :
 - Ils ont effectivement collaboré à toutes les étapes d'élaboration stratégique (formulation des TDRs, recrutement du consultant, plusieurs réunions de travail pour l'établissement de la stratégie etc.) ;
 - En revanche, leur participation à la diffusion des éléments de communication a été faible, voire quasiment inexistante. Cela s'explique, nous l'avons vu, par le retrait du Mali du G5 Sahel et par le long moment de reprise des activités au sein de la structure.

VIII. IMPACT

Le projet a eu un impact positif sur l'ensemble du dispositif mis en place. La mission de terrain nous a permis de cerner, plus que tout autre résultat, un certain nombre d'effets positifs,

caractérisés le plus souvent par une volonté de changement, un enthousiasme à aller de l'avant et une plus grande responsabilisation dans les affaires collectives. Et plus précisément :

Impacts sur la cohésion sociale :

La double proposition CV et Clubs DIMITRA a eu l'avantage de toucher un maillage très large en termes de participation de l'ensemble des segments sociaux. Cette inclusion a eu un impact de trois ordres :

- Une forte participation des femmes, particulièrement au sein des CD ;
- En engouement collectif et un esprit participatif prononcé ;
- Une inclusion des segments sociaux qui n'ont généralement pas vocation à prendre des décisions pour le collectif : femmes, jeunes, agriculteurs, éleveurs ;
- Une volonté de changer et d'améliorer le quotidien ;
- Une plus forte cohésion exprimée par le dialogue et la concertation du groupe.

Impacts sur les conflits locaux :

Les CV et les CD ont, par le truchement de ces comités, résolu un certain nombre de conflits, de plusieurs ordres.

Il est difficile de dire à quel point ces résolutions s'inscriront dans la durée et impacteront sur les conflits structurels et conjoncturels en constante évolution. Il est certain en revanche de noter que :

- Certains itinéraires de résolution ont vu le jour au sein des CV, combinant une mobilisation collective, la collaboration des autorités, l'utilisation de référentiels traditionnels et les aptitudes d'auto-saisine. Cette combinaison de savoir-faire est certes encore en apprentissage, mais peut grandir et impacter considérablement la trajectoire des conflits locaux ;
- L'aboutissement du dialogue est constaté par l'élaboration d'un procès-verbal (PV) signé. Ce PV est ensuite transmis aux autorités locales qui en prennent acte. Même si ce processus para-juridique n'est pas encore institutionnalisé, le projet a permis de faire reconnaître et apprécier la démarche qui doit être cependant renforcée et mieux outillée ;
- Les populations, à travers lesquels les CV se sentent davantage responsables des problèmes qui les environnent ;
- La création de cet espace de résolution ainsi que les formations octroyées ont permis d'asseoir une norme de régulation locale, dans laquelle tout-un-chacun peut prendre part. Elle n'est désormais plus assignée à la seule chefferie locale ;
- Les chefs traditionnels ainsi que les autorités locales se sont sentis allégés et secondés dans leur tâche. L'idée de collaboration par subsidiarité est donc maintenant admise ;
- Les pratiques séculaires régulatrices sont mises au goût du jour et valorisées

Impacts sur les autorités nationales :

En plus de ce dernier point, l'impact du projet sur les autorités nationales et locales sont les suivants :

- Une plus grande acceptation des mécanismes informels de gestion des conflits ;
- Un début de réflexion, voir une normalisation vers la reconnaissance des CV ; ainsi que sur l'institutionnalisation des outils para-juridiques. Il est vrai qu'à ce stade il y a encore beaucoup de réticences et de travail à fournir, mais le projet a permis de jauger d'une première expérience et de montrer la nécessité d'aller de l'avant sur cette question afin de permettre une plus grande efficacité des CV.

Impacts sur les autorités locales :

- Un début de reconnaissance et de collaboration entre les CV et les autorités locales a permis d'améliorer les relations entre les populations et l'État, particulièrement au Mali ou la sémantique de la contestation à l'État est dans certaines régions très forte, ainsi que dans certaines régions de Mauritanie où cette question constitue un enjeu ;
- Les collaborations entre CV et autorités ont également impliqué les forces de l'ordre. Là aussi cette collaboration a eu un impact positif sur les relations civilo-militaires qui dans certaines régions du Mali sont au plus mal.

Impacts sur les éleveurs et les agriculteurs :

- Les dispositifs de veille et de comptage via l'outil TTT ont eu un impact positif sur la compréhension des dynamiques agro-pastorales. Ces dispositifs ont permis une meilleure anticipation des flux de transhumance, et par ricochet une meilleure anticipation des potentiels conflits ;
- Ce travail de veille a donné lieu à des rapports de suivi de mouvements transhumants qui sont appropriés au niveau institutionnel, puisqu'ils sont publiés par le DTM en collaboration avec le GNAP et constituent un outil régulièrement sollicité et utilisé dans les rapports des ministères (au Mali). À l'origine le DTM publie des données type humanitaire. Le travail de veille a été progressivement incorporé aux données DTM, mettant davantage en lumière les enjeux pastoraux liés à la transhumance. Ces données ont en outre permis de renforcer les capacités de la DNDS (Direction Nationale du Développement Social) au Mali. Et bien que le projet s'arrête, le travail de comptage et de veille se poursuit ;
- Le cadre transfrontalier, bien que non opérationnel, a eu un impact sur la construction d'une conscience collective transfrontalière. Il balise en quelque sorte le chemin d'un futur cadre transfrontalier intentionnalisé et de plus grande envergure ;
- Le projet a également permis une meilleure anticipation et gestion des feux de brousse, qui font de véritables ravages dans les zones transfrontalières. Les outils de veille, associés à la mise en réseau des acteurs, ont permis une réaction plus rapide et une mobilisation plus grande et plus efficace ;
- L'accès et le partage des ressources naturelles figure dans l'échelle des motifs prioritaires de naissance des conflits. La mise en réseau ainsi que la responsabilisation collective sur la gestion des ressources agro-pastorales ont permis une certaine résilience face aux difficultés et une meilleure anticipation vers l'escalade ;

- Face à la raréfaction des ressources, l'impact a été moins probant mais a fait ressortir les besoins vitaux des populations :
 - o Un besoin de sécurité et de protection, particulièrement pour les éleveurs ;
 - o Un besoin d'encadrement ;
 - o Un besoin en ressources fourragères et en eau.
- Par ailleurs, l'identification des besoins a fait ressortir la nécessité d'opérer consensuellement des choix stratégiquement prioritaires pour les villages.

Effets indirects :

- Le projet replace indirectement les frontières dans une dynamique de régulation. Les frontières généralement considérées comme des périphéries sont ici perçues comme un centre de régulation ;
- L'impact sur les relations entre les deux États est positif, bien qu'indirect. Le travail d'apaisement réalisé conjointement par les autorités locales, les CV et les populations a grandement contribué à apaiser les relations entre les deux pays, suite à l'assassinat des Mauritaniens sur le territoire malien. Dans la perspective d'une réintégration du Mali dans le G5 Sahel il n'est pas impossible que cette expérience transfrontalière, rappelant les liens entre les populations, impacte l'issue favorablement.

Impacts mitigés et effets négatifs :

- Le manque de précision dans le ciblage des bénéficiaires, pour ce qui concerne le domaine de l'élevage, et particulièrement pour ce qui concerne le choix de fixation des points d'eau, a pu créer l'idée que les transhumants étaient encore une fois peu impliqués dans les projets, et par ricochet amplifier le sentiment de marginalisation et de frustration ;
- Le projet a manqué un volet plaidoyer à destination des autorités. Par conséquent l'impact en termes d'institutionnalisation des espaces et des outils mis en place par le projet sont mitigés. Sans traduction légale, les comités ainsi que les PV de conciliation sont fragilisés et leur impact réduit dans le temps ;
- Le manque d'implication des autorités locales dans le choix des CV a eu un impact négatif dans certaines localités :
 - o Dans certaines localités où le dialogue intercommunautaire est particulièrement exigé, le manque d'implication des autorités locales a pu être perçu comme une entrave à leur légitimité et à leur autorité. Cela a eu un impact contre-productif : plus de contrôle et une méfiance envers les acteurs de projets.
 - o Un manque de cohérence et de correspondance entre les localités transfrontalières ;
 - o L'absence d'interlocuteurs au niveau des autorités locales transfrontalières a eu un impact négatif sur l'engagement des autorités mauritaniennes dans certaines localités ;
 - o Les faibles moyens ont pu avoir un impact négatif sur la motivation des populations, en générant un sentiment d'être seules responsables de leur sort et d'être d'abandonnées.
- Pour finir, nous aimerions éclairer un point. Le débat collectif et l'identification des problèmes au niveau des CD et des CV ont eu un impact positif, nous l'avons vu,

notamment en termes de participation. Mais sans moyens d'accompagnement, l'approche participative peut également donner lieu à des effets mitigés, voire contre-productifs. Voici quelques exemples :

- Les cadres de concertation locaux sont perçus généralement comme porteurs de vertus d'égalité. Dans l'imaginaire collectif, la démarche participative est vue comme le canal idéal de règlement des problèmes. Mais cela n'est pas toujours le cas. Et parfois c'est même le contraire. Ce que nous appelons le syndrome de « l'arbre à palabre » peut générer des avatars souvent bien peu anticipés ;
- Une forte compétition autour des prébendes et des dividendes de la paix. Ces ressources peuvent là aussi constituer des intérêts contradictoires et générer des conflits de leadership. Dans le projet cela a constitué une des plus fortes contraintes dans la mise en place des CV ;
- On s'attend généralement dans les espaces d'énoncé collectif à ce que plus les populations partagent leurs préoccupations et leurs frustrations, plus elles sont à même de trouver des solutions. Ça n'est pas toujours le cas. Lorsqu'on ne leur confère pas les moyens de ces solutions (accompagnement, ressources), ces espaces peuvent produire le contraire et se transformer en espaces de frustrations.
- Dans certains cas nous avons vu une multiplication de cadre villageois au sein d'un même village, ce qui peut amener à des effets de doublons.
- Les CV doivent être raccorder aux cadres déjà existants au niveau communal, tels que les Cofos déjà outillés, reconnus et légalisés, bien qu'ayant une fonctionnalité inégale.

IX. STRATÉGIE DE SORTIE

Des ateliers de travail et de consultation sur la durabilité du projet ont été conduits en Mauritanie et au Mali avec des recommandations fortes en faveur d'une poursuite du projet.

La stratégie de sortie développée par le projet met en avant les points d'encrage suivants. Nous y ajoutons (en encadré sous chaque point thématique) ce qui nous semble devoir être amélioré, en termes de recommandation pour une durabilité plus probante et une appropriation plus efficace :

- ⇒ La liaison établie entre les Ministères sectoriels, les autorités locales, les communautés frontalières, parmi lesquelles les femmes et les hommes, les CV, autour d'un objectif fédérateur de consolidation de la paix et de résilience, est présentée comme un levier durable. Il est vrai que la mise en relation d'un réseau d'acteurs à tous les niveaux de l'échelle de décision permet la création de véritables itinéraires de résolutions des conflits.
- La dynamique d'échanges entre villages et de connexion perdurera car les connexions sont faites, les groupes WhatsApp fonctionnent et les informations sont diffusées. Mais le caractère informel, irrégulier et asymétrique de ces connexions risque de fragiliser leur durabilité.
- De la même façon, la dynamique des CV dépendra de ses membres. Il est donc important de renforcer la structure elle-même.

Afin de renforcer ces relations, et par ricochet l'ensemble de la chaîne de la résolution des conflits, nous recommandons les points suivants :

- La reconnaissance officielle des CV n'est pas automatique et requière tout un processus à la fois juridique et bureaucratique. Or le projet n'a pas véritablement prévu de stratégie d'appui institutionnel dans ce sens.
- Consolider la reconnaissance des CV en tant que structure formelle et légalisée, passe dans un premier temps par des actions de plaidoyer et d'accompagnement institutionnel des autorités régionales, puis par l'octroi d'un récépissé. Ce point constitue une demande forte des CV que nous avons rencontrés lors de notre mission, et apparaît aujourd'hui à leurs yeux comme une entrave au renforcement de leur légitimité.
- L'appropriation de leur responsabilité passe également par les moyens qui permettraient de poursuivre leurs activités, et notamment :
 - Améliorer leurs capacités techniques : octroi de formations et d'appui technique régulier, échanges d'expérience, etc.
 - Améliorer les outils de résolution, en renforcement des dispositifs para-juridiques. Cela passe inéluctablement par la reconnaissance légale des PV de résolution, la formation des CV au reporting et à la constitution d'une documentation écrite, la formation des CV sur d'autres formules de résolution de type convention inter-villageoise, pactes, etc. Seule une reconnaissance légalisée de ces dispositifs para-juridiques assure leur durabilité dans le temps.
 - Améliorer le désenclavement, la mobilité géographique et la capacité d'« interconnexion » des CV, notamment par la création régulière d'espaces ponctuels de rencontres et d'échanges, et une dotation pour faciliter l'usage des motos octroyées.
 - Améliorer leurs conditions de travail (établissement d'un siège, octroi de matériel bureautique, etc.).

⇒ Le projet a particulièrement mis sur le principe de participation et d'inclusion de la diversité des segments sociaux, et spécifiquement des jeunes et des femmes, comme acquis durables pour la suite du projet. La création d'espaces de concertation (CV et Clubs DIMITRA) et la dynamique de mise en dialogue sociale et intergénérationnelle ont provoqué des changements positifs en termes de prise de décision collective. Il est donc fort à penser que ces acquis perdurent et puissent être à tout moment « actionnés » dès lors qu'une activité collective requière une mobilisation de type communautaire, qu'il s'agisse :

- D'une activité autonome décidée à l'intérieure de la communauté ;
- D'une activité de suivi communautaire, liée à la gestion des ressources ;
- De l'appropriation d'une structure d'appui ;
- De la gestion d'une infrastructure provenant d'un appui extérieur.

- Il n'y a pas lieu de penser que le principe de participation des couches vulnérables puisse être remis en question. L'implication des segments de la société a été acceptée et validée, inscrite dans un réel changement de comportement ; c'est un acquis.
 - Il en est de même de la dynamique des femmes et de l'incroyable entrain qu'elles ont investi dans l'espace publique.
- ⇒ Pour faire face d'une part à la dégradation des ressources, d'autres part aux conflits liés aux ressources agro-pastorales, un des points forts du projet mise sur la résilience des communautés, qui est entendue comme une capacité d'autonomisation, d'adaptation et de prise de décision, en suivant le processus de changement suivant :
- Une gestion partagée des ressources permettrait une paix durable ;
 - Une capacité à produire des alternatives en termes de ressources vivrières et fourragères permettrait une gestion adaptative durable des ressources ;
 - L'identification d'activités fédératrices (constitution de jardins maraichers, coopératives, constitution de chaînes de distribution, etc.), permettrait une optimisation des ressources et l'amélioration des revenus.

Nous l'avons vu dans les chapitres consacrés aux résultats et à l'impact, ces activités ont été bien identifiées et répondent de manière pertinente aux besoins des populations. Mais la part et les moyens investis ne permettent pas de donner lieu à un impact significatif et durable en termes d'acquis. Ces activités ont permis de jauger les options identifiées, et les premières réactions des populations en vue d'une autonomisation. Mais elles n'ont pas conféré aux populations suffisamment d'autonomie pour déployer des alternatives performantes.

- L'intuition des populations à trouver des solutions de résilience dépend grandement des possibilités matérielles, notamment en eau (pour les jardins, les espaces fourragers, une plus grande maîtrise de la chaîne de production, etc.).
- Il faut plus de moyens pour enclencher un processus de résilience encrée et durable, ainsi qu'une véritable autonomisation. Et notamment, apporter à chaque village un investissement répondant à l'ensemble des besoins en termes de service de base, particulièrement et à minima répondre au besoin en eau.

⇒ Le cadre de concertation transfrontalier :

Le projet a particulièrement œuvré à la réflexion consensuelle autour de la mise en place d'un cadre de concertation. Cette réflexion a mobilisé autour de trois ateliers les principaux acteurs du projet : autorités locales, CV et CD, qui ont défini son format, son contenu et ses objectifs. Des activités de sensibilisation ont également été conduites auprès des populations afin de présenter les objectifs du CCT. Cependant ce cadre n'est pas véritablement opérationnel. Une des principales recommandations des autorités nationales consiste en l'opérationnalisation du cadre de concertation. Comment ?

- Doter le cadre de concertation transfrontalier d'une reconnaissance légale. Cela implique de réunir les principaux acteurs, et de conduire un travail de plaidoyer et d'accompagnement des institutions dans la poursuite de ce travail de légalisation ;
- Se réappropriier les recommandations et compléter les prérogatives du Cadre transfrontalier ;
- Le doter en moyens et en ressources (formations, outils).

Quelle suite du PROJET ?

L'originalité, l'approche, les outils mis à disposition ainsi que les objectifs visés confèrent à ce projet une forte valeur ajoutée en termes de format d'innovation et d'acceptation/implication des bénéficiaires. Lors des missions conduites, à Bamako et à Nouakchott auprès des autorités nationales, mais également dans les villages ciblés, il ressort que 100% des personnes rencontrées, souhaitent voir poursuivre ce projet. Le potentiel d'appropriation est d'autant plus prometteur, que le capital d'adhésion aux différents cadres de concertation (CV, CD, Cadre transfrontalier) donne des résultats très positifs.

Parallèlement les besoins en régulation des conflits est important. L'accès aux ressources en partage est irrégulier et instable, et en l'absence d'une forte implication étatique, sans véritables leviers de neutralisation, ces besoins augmenteront indubitablement.

Nous recommandons la poursuite et/ou la reconduite du projet PBF, mais avec un format, des moyens adjacents et une durée, plus appropriés.

DOCUMENTS ANNEXES

Annexe 1 :
Bibliographie et Documentation

Annexe 2 :
Tableau des institutions et organisations rencontrées

- Bamako
- Nouakchott

Annexe 3 :
Résultat de l'enquête (complète) appréciation du projet :
CV, CD et populations bénéficiaires

Annexe 4 :
Tableau : chronologie de l'ensemble des activités conduites par les organisations de mise en œuvre

Annexe 5 :

Guide des entretiens (semi-directifs) à l'adresse des comités villageois ou des clubs DIMITRA

Annexe 6 :

Questionnaire des enquêtes quantitatives :

- Section introductive : caractéristiques sociologiques des enquêtés
- Questionnaire I : Membres des COMITÉS VILLAGEOIS
- Questionnaire II : Membres des clubs DIMITRA
- Questionnaire III : populations locales (non membres des CV et des CD) ;

Annexe 1

Bibliographie et documentation

- Ba, Bassirou. « Quelles capacités d'adaptation et de résilience des éleveurs transhumans peuls du Sahel face aux mutations du pastoralisme dans un contexte de changements climatiques et d'insécurité ? ». Mémoire de Maitrise en Environnement, Université de Sherbrooke, septembre 2021.
- Ba, Boubacar, *Pouvoir, Ressources et développement dans le Delta central du Niger*. 2010. Paris, L'Harmattan.
- Bagayoko, Niagalé et al. 2017. Political Economy Analysis and Analysis of Conflicts affecting food, nutrition and security in Mopti region. The Brokeronline.
<http://www.thebrokeronline.eu/Blogs/Sahel-Watch-a-living-analysis-of-the-conflict-in-Mali/Masters-of-the-land>
- Barrière, Olivier et Catherine Barrière. 2000. Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger (Mali). Paris : IRD.
- Benjaminsen, Tor A. and Boubacar Ba. 2009. « Farmer-Herder Conflicts, Pastoral Marginalisation and Corruption: A Case Study from the Inland Niger Delta of Mali ». *The Geographical Journal*, 175.1: 71-81.
- Benjaminsen, Tor A. and Boubacar Ba. 2019. "Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? A political ecological explanation". *The Journal of Peasant Studies* 46(1): 1-20.
<https://doi.org/10.1080/03066150.2018.1474457>.
- Benjaminsen T.A., et alii, *Environnement, discours et pouvoir : L'approche Political ecology* - Versailles : Éditions Quae, Update Sciences & technologies, 2012.
- Benjaminsen, T. & Svarstad, H. (2009). Qu'est-ce que la "political ecology"? *Natures Sciences Sociétés*, 17, 3- 11.
- Brossier, M., Jourde, C., et Galy Cissé, M., « Relations de pouvoir locales, logiques de violence et participation politique en milieu Peul. Centre Franco-Paix en résolution des conflit et missions de Paix, 2018.
- Campana, Aurélie. 2018. « Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines. », *EchoGéo* 14 : disponible à <http://echogeo.revues.org/>
- Hagberg, S., Koné, Y. F., Koné, B., Diallo, A., et Kansaye, I. 2017. Vers une sécurité par le bas? : Étude sur les perceptions et les expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes. Uppsala Universitet. <http://uu.divaportal.org/smash/get/diva2:1095872/FULLTEXT01.pdf>
- Hall, S., 2018. Cartographie et profil socioéconomique des communautés de retour en Mauritanie (Rapport de Synthèse). Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Organisation internationale pour les Migrations.
https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/eu-iom-ji_cartographie_mr.pdf [4 décembre 2022]
- Michel, Jean-François, Samir Messad, et Jean Tyc. 2002. Recensement national du cheptel transhumant et nomade au Mali. Rapport final. Montpellier : CIRAD-EMVT.

FIDA, *Leçons apprises. Coopérer avec les communautés pastorales – une approche de développement systémique*, 2019

https://www.ifad.org/documents/38714170/41028752/Pastoralism_LL_f.pdf/d2e044b7-e847-3a92-fcb2-dfe4d45354ef?t=1550677575000 [4 décembre 2022]

Ministère de la Santé et du Développement Social, Direction Nationale du Développement Social (DNDS). 2022. Matrice de Suivi des Déplacements. Bamako : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). 21 pages : <https://reliefweb.int/report/mali/mali-rapport-sur-les-mouvements-de-populations-decembre-2022>.

UNOWAS, *Pastoralisme et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel Vers une coexistence pacifique, Aout 2018* https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport_pastoralisme_fr-avril_2019_online.pdf (4 décembre 2022).

Documents projets

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX, DOCUMENT DE PROJET DU PROJET PBF, 66 pages.

DTM du bureau de l'OIM, Matrice de suivi des déplacements. *Rapport sur les mouvements de transhumance, Mali et Mauritanie, juillet-août 2022*, Fonds pour la Consolidation de la Paix, United-Nations.

DTM du bureau de l'OIM, Matrice de suivi des déplacements. *Rapport sur les mouvements de transhumance, Mali et Mauritanie, Novembre 2021-Janvier 2022*, Fonds pour la Consolidation de la Paix, United-Nations.

OIM, *Rôle, responsabilités, fonctionnement et partenariat des organes mis en place par le projet PBF Mali-Mauritanie*, Nouakchott, Mauritanie.

OIM, FAO- Mali, *Liste des Comités Villageois et des Club DIMITRA. Leurs rôles, leurs mandats, leur fonctionnement et leur partenariat pour la prévention des conflits liés aux ressources naturelles et au partage des terres*, Bamako-Mali.

OIM-Mauritanie, *Liste et carnet des adresses des Comités villageois en Mauritanie. Projet OIM –FAO « Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne »*. Nouakchott-Mauritanie.

DTM Study on Transhumant Movements (*Transhumance Tracking Tool, TTT*), IOM :

- Rapport d'Alerte, juin 2022
- Rapport sur le suivi des mouvements transhumants, 16 août 2022
- Rapport sur le suivi des mouvements transhumants, 17 septembre 2022
- Rapport sur le suivi des mouvements transhumants, 18 octobre 2022
- Rapport sur le suivi des mouvements transhumants, 18 novembre 2022

FAO (Projet GLO NET), *Étude sur les conflits liés aux ressources naturelles*, 2019.

FSG pour la Consolidation de la Paix, *Document du Projet PBF, Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne*, United Nations Peacebuilding, Nouakchott, Mauritanie, 2019.

Rapports de mise en œuvre, Projet « Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne par le Consortium SOS Désert/ ADICOR/ CAD SAHEL :

- Résolution de conflits par les comités villageois
- Cadre de coopération entre les comités des villages frontaliers mauritano-maliens définissant leurs relations avec les autorités administratives pour la gestion de l'espace frontalier. Wilaya des deux Hodhs de K'Assaba et du Guidimagha (Mauritanie), Régions de Nara et de Kayes (Mali), juillet 2022.
- Rapport de Mission de sensibilisation consortium SOS Désert/ ADICOR/ CAD SAHEL, novembre 2022
- Rapport de Capitalisation, « Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne », dans les deux Hodhs : l'Assaba et le Ghidimagha, Novembre 2022.
- Rapport final d'activités, « Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne », Coproduire le dividende de la paix, Décembre 2022.
- Rapport des ateliers de formation technique, Nouakchott, avril 2022.
- Compte-rendu des « Ateliers régionaux de mise en relation des Comités Villageois avec les acteurs de la gestion des frontières, Mai 2022.

STOP SAHEL : Rapport final des activités réalisées, Novembre 2022, Mali.

OIM, Rapports d'étapes, Projet PBF « Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne » :

- Rapport semestriel, juin 2021
- Rapport annuel décembre 2021
- Rapport semestriel, juin 2022
- Rapport annuel décembre 2022

OIM, documents stratégie et communication du Projet PBF « Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne » :

- OIM, *Stratégie de sortie pour la création et la redynamisation des comités villageois dans les deux Hodhs, l'Assaba et le Guidimagha.*, Nouakchott, 2022.
- OIM, *Stratégie de visibilité du rôle des comités villageois dans les deux Hodhs, l'Assaba et le Guidimagha*, Nouakchott, 2022.
- NARE Cheick Omar, *Compte-rendu de mission de terrain. Élaboration d'une stratégie de communication et d'un plan de communication*, Nouakchott, novembre 2022.
- OIM, *Stratégie et plan de communication, 2023-2024*, Nouakchott, décembre 2022.

Annexe 2 :

Tableau des institutions et organisations rencontrées

| N° section | Institution/ organisation/ autre | Mauritanie | Mali |
|------------|--|---|--|
| 1 | Ministères | <ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'intérieur Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Ministère du Développement Rural Ministre des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs | <ul style="list-style-type: none"> Ministère délégué auprès du Ministère du Développement rural, chargé de l'élevage et de la pêche Ministère de la sécurité et de la protection civile Ministère de la Réconciliation, de la paix et de la cohésion nationale Délégué chargé de la LOA (Loi d'Orientation d'Agricole) |
| 2 | Nations Unies (Agence d'accompagnement) | Bureau d'Appui à la Coordination (projets PBF) : <ul style="list-style-type: none"> Bureau de suivi évaluation Conseiller Paix et développement | Bureau d'Appui à la Coordination (projets PBF) : <ul style="list-style-type: none"> Bureau de suivi évaluation Conseiller Paix et développement Bureau des Droits de l'homme |
| 3 | Nations Unies : Agences de mise en oeuvre | OIM FAO | OIM FAO |
| 4 | Autres institutions Et Organisations | G5 Sahel | Bureau LOA HD (Projet transfrontalier Mali-Mauritanie) Coopération Belge (projet élevage région de Koulikoro) |
| 6 | Opérateurs de mise en œuvre à : <ul style="list-style-type: none"> - Nouakchott - Bamako - | <ul style="list-style-type: none"> Consortium : SOS Désert/ CAD Sahel/ Adicor GNAP | <ul style="list-style-type: none"> Stop Sahel ONG CSPPEEDA ONG Tassaght |

| | | | |
|---|--|---|---|
| 7 | Comités Villageois 12 par pays (répartis par cercle ou moughata) + CD | <p>Adel Bagrou (HEC) : 16. Adel Bagrou 17. M'barat rme</p> <p>Djigen (HEC) 18. Al Mabrouk</p> <p>Kobenni (HEG) 19. Gogui 20. Beiziet Ehel Jaghdid 21. Medbougou</p> <p>Kankossa (Assaba) 22. Blajmil 23. Hamoud</p> <p>Ould Yenge (Gidimagha) 24. Ould Yenge 25. Lebouly</p> <p>Ghabou (Gidimagha) 26. Melgue 27. Baidiam</p> | <p>Gogui 13. Boulili 14. Tourourou 15. Banan 16. Gogui</p> <p>Nara</p> <ul style="list-style-type: none"> • Keibane Maure • Keibane Soninké • Berzack • Daye <p>Djelebou (Aourou) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Melga • Léya • Tichy • Nahali |
|---|--|---|---|

Annexe 3 :
Résultat de l'enquête (complète) appréciation du projet :
CV, CD et populations bénéficiaires

Résultats Comités villageois

| N° | Question | Sous-question | Résultats Mauritanie Réponses positives sur 60 personnes enquêtées | Résultats Mauritanie Pourcentage | Résultats Mali Réponses positives sur 60 personnes enquêtées | Résultats Mali Pourcentage | Résultats Total pourcentage Mauritanie + Mali |
|-----------|---|--|--|--|---|--------------------------------------|---|
| Q6 | Votre Comité villageois comprend-il au moins : | <ul style="list-style-type: none"> - 1 leader religieux - 1 leader communautaire - 1 représentante des femmes - 1 représentants des jeunes ? | 60 sur 60 60 sur 60 60 sur 60 60 sur 60 | 100% | 60 60 60 60 | 100% 100% 100% 100% | 100% 100% 100% 100% |
| Q7 | Diriez-vous que le comité villageois permet une meilleure prise en compte de la diversité et de la prise de décision collective ? | | 60 | 100% | 59 | 98% | 99% |
| Q8 | Avez-vous participé à des Ateliers impliquants les autorités locales, les agriculteurs, les éleveurs pour la | | 33 | 55% | 54 | 90% | 72% |

| | | | | | | | |
|------------|--|---|--|-----|----|-----|-----|
| | création d'un Plan Communautaire Participatif (PCP) ? | | | | | | |
| Q9 | Dans ce Plan Communautaire Participatif, quelle est l'infrastructure ou réalisation qui a été choisie et réalisée ? LISTE | <p>a. Un forage</p> <p>b. Un parc de vaccination</p> <p>c. Un périmètre fourrager</p> <p>d. Autre ? :</p> | <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clôture de gréage - Étang piscicole - Caisse d'épargne - Cantine scolaire - Toilettes publiques - Caisse d'épargne - Clôture hamp Hippique | | | | |
| Q10 | Diriez-vous que la réalisation de cette | a. A une meilleure gestion/ partage des ressources | 44 | 73% | 49 | 81% | 77% |

| | | | | | | | |
|------------|--|---|----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| | infrastructure a conduit : | Naturelles au sein de la communauté ? b. A une amélioration de la cohésion sociale au sein du village et avec les villages avoisinants ? | 57 | 95% | 36 | 60% | 77% |
| Q11 | Avez-vous reçu des fournitures d'équipement ? | a. Une moto ? b. Des téléphones portables avec cartes sim ? c. Équipement d'administration ? d. Autres ? (Amplificateur radio, une charrette etc.) ? e. Rien | 60 60 25 31 | 100% 100% 41% 51% | 54 51 36 11 7 | 90% 85% 60% | 95% 92% 50% 18% 3,5 |
| Q12 | Avez-vous reçu des formations dans le domaine de : | a. La prévention et à la gestion des conflits ? b. La gestion efficace des ressources naturelles ? c. La collecte des données pastorales, la veille et l'outil TTT d. Le leadership communautaire ? e. Le code pastoral et/ou code agricole et/ ou code forestier ? | 54 50 30 31 45 | 90% 83% 50% 51,5% 75% | 60 51 53 41 15 | 100% 85% 88% 68% 25% | 95% 84% 69% 59% 50% |

| | | | | | | | |
|------------|---|--|----|------|----|------|------|
| Q13 | Ces formations et outils ont-elles été utiles au comité villageois pour : | a. Avoir une meilleure compréhension et analyse des conflits ? | 57 | 95% | 60 | 100% | 96% |
| | | b. Avoir une meilleure connaissance des mouvements transhumants ? | 50 | 83% | 59 | 98% | 90% |
| | | c. Avoir une plus grande capacité d'anticipation des risques de conflits | 59 | 98% | 58 | 96% | 58% |
| Q14 | Avez-vous eu à transmettre, ou avez-vous reçu des alertes rapides, à la suite du dispositif et de la formation TTT ? | | 46 | 76% | 49 | 81% | 78% |
| Q15 | Ces alertes rapides reçues ou transmises ont-elles permis d'anticiper ou de résoudre un problème ou un conflit ? | | 51 | 85% | 49 | 81% | 83% |
| Q16 | Avez-vous eu à participer à des ateliers de travail et des rencontres avec les autorités locales et les agents frontières ? | | 50 | 83% | 51 | 85% | 84% |
| Q17 | Quel impact ont eu ces mises en contacts et ateliers de travail avec | 1. Négatif | 1 | 1,5% | 5 | 8,5% | 5% |
| | | 2. Sans conséquences | 4 | 6,5 | 2 | 3% | 4,7% |
| | | 3. Moyen | 11 | 18,5 | 3 | 5% | 11,5 |

| | | | | | | | |
|------------|--|---|---------------------|---------------------------|--------------------|--------------------------|---------------------------|
| | les autorités locales, sur la prévention et la gestion des conflits que vous rencontrez au quotidien ? : | 4. Positif 5. Très positif | 20 18 | 33 30 | 30 20 | 50% 33,5 | 41,5% 32% |
| Q18 | Faites-vous des réunions d'échanges régulièrement avec les Club DIMITRA de votre village ? | | 45 | 75% | 56 | 93% | 84% |
| Q19 | Faites-vous des réunions d'échanges et d'information régulièrement avec le comité villageois de l'autre côté de la frontière ? | | 36 | 59% | 35 | 58% | 58% |
| Q20 | Avez-vous un moyen de communication régulier (tel, WhatsApp etc.) avec le Comité villageois de l'autre côté de la frontière ? | | 36 | 60% | 35 | 58% | 59% |
| Q21 | Selon vous, la mise en place d'un cadre de concertation transfrontalier, est-il : | a. Inutile ? b. Moyennement utile ? c. Très utile ? d. Indispensable ? | 1 17 23 19 | 1,5% 28% 38% 31% | 1 0 50 11 | 1,5% 0 83% 18,5 | 1,5% 14% 60% 25% |

| | | | | | | | |
|-----|---|--|----|------|----|------|------|
| Q22 | Avez-vous un cadre transfrontalier fonctionnel et reconnu ? | | 4 | 6,6% | 7 | 11,5 | 8% |
| Q23 | Tous ces dispositifs mis en place par le projet PBF de manière générale, vous permettent-ils aujourd'hui d'être plus autonomes et plus outillés dans la prévention et la gestion des conflits ? | | 60 | 100% | 60 | 100% | 100% |

Résultats Club DIMITRA

| N° | Question | Sous-question | Résultats Mauritanie Réponses positives sur 60 personnes enquêtées | Résultats Mauritanie Pourcentage | Résultats Mali Réponses positives sur 60 personnes enquêtées | Résultats Mali Pourcentage | Résultats Total Pourcentage Mauritanie + Mali |
|-----|--|---|---|-------------------------------------|---|---------------------------------|--|
| Q22 | Combien de villageois sont membres du club DIMITRA ? | a. Entre 10 et 20 b. Entre 20 et 30 c. Entre 30 et 40 d. Plus que 40 | 1 3 1 55 | 1,5% 5% 1,5% 91,5% | 8 32 16 4 | 13,5% 53,5% 26,5% 6,5% | |
| Q23 | Les catégories suivantes composent-elles des clubs DIMITRA ? | g. Les femmes ? h. Les jeunes ? | 60 60 | 100% 100% | 54 60 | 90% 100% | 95% 100% |

| | | | | | | | |
|------------|--|---|----|-------|----|-------|------|
| | | i. Les agriculteurs | 60 | 100% | 60 | 100% | 100% |
| | | j. Les éleveurs ? | 60 | 100% | 59 | 98% | 99% |
| | | k. Les pêcheurs ? | 6 | 10% | 35 | 58% | 34% |
| | | l. Autre catégorie ? (commerçants, ménagères etc.) | 40 | 66% | 9 | 15% | 40% |
| Q24 | Combien de femmes sont membres du club DIMITRA dans votre village ? | a. Entre 0 et 5 | x | | 6 | 10% | 5% |
| | | b. Entre 5 et 10 ? | x | | 22 | 36,5% | 18% |
| | | c. Entre 10 et 15 ? | 10 | 16,5 | 8 | 13,5 | 15% |
| | | d. Plus de 15 ? | 50 | 83,5% | 22 | 36,5% | 60% |
| Q25 | Qu'est-ce que le club DIMITRA vous a permis de faire ? : | a. Juste écouter ? | 1 | 1,5% | 0 | 0% | 0,7% |
| | | b. Écouter et participer ? | 35 | 58,5% | 5 | 8,5% | 33% |
| | | c. Écouter, participer et faire des propositions ? | 13 | 21,5% | 6 | 10% | 16% |
| | | d. Écouter, participer, faire des propositions et prendre des décisions ? | 11 | 18,5 | 49 | 81,5% | 50% |
| Q26 | Avez-vous élaboré, au sein du club DIMITRA, un schéma et plan d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles et de résolution dans votre village ? | | 60 | 100% | 57 | 95% | 97% |
| Q28 | Avez-vous été Sensibilisés et formés à la mise en place et/ou réhabilitation et amélioration des réserves fourragères | | 40 | 66,5 | 56 | 93% | 80% |

| | | | | | | | |
|------------|---|---|--------------------------|-----------------------------|-------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| | pastorales et plus largement aux ressources locales ? | | | | | | |
| Q29 | Quel impact a eu la création des Clubs DIMITRA sur la résolution des conflits et des problèmes que vous rencontrez au quotidien au sein du village ? : | 1. Négatif 2. Sans conséquences 3. Moyen 4. Positif 5. Très positif | 0 0 18 30 12 | 0 0 30% 50% 20% | 0 2 3 34 19 | 0% 3% 5% 56,5% 31,5% | 0% 1,5% 17,5% 53% 26% |
| Q30 | Faites-vous des réunions d'échanges et d'information régulièrement avec le Comité Villageois de votre village ? | | 30 | 50% | 51 | 85% | 67% |

Résultats populations des villages cibles

| N° | Question | Sous-question | Résultats Mauritanie Réponses positives sur 96 personnes enquêtées | Résultats Mauritanie Pourcentage | Résultats Mali Réponses positives sur 96 personnes enquêtées | Résultats Mali Pourcentage | Résultats Total pourcentage Mauritanie + Mali |
|------------|--|----------------------|--|--|--|--|--|
| Q31 | Selon vous la mise en place des Comités Villageois et des Clubs DIMITRA a-t-elle permis une meilleure concertation, inclusion et participation des villageois dans la prise de décision collective ? | | 89 | 92% | 93 | 96% | 94% |
| Q32 | Selon vous la mise en place des Comités Villageois et des Clubs DIMITRA a-t-elle permis de mieux anticiper les conflits dans votre village et dans les environs ? | | 65 | 67% | 93 | 96% | 81,5% |

| | | | | | | | |
|------------|---|--|----|-------|----|-----|------|
| Q33 | Êtes-vous satisfait de la gestion communautaire des conflits ? | | 69 | 72% | 94 | 97% | 82% |
| Q34 | Avez-vous été sensibilisé par les Comités Villageois ou les clubs DIMITRA à la réhabilitation et l'amélioration des réserves fourragères pastorales et plus généralement aux questions liées aux ressources ? | | 45 | 46% | 83 | 86% | 66% |
| Q35 | Avez-vous été sensibilisé ou formé au code pastoral, code foncier ou code forestier ? | | 35 | 36,5% | 51 | 53% | 45% |
| Q36 | Si, oui, pourriez-vous nous dire par quel canal ? | | | | | | |
| | 1. Comité villageois | | 18 | 51% | 19 | 37% | 44% |
| | 2. Club DIMITRA | | 2 | 5,5% | 10 | 19% | 12% |
| | 3. Radio communautaire | | 17 | 48% | 22 | 43% | 45,5 |
| | 4. Affiche, dépliant etc. | | 0 | 0% | 0 | 0 | 0% |
| | Autres | | | | | | |
| | | | | | | | |

Annexe 4 :

Tableau : chronologie de l'ensemble des activités conduites par les organisations de mise en œuvre

| Date | Catégorie Activités | Mauritanie | Mali | Mise en œuvre |
|---------------------------|--|--|--|--|
| ANNÉE 2021 | | | | |
| 7 au 20 juillet 2021 | Atelier de lancement du projet Et mise en place des comités villageois | | Chefs lieu des communes de Djélébou, Gogui et Nara | Stop Sahel-Mali |
| 29 juillet au 2 août 2021 | Formation en technique de création des clubs DIMITRA | | Kayes | ? |
| 13 août-5 septembre 2021 | Création des clubs DIMITRA | | Communes de Djélébou, Gogui, Nara | Stop Sahel-Mali |
| 22 septembre-10 octobre | | Finalisation de six plans communautaires participatifs - PCP (Produit 2.2) ont été finalisés Dans les deux wilayas (Hodh El Gharbi ; Hodh El Chargui) + des campagnes de vulgarisations des codes forestiers et pastoraux (traduit en arabe) | | Consortium CAD SAHEL SOS DESERT ADICOR |
| 10 octobre 2021 | Remise des équipements Mise en relation des CV avec les autorités locales | | Aourou et Nara | Stop Sahel-Mali |
| Du 20 au 23 octobre | Formation des CV | | 20 et 21 : Aourou 21 et 22 : Nara | Stop Sahel-Mali |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| | | | 22 et 23 : Gogui | |
| Du 26 au 30 novembre 2021 | Formation des leaders des Clubs DIMITRA en gestion participative | | Kayes | Stop Sahel-Mali |
| 26 septembre et 12 octobre | | Création de 24 clubs DIMITRA ont dans les deux Hodhs | | Consortium CAD SAHEL SOS DESERT ADICOR |
| 29 nov. Au 3 décembre 2021 | Formation des acteurs sur l'approche DIMITRA de la FAO intitulée « Processus de mise en place et accompagnement des CLUBS DIMITRA » Cibles : - L'ong CSPEEDA - l'ONG Stop Sahel, - les Maires des communes concernées Les représentants de Quatre radios communautaires | | Organisée à Kayes avec les acteurs des cercles de : Kayes Nioro du Sahel Nara | OIM et FAO |
| 30 Novembre 2021 au 1 ^{er} déc. 2021 | Atelier de : - Mise en relation des CV avec les autorités locales - Remise des équipements | Atelier des 4 Wilayas | | Consortium CAD SAHEL SOS DESERT ADICOR |
| 10 décembre | Atelier de travail pour la mise en relation des CV avec les autorités locales | | Aourou et Nara | Stop Sahel-Mali |
| 15 décembre 2021 | Remise des équipements | | Gogui | CPEEDA |

| | | | | |
|--------------------|---|--|--|--|
| | Mise en relation des CV avec les autorités locales La conduite des assemblées générales sous la responsabilité des autorités villageoises. | | 9 Localités des communes de : Gogui Aourou Nara | |
| ANNÉE 2022 | | | | |
| 17-28 janvier 2022 | Ateliers de rencontres entre parties prenantes (comités, préfets, maires, agriculteurs, éleveurs, ...) pour la création d'un Plan Communautaire Participatif (PCP). | | 17/01 : Daye 18/01 : Kébane Soninke 19 au 20/01 : Communes de Nara 22/01 : Léya 23/01 : Melga 24/01 : Boulili 25/01 : Commune de Gogui 27 au 28/01 : communes de Aourou | Stop Sahel-Mali |
| 17 mars 2022 | Atelier de PCP Remise des équipements Remise codes pastoraux | | Commune de Gogui : Localités de Tichy et Nahali | CSPEEDA |
| 21-25 mars 2022 | Identification et concertations communautaires autour de la régénération/restauration de parcours naturels dégradés | | Boulouli (Gogui), Keibane Soninké et Daye (Nara), Melga et Léya (Djélébou) | Stop Sahel-Mali |
| 10/11 mars 2022 | Ateliers de formation technique : Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mali-Mauritanie | Atelier régional de Kobeni/ Wilayas de l'Assaba et du Hodh El Gharbi | | Consortium CAD SAHEL SOS DESERT ADICOR |
| 13/14 mars 2022 | | Atelier régional Adel Baghrou / Wilaya du Hodh El Chargui | | |
| 16/17mars 2022 | | Atelier régional de Selibabi/ Wilaya du Guidimagha | | |
| 11-15 avril 2022 | Formation en vue de l'appropriation des codes (pastoraux et fonciers) | | Nara Aourou Gogui | Stop Sahel-Mali |

| | | | | | |
|---|--|---|---|--|--|
| 17 mai 2022 | Ateliers régionaux de mise en relation des CV avec les acteurs de la gestion des frontières | Atelier Adel Bagrou | | SOS DESERT | |
| 19 mai 2022 | | Atelier Djigueni | | | |
| 21 mai 2022 | | Atelier Gogui | | | |
| 22 mai 2022 | | Atelier Kankossa | | | |
| 25 mai 2022 | | + remise du matériel aux CV (motos + téléphones) | Atelier Ould Yenge | | |
| 26 mai 2022 | | | Atelier GHabou | | |
| 17 au 18 juin 2022 à Kayes Du 21 au 22 juin 2022 à Gogui | Formations des autorités locales sur le comptage et l'analyse régulière des données de Transhumance et création d'un point focal dans les post-frontières désignés | | 9 Localités des communes de : Gogui Aourou Nara | Stop Sahel-Mali | |
| 18 et 19 juin 2022 21 et 22 juin 2022 | Atelier de rencontre entre parties prenantes (comités, préfets, maires, agriculteurs, éleveurs.) pour la création d'un Plan Communautaire Participatif (PCP) | | Chef lieu de Kayes Chef lieu de Gogui | Cspeeda | |
| 21-22 juin 2022 25-26 juin 2022 28-29 juin 2022 | Cadre TRANSFRONTALIER Rencontre de lancement de coopération villageoise transfrontalière Regroupant : les CV, les autorités locales, les représentants de mairies des deux côtés de la frontière | Rencontre Selibabi Rencontre Kobeni Rencontre Adel Bagrou | Participants mauritaniens et maliens | Consortium CAD SAHEL SOS DESERT ADICOR | |
| 13 au 30 septembre 2022 | Vulgarisation et diffusion à la radio et autres canaux (Affiches, sketches, brochures, dépliants) des codes | | Du 10 au 18 Novembre 2022 : Émissions Grand Public. Du 1 ^{er} Mai au 20 Novembre 2022 : diffusions des codes par les radios locales | Stop Sahel-Mali | |



| | | | | |
|--------------------|---|--|--|-----------------|
| Aout-Novembre 2022 | Réalisation des infrastructures identifiées par les PCP | | | Stop Sahel-Mali |
|--------------------|---|--|--|-----------------|

Annexe 5

Guide questionnaire (semi directif)

À l'adresse des comités villageois ou des Club DIMITRA

1/ La mise en place des comités villageois ou Club DIMITRA

- Depuis quand le comité villageois (ou club DIMITRA) existe-t-il ?
- A t-il été mis en place dans le cadre de ce projet ? quel historique ?
- La mise en place du comité villageois (ou CD) répond-il à une demande/ besoin identifié par les populations ?
- Et pour répondre à quels problèmes difficultés ?
- Répond-il aux mécanismes endogènes locaux ?
- Ce mécanisme a-t-il apporté du nouveau ? si oui dans quels aspects positifs ? dans quel aspect négatif ? par rapport aux mécanismes avant ? ou qui existent mais qui ne sont pas (ou plus) pertinents ?
- D'après vous faut-il multiplier l'implantation des comités villageois (ou Club DIMITRA) dans la région ?

2/ Les Capacités opérationnelles ?

- Quel est le principe de fonctionnement du comité villageois (ou CD) ? (Fréquence de réunion, mécanismes de prise de décision) ?
- Qui le compose ? prend-il en compte les femmes, les jeunes, la diversité, les personnes vulnérables ?
- Quelle est la capacité opérationnelle ?
- Comment évaluez-vous ses moyens ?
- Rend-il compte ? à qui et comment ? quelle communication ?
- Comment envisagez-vous son fonctionnement après le projet ?

3/ Réalisation

- Quelle est la fonction des comités villageois (ou CD) ?
- Quels sont les activités réalisées, conduites dans le cadre de ce projet par les comités villageois (ou CD) ?
- Quelles ont été les retombées locales ?

4/ L'approche spécifique de traitement des conflits au niveau local

- Le CV a-t-il eu à faire à des conflits ?
- Si oui a-t-il eu à faire de la prévention ? de la neutralisation ? de la gestion de conflits ? Les trois ?
- Quelle est la proportion de conflits liés au partage des ressources ?
- Quel autre type de conflits rencontrez-vous ?
- Comment le CV s'y prend-il ?
- Pouvez-vous nous donner des exemples précis ?
- A quels outils avez-vous recours pour gérer le conflit ? arbitrage ? système de conciliation à l'amiable (système de para-justice) ? référence juridique (islamique ? autre) ?
- Cela a-t-il fonctionné ? Est-ce fiable et efficace selon vous ?
- Avez-vous utilisé les moyens mis à disposition par le programme ? système de veille, système d'alerte et de suivi des éleveurs, par exemple tel que la collecte des données (outil TTT), réalisé par l'OIM sur les mouvements de transhumance ?

- j. Trouvez-vous ces outils utiles et efficaces ? ont-ils eu un impact dans l'anticipation et/ ou la réduction des conflits ?
- a. Les formations fournies par le programme ont-elles été utiles ? qu'en retenir de plus important ? qu'avez-vous appris ?
- b. Pouvez-vous nous donner un exemple où vous avez utilisé cette formation/ méthode ?
- c. Quels sont les points positifs et les limites de l'approche selon vous ?
- d. Qu'est-ce que l'on peut améliorer dans l'approche ?

5/ Ancrage institutionnel

- a. Quelles sont vos relations avec les autorités au niveau local et au niveau régional/ Wilaya ?
- b. Les trouvez-vous légitimes aux yeux des populations ? sont-ils un canal de référence en matière de gestion des conflits selon vous ?
- c. Dans quelle mesure les populations les sollicitent et dans quelle mesure ils vous sollicitent (les CV) ? avez-vous des rôles complémentaires ou plutôt est-ce un doublon de compétences selon vous ?
- d. Avez-vous eu à collaborer avec les autorités locales ? si oui lesquels ?
- e. Comment améliorer les relations de collaboration entre les CV et les autorités régionales et nationales d'une part et entre les CV ?

6/ Relations et collaborations avec les CV et CD/ dimension transfrontalière

- a. Quelles sont vos relations avec les comités villageois (ou CD) situés de l'autre côté de la frontière ?
- b. Avez-vous eu à collaborer ?
- c. Dans quel cadre ?
- d. Quelle est la fréquence de vos rencontres ?
- e. Avez-vous trouvé cette collaboration efficace ? Si oui pourquoi ?
- f. Pouvez-vous donner un exemple ?
- g. Comment évaluez-vous la dimension transfrontalière du dispositif ? efficacité ?
- h. Quelles sont les limites de l'approche ?
- i. Comment l'améliorer ?

7/ Relations/ collaborations avec les Clubs DIMITRA

- a. Les CV et les CD ont des fonctions distinctes et bien spécifiques, pouvez-vous l'expliquer ?
- b. Trouvez-vous cette distinction plutôt cohérente ?
- c. Vos fonctions respectives sont-elles complémentaires ou au contraire empiètent-elles les unes sur les autres ?
- d. Dans quel cadre êtes-vous (CV et CD) amenés à collaborer ?
- e. Quelle est la fréquence de vos rencontres/ échanges ?
- f. Quelle est la nature et le contenu de vos échanges ?
- g. Diriez-vous que cette collaboration est efficace ?
- h. Quelles sont les contraintes, les limites, les aspects négatifs que vous avez rencontrés dans cette collaboration ?
- i. Que faudrait-il faire pour améliorer la collaboration ?

8/ Rapport avec les antennes de mise en œuvre OIM-FAO/ PBF dans son ensemble

- a. Comment avez-vous collaboré avec le programme PBF ?
- b. Quelles sont vos relations avec les représentations du programme de mise en œuvre (OIM, FAO) ?
- c. Vous êtes-vous senti écouté et pris en considération dans vos demandes ?
- d. Les objectifs et la stratégie identifiée sont-ils pertinents ? Répondent-ils à vos attentes ?

- e. Y-a t-il eu un dispositif d'accompagnement et de suivi par le programme ? l'avez-vous jugé efficace ?
- f. Les ajustements ont –ils été pris en considération ?
- g. Quels sont les aspects techniques efficaces qui vous ont marqués ?
- h. Quels sont les outils fournis par l'OIM-FAO que vous avez jugés utiles et efficaces (la récolte des données TTT ? les formations ? le suivi technique ? autres ?)
- i. Quels sont les points négatifs, les choses à améliorer dans cette relation avec l'institution ?

Annexe 6
Questionnaire
ENQUETE QUANTITATIVE

Introduction et présentation de l'étude aux enquêtés

Nous sommes M. _____ et/ou Mme _____

Cette enquête vise à évaluer le projet PBF (Peace Programme Fund) des Nations Unies, mis en œuvre par l'OIM et la FAO, dans les deux pays Mali et Mauritanie.

Ce projet a pour objectif global de renforcer les communautés locales et le dialogue transfrontalier pour une meilleure gestion des ressources naturelles et la diminution des conflits transfrontaliers, notamment des conflits agro-pastoraux.

Dans ce cadre, nous sommes mandatés par la structure Afin de réaliser un certain nombre d'enquêtes dans les villages concernés par le projet, et plus particulièrement, auprès :

- Des comités villageois
- Des Clubs DIMITRA
- Et plus largement au sein de la population.

Le résultat de cette enquête servira à la consultante Ferdaous Bouhlel (que vous verrez certainement lors de sa mission terrain) de réaliser l'étude d'évaluation finale du projet PBF en question.

Le questionnaire que nous allons vous soumettre ne prendra que quelques minutes et vise à :

- D'une part, s'assurer que l'ensemble des activités identifiées ont bien été réalisées,
- D'autre part, à prendre en compte vos appréciations et vos retours critiques sur le projet.

Engagement de confidentialité

Tout ce qui sera dit pendant notre entretien sera confidentiel.

L'anonymat est assuré aussi bien dans le cours de l'enquête, dans le traitement des données recueillies, que dans la diffusion des résultats.

| | | | | | | |
|----------------------------|--|--|--|--|--|--|
| N° de questionnaire | | | | | | |
|----------------------------|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | |
|--------------------------|--|--|--|--|--|--|
| ID de l'enquêteur | | | | | | |
|--------------------------|--|--|--|--|--|--|

| | | | |
|---------------|-------|--------|-----------|
| Région | Nom : | Code : | / _ / _ / |
|---------------|-------|--------|-----------|

| | | | |
|---------------|-------|--------|-----------|
| Cercle | Nom : | Code : | / _ / _ / |
|---------------|-------|--------|-----------|

| | | | |
|----------------|-------|--------|-----------|
| Commune | Nom : | Code : | / _ / _ / |
|----------------|-------|--------|-----------|

| | | | |
|----------------|-------|--------|-----------|
| Village | Nom : | Code : | / _ / _ / |
|----------------|-------|--------|-----------|

| Langue utilisée : | Code |
|-------------------|------|
| Bambara | 1 |
| Poular | 2 |
| Soninké | 3 |
| Hassaniya | 4 |
| Wolof | 5 |
| Français | 6 |
| Autre [PRÉCISEZ] | 7 |

CARACTERISTIQUES SOCIOLOGIQUES DES ENQUETÉS

| | | |
|-----------|---|--------------------------|
| Q1 | Sexe du répondant ? 1. Homme 2. Femme | <input type="checkbox"/> |
| Q2 | Quel âge avez-vous ? | <input type="checkbox"/> |
| Q3 | Quelle est votre branche d'Activité ? 1. Agriculture 2. Élevage 3. Pêche 4. Commerce/Vente 5. Mines et extraction 6. Artisanat 7. BTP 8. Transport 9. Communications 10. Services divers 11. Éducation 12. Santé 13. Administration publique 14. Chefferie (traditionnelle) 15. Chefferie Religieuse 16. Autre activité 17. Sans activité | <input type="checkbox"/> |
| Q4 | Quelle est votre langue maternelle ? (Ou groupe communautaire d'appartenance) 1. Soninké 2. Pular 3. Bambara 4. Maure 5. Tamasheq 6. Autre ? (Précisez) | <input type="checkbox"/> |
| Q5 | Faites-vous parti(e) : 1. Du comité villageois ? (Aller au questionnaire I) 2. Du club DIMITRA ? (Aller au questionnaire II) 3. Aucun des deux ? (Aller au questionnaire III) | <input type="checkbox"/> |

QUESTIONNAIRE I.
Membres des COMITÉS VILLAGEOIS

| CHAPITRE II. Composition, organisation et activités des Comités Villageois | | |
|---|---|--|
| Q6 | Votre Comité villageois comprend-il au moins : <ul style="list-style-type: none"> - 1 leader religieux, - 1 leader communautaire, - 1 représentante des associations féminines, - 1 représentants des jeunes ? | (O/N) / _ / |
| Q7 | Diriez-vous que le comité villageois permet une meilleure prise en compte de la diversité et de la prise de décision collective ? | (O/N) / _ / |
| Q8 | Avez-vous participé à des Ateliers impliquants les autorités locales, les agriculteurs, les éleveurs pour la création d'un Plan Communautaire Participatif (PCP) ? | (O/N) / _ / |
| Q9 | Dans ce Plan Communautaire Participatif, quelle est l'infrastructure ou réalisation qui a été choisie et réalisée ? : <ul style="list-style-type: none"> e. Un forage f. Un parc de vaccination g. Un périmètre fourrager h. Autres ? | / _ / |
| Q10 | Diriez-vous que la réalisation de cette infrastructure a conduit : <ul style="list-style-type: none"> a. A une meilleure gestion/ partage des ressources Naturelles au sein de la communauté ? b. A une amélioration de la cohésion sociale au sein du village et avec les villages avoisinants ? | (O/N) / _ / / _ / |
| Q11 | Avez-vous reçu des fournitures d'équipement ? <ul style="list-style-type: none"> f. Une moto ? g. Des téléphones portables avec cartes sim ? h. Équipement d'administration ? i. Autres ? | (O/N) / _ / / _ / / _ / / _ / |
| Q12 | Avez-vous reçu des formations dans le domaine de : <ul style="list-style-type: none"> f. La prévention et à la gestion des conflits ? g. La gestion efficace des ressources naturelles ? h. La collecte des données pastorales, la veille et l'outil TTT i. Le leadership communautaire ? j. Le code pastoral et/ou code agricole et/ ou code forestier ? | (O/N) / _ / / _ / / _ / / _ / / _ / |
| Q13 | Ces formations et outils ont-elles été utiles au comité villageois pour : | (O/N) / _ / |

| | | |
|------------|--|-----------------------|
| | <p>d. Avoir une meilleure compréhension et analyse des conflits ?</p> <p>e. Avoir une meilleure connaissance des mouvements transhumants ?</p> <p>f. Avoir une plus grande capacité d'anticipation des risques de conflits</p> | <p>/__</p> <p>/__</p> |
| Q14 | Avez-vous eu à transmettre, ou avez-vous reçu des alertes rapides, à la suite du dispositif et de la formation TTT ? | (O/N) /__ |
| Q15 | Ces alertes rapides reçues ou transmises ont-elles permis d'anticiper ou de résoudre un problème ou un conflit ? | (O/N) /__ |
| Q16 | Avez-vous eu à participer à des ateliers de travail et des rencontres avec les autorités locales et les agents frontières ? | (O/N) /__ |
| Q17 | <p>Quel impact ont eu ces mises en contacts et ateliers de travail avec les autorités locales, sur la prévention et la gestion des conflits que vous rencontrez au quotidien ? :</p> <p>6. Négatif</p> <p>7. Sans conséquences</p> <p>8. Moyen</p> <p>9. Positif</p> <p>10. Très positif</p> | /__ |
| Q18 | Faites-vous des réunions d'échanges et d'information régulièrement avec les Club DIMITRA de votre village ? | (O/N) /__ |
| Q19 | Faites-vous des réunions d'échanges et d'information régulièrement avec le comité villageois de l'autre côté de la frontière ? | (O/N) /__ |
| Q20 | Avez-vous un moyen de communication régulier (tel, WhatsApp etc.) avec le Comité villageois de l'autre côté de la frontière ? | (O/N) /__ |
| Q21 | <p>Selon vous, la mise en place d'un cadre de concertation transfrontalier, est-il :</p> <p>e. Inutile ?</p> <p>f. Moyennement utile ?</p> <p>g. Très utile ?</p> <p>h. Indispensable ?</p> | /__ |
| Q22 | Avez-vous un cadre transfrontalier fonctionnel et reconnu ? | (O/N) /__ |
| Q23 | Tous ces dispositifs mis en place par le projet PBF de manière générale, vous permettent-ils aujourd'hui d'être plus autonomes et plus outillés dans la prévention et la gestion des conflits ? | (O/N) /__ |

**QUESTIONNAIRE II.
CLUBS DIMITRA**

| | | |
|------------|--|--|
| Q22 | Combien de villageois sont membres du club DIMITRA ? e. Entre 10 et 20 f. Entre 20 et 30 g. Entre 30 et 40 h. Plus que 40 | / _ / |
| Q23 | Les catégories suivantes composent-elles des clubs DIMITRA ? a. Les femmes ? b. Les jeunes ? c. Les agriculteurs d. Les éleveurs ? e. Les pêcheurs ? f. Autre catégorie ? | (O/N) / _ / / _ / / _ / / _ / / _ / |
| Q24 | Combien de femmes sont membres du club DIMITRA dans votre village ? e. Entre 0 et 5 f. Entre 5 et 10 ? g. Entre 10 et 15 ? h. Plus de 15 ? | |
| Q25 | Qu'est-ce que le club DIMITRA vous a permis de faire ? : e. Juste écouter ? f. Écouter et participer ? g. Écouter, participer et faire des propositions ? h. Écouter, participer, faire des propositions et prendre des décisions ? | / _ / |
| Q26 | Avez-vous élaboré, au sein du club DIMITRA, un schéma et plan d'aménagement et d'exploitation des ressources naturelles ? | (O/N) / _ / |
| Q27 | Avez-vous dans le cadre ou en dehors de ce plan réalisé de manière autonome, des actions liées : a. A la préservation des ressources naturelles ? b. A la résolution de conflits dans le village ? c. À une meilleure gestion des espaces collectifs du village ? d. A la cohésion sociale et au vivre ensemble ? e. Autres ? | (O/N) / _ / / _ / / _ / / _ / |
| Q28 | Avez-vous été Sensibilisés et formés à la mise en place et/ou réhabilitation et amélioration des réserves fourragères pastorales et plus largement aux ressources locales ? | (O/N) / _ / |
| Q29 | Quel impact a eu la création des Clubs DIMITRA sur la prévention et la gestion des conflits que vous rencontrez au quotidien au sein du village ? : 6. Négatif | / _ / |

| | | |
|------------|---|----------------|
| | <p>7. Sans conséquences</p> <p>8. Moyen</p> <p>9. Positif</p> <p>Très positif</p> | |
| Q30 | Faites-vous des réunions d'échanges et d'information régulièrement avec le Comité Villageois de votre village ? | (O/N) / _ / |

**QUESTIONNAIRE III.
POPULATIONS LOCALES**

| | | |
|------------|---|----------------|
| Q31 | Selon vous la mise en place des Comités Villageois et des Clubs DIMITRA a-t-elle permis une meilleure concertation, inclusion et participation des villageois dans la prise de décision collective ? | (O/N) / _ / |
| Q32 | Selon vous la mise en place des Comités Villageois et des Clubs DIMITRA a-t-elle permis de mieux anticiper les conflits dans votre village et dans les environs ? | (O/N) / _ / |
| Q33 | Êtes-vous satisfait de la gestion communautaire des conflits ? | (O/N) / _ / |
| Q34 | Avez-vous été sensibilisé par les Comités Villageois ou les clubs DIMITRA à la réhabilitation et amélioration des réserves fourragères pastorales et plus généralement aux questions liées aux ressources ? | (O/N) / _ / |
| Q35 | Avez-vous été sensibilisé ou formé au code pastoral, code foncier ou code forestier ? | / _ // _ / |
| Q36 | Si, oui, pourriez-vous nous dire par quel canal ? <p>5. Comité villageois</p> <p>6. Club DIMITRA</p> <p>7. Radio communautaire</p> <p>8. Affiche, dépliant etc.</p> <p>9. Autres</p> | / _ / |